

# Cartéclima !

*J'écris mon territoire de demain*

PLUI VALANT PLAN DE MOBILITÉ



## Compléments au diagnostic agricole et effets des extensions urbaines sur les exploitations Pièce n°2.2 – 2

Prescription	11/03/2021
Arrêt	20/03/2025

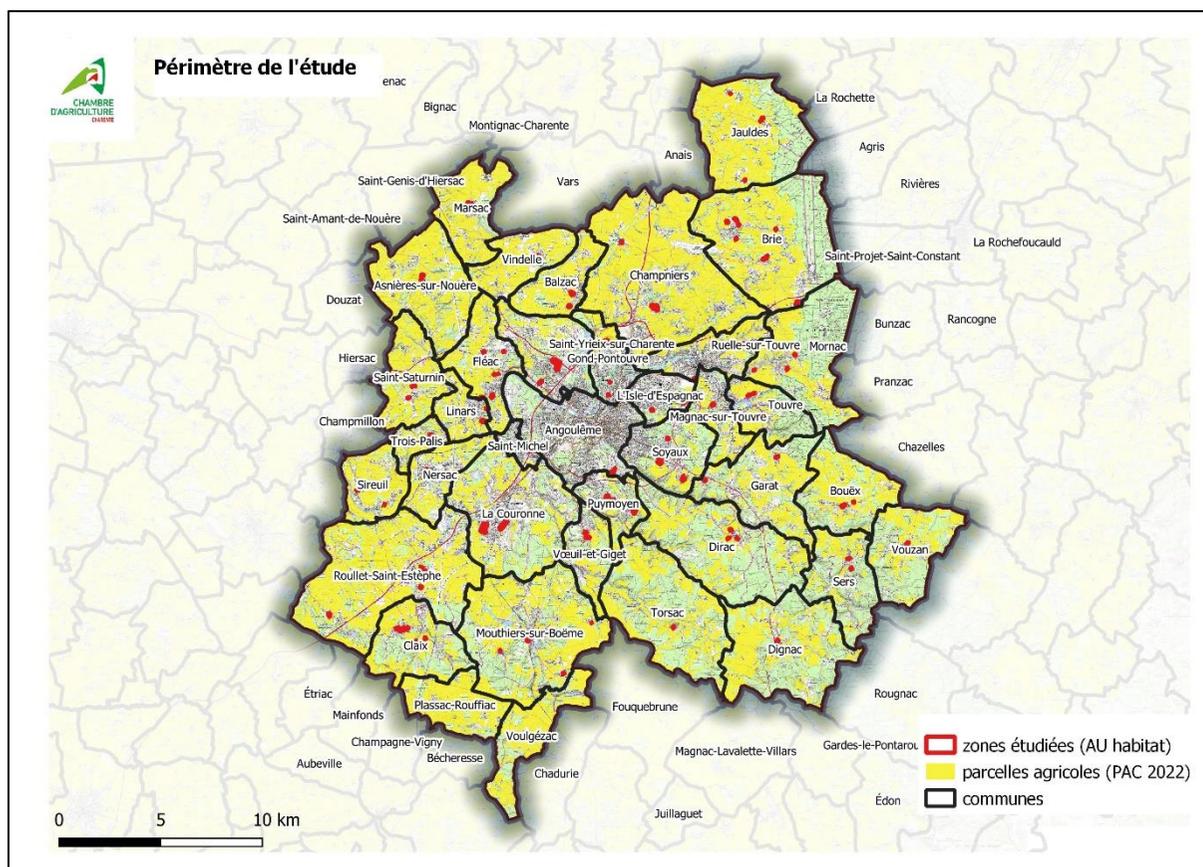


## Communauté d'Agglomération Grand Angoulême

MESURE DE L'IMPACT DES ZONES A URBANISER  
DU PLUi A 38 COMMUNES SUR L'AGRICULTURE



## Objet de l'Etude



L'étude consiste en une évaluation de l'impact sur l'agriculture de zones prévues en ouverture à l'urbanisation dans le cadre du projet de PLUi de Grand Angoulême – périmètre de 38 communes.

L'étude porte sur 106 secteurs envisagés en tant qu'OAP dans le PLUi, et cartographiés ci-dessous. 67 de ces secteurs impactent en tout ou partie des ilots agricoles déclarés à la PAC en 2022, et 39 sont situés sur des parcelles pouvant présenter un caractère agricole mais n'étant plus déclarés à la PAC.

## Méthodologie

L'analyse propose une vision agricole des enjeux et des impacts des secteurs définis pour l'accueil du développement urbain, mettant en regard les surfaces prélevées, la nature des productions, le potentiel agronomique du secteur et les exploitations impactées.

La méthodologie retenue est celle s'appuyant sur les données disponibles, sans travail d'enquête auprès des exploitants. Ces données utilisées sont principalement issues des déclarations PAC au titre de l'année 2022 (correspondant à la dernière année disponible), croisées avec la base de données CA16. Un complément d'études sur 4 parcelles intègre les déclarations PAC au titre de l'année 2023.

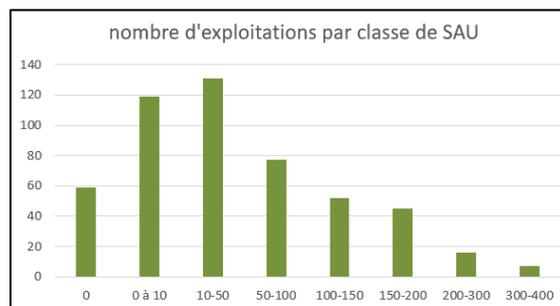
Les données 2014 sont également utilisées pour caractériser l'évolution agricole du territoire (notamment la typologie des cultures et les surfaces qu'elles occupent).

## Données de cadrage

### Surfaces agricoles déclarées à la PAC sur le territoire de Grand Angoulême

	Périmètre du PLUi Grand Angoulême (38 communes)
Superficie totale du territoire	64 577 ha
Surfaces déclarées à la PAC 2014	28 368 ha
<b>Surfaces déclarées à la PAC 2022</b>	<b>27 205 ha</b> Soit 42% de la surface du territoire
Evolution des surfaces déclarées à la PAC 2014 -2017	-4%

### Nombre d'exploitations et Surface Agricole Utile (SAU)

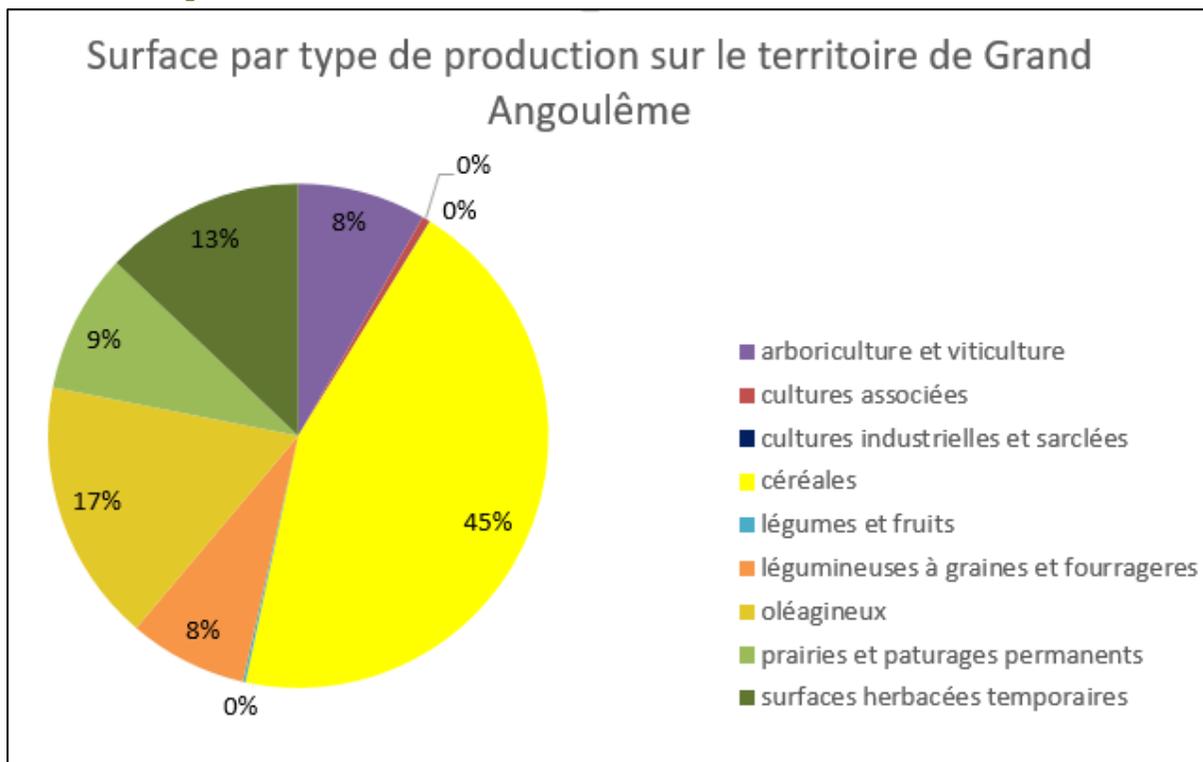


**509 déclarants PAC** cultivent au moins un ilot sur le territoire de Grand Angoulême.

La **SAU moyenne** de ces exploitations s'élève à **71ha**, avec un écart-type de valeurs très élevé (55).

**178 déclarants PAC ont une SAU de moins de 50ha**, et 124 déclarants PAC ont une SAU de plus de 150ha.

## Nature des productions



Pas moins de 94 types de productions végétales (au sens des libellés « codes cultures » de la PAC) sont présents sur le territoire du PLUi en 2022. Le diagramme ci-contre présente leur représentativité sur le territoire, par groupe de cultures.

Les principales cultures représentées sont :

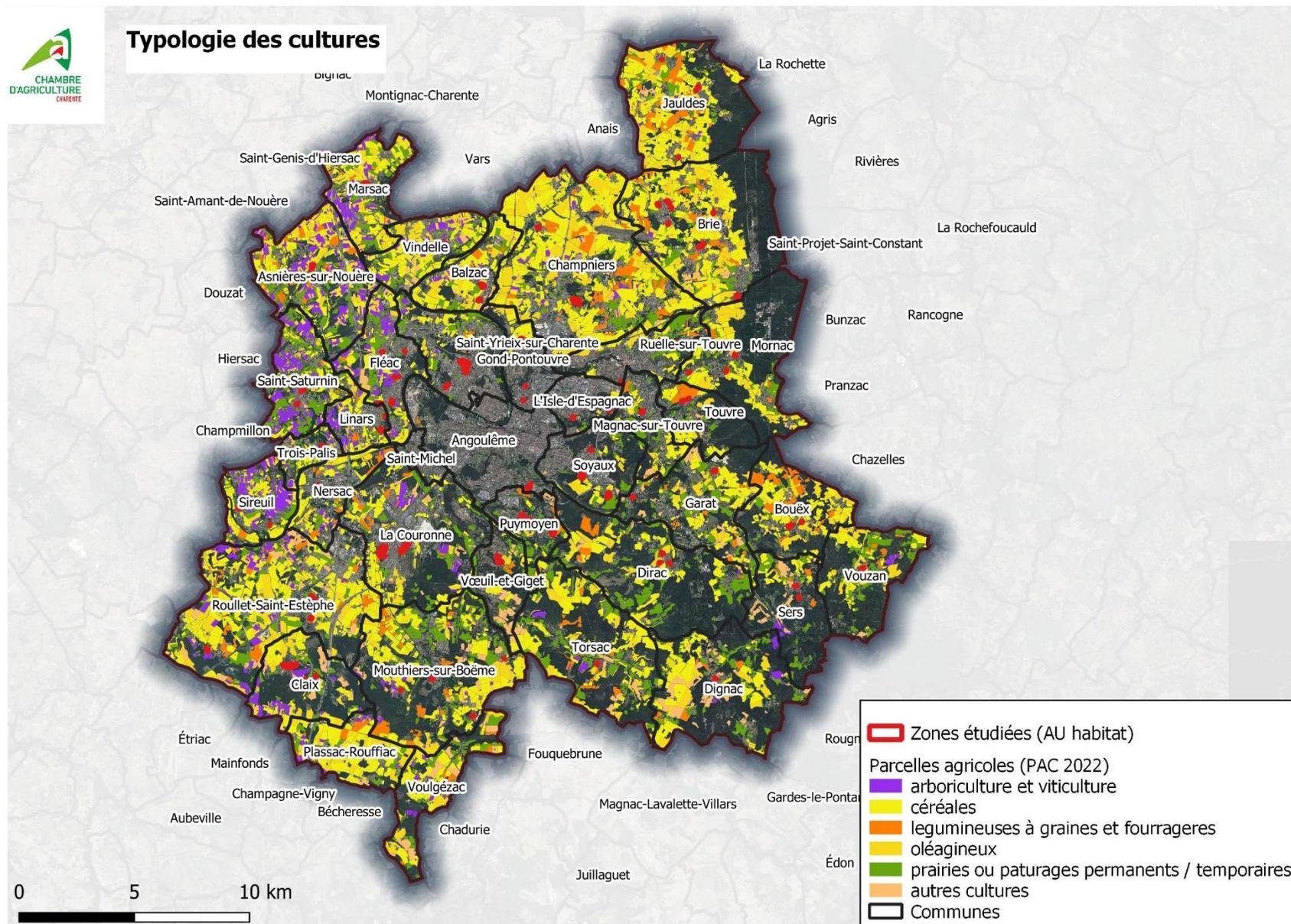
- Les **grandes cultures** (céréales, oléagineux, protéagineux) représentent les  $\frac{3}{4}$  des surfaces cultivées. 65% de ces grandes cultures sont des céréales (18 types de céréales), majoritairement représentées par le blé tendre, l'orge et le maïs ; 24% sont des cultures d'oléagineuses (6 types de cultures) majoritairement représentées par les cultures de tournesol et de colza.
- Les **surfaces en herbes** (prairies permanentes, prairies temporaires, jachères,...) représentent 22% des surfaces agricoles déclarées à la PAC sur le territoire. Mais ces surfaces sont sous-représentées

à travers la PAC et sont beaucoup plus importantes sur le territoire, un nombre important de surfaces laissées en herbe n'étant pas déclarées à la PAC.

- La **viticulture** représente 8% des surfaces cultivées du territoire, principalement située sur l'Ouest de l'agglomération (cru des Fins Bois). Les surfaces en arboriculture sont essentiellement représentées par les cultures de fruits à coque (environ 100ha cultivés en noix, noisettes, châtaignes) et restent très faibles sur le territoire. Les vergers à fruits et petits fruits ne représentent que 9ha de cultures sur le territoire.
- Les cultures de **légumes et fruits** représentent 44ha de surfaces cultivées déclarées à la PAC en 2022, dont 13ha de melons.

La comparaison des données PAC 2014 – 2022 permet d'observer certaines évolutions. Toutefois, l'architecture des données et la classification des cultures n'étant pas toujours identiques, tous les groupes de cultures ne peuvent être comparés.

- Les surfaces en **céréales et oléagineux** ont régressé au profit des cultures de protéagineuses, légumineuses et plantes fourragères. Cette évolution peut être mise en lien avec le Plan protéines, qui vise le développement de ce type de cultures pour favoriser l'autonomie des élevages, mais aussi avec les difficultés rencontrées sur certaines cultures qui incitent les agriculteurs à modifier leur assolement (pertes importantes sur le tournesol en contexte urbain du fait de la prédation, problématiques de traitement du colza en proximité d'urbanisation et mise en place de bandes non traitées réduisant les surfaces cultivées, problématique de l'ambrosie et des invasives dans certaines cultures, évolution climatique et implantation de cultures moins gourmandes en eau,...). Les cultures de pois chiche par exemple, quasi absentes du territoire en 2014, se sont développées du fait d'une opportunité de marché, pour représenter en 2022 365ha sur le territoire.
- Les surfaces en **vergers de fruits à coque** (châtaigne, noix, noisettes), se sont développées, passant de 75 à 100ha sur le territoire (soit une augmentation de 34%)
- Les surfaces en vigne représentent près de 200ha de culture en 2022, soit une légère augmentation de 2%, liées à l'octroi des droits de plantation
- Les cultures de **légumes et fruits** stagnent autour de 45ha
- Les **surfaces en herbe** (prairies temporaires, permanentes, jachères) montrent une légère croissance (+5%), soit une augmentation surfacique de 265ha. A l'échelle des 38 communes et de leurs caractéristiques agricoles hétérogènes, il est toutefois difficile d'expliquer cette évolution. Elle peut être liée aux conditions de la PAC, à l'essor viticole jusqu'en 2022 (sur la partie ouest du territoire), à la mise en place des bandes tampon non traitées au contact de l'urbanisation, au développement urbain pouvant conduire à la diminution des surfaces cultivées.



## Analyse des zones à urbaniser du PLUi et incidences cumulées

		au titre de l'OAP habitat	au titre de l'OAP activités économiques	au titre de l'OAP équipements	TOTAL
		Total des surfaces déclarées à la PAC impactées		85,7 Ha	56,9 Ha
Surfaces impactées par type de cultures	<i>Cultures en rotation</i>	37,3 Ha	46,5 Ha	10,6 Ha	<b>94,4 Ha</b>
	<i>Jachère</i>	20,4 Ha	3,1 Ha	-	<b>23,5 Ha</b>
	<i>Luzerne</i>	11,3 Ha	6,3 Ha	-	<b>17,6 Ha</b>
	<i>Prairies</i>	15,5 Ha	1,0 Ha	-	<b>16,5 Ha</b>
	<i>Vigne</i>	1,2 Ha	-	-	<b>1,2 Ha</b>
Surfaces impactées en Bio		0,8 Ha	0,8 Ha	-	<b>1,6 Ha</b>
Nombre total d'exploitations agricoles impactées		128	16	7	<b>151</b>

### Analyse par secteur : introduction

L'analyse est réalisée secteur par secteur. Elle s'appuie sur les données du RPG 2022 ainsi que des visites sur le terrain réalisées d'août à octobre 2024.

Légende des cartographies ci-après :

	arboriculture et viticulture
	cultures associées
	cultures industrielles et sarclées
	legumes et fruits
	legumineuses à graines et fourragères
	PPAM
	prairies ou pâturages permanents
	surfaces herbacées temporaires
	céréales
	oléagineux
	autres cultures

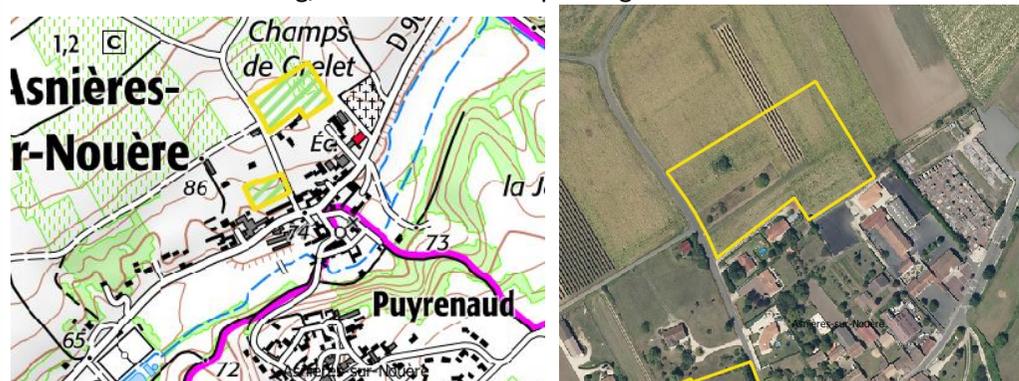
**Zones AU établies pour tout ou partie sur des espaces déclarés à la PAC en 2022 :**

**Analyse des impacts sur l'agriculture des parcelles agricoles ouvertes à l'urbanisation**

**à vocation HABITAT**

**COMMUNE d'ASNIERES-SUR-NOUERE – Zone 019\_01**

**Description du site - contexte :** Ilot situé en contexte agricole cultivé. Correspondant à une extension Nord du Bourg, il est situé dans le prolongement des écoles.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 octobre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,2 ha**

**Dont** une petite bande de verger **et 1,06 ha déclarés à la PAC** en 2022, cultivés majoritairement en céréales en rotation (orge d'hiver en 2022), et vigne. L'ilot qui jouxte les constructions existantes au Sud est lui déclaré en jachère.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :** 2 exploitations concernées

*Ces exploitations n'ont pas pu être identifiées à l'aide de la BDD CA16*

L'exploitation réalisant les cultures de céréales en agriculture conventionnelle présente une SAU de 108ha répartie sur 115 parcelles culturales, dont un grand nombre de petites parcelles, principalement situées sur la commune d'Asnières-sur-Nouère. Cette exploitation serait impactée directement d'une surface de 0,94ha, et un peu plus indirectement par les zones de non traitement qui pourraient se traduire par la mise en place de jachères sur des espaces actuellement cultivés.

L'exploitation cultivant la parcelle en vignes présente une SAU de 38ha dont environ 18ha de vignes. Ses surfaces sont réparties sur une 40taine de parcelles culturales situées également sur la commune d'Asnières-sur-Nouère. Cette exploitation serait impactée de 0,12ha, dont 0,08ha de vigne.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

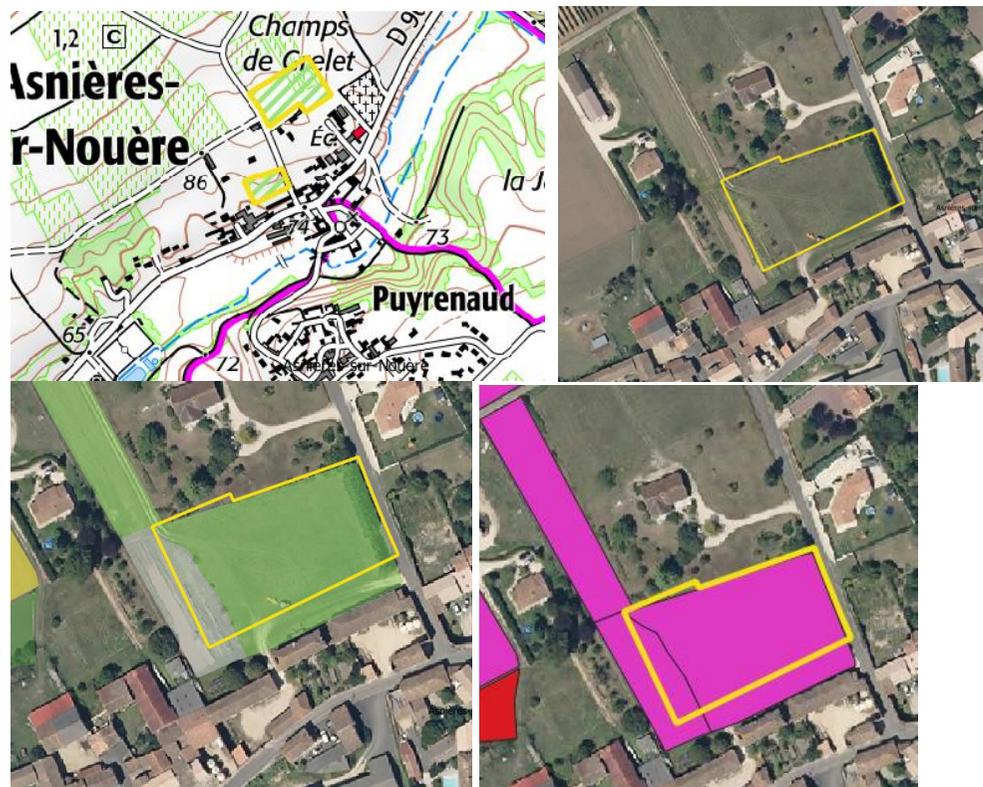
Sols de groies de grès, limono-argileux à cailloux calcaires

**IMPACT**

MODERE au regard de l'impact indirect sur les surfaces cultivées limitrophes de cette zone qui se développe en incursion dans l'espace agricole.

## COMMUNE d'ASNIERES-SUR-NOUERE – Zone 019\_03

**Description du site - contexte :** centre-bourg, terrain situé en 2<sup>ème</sup> rideau, à l'arrière de corps de ferme viticoles. Un pavillon se situe au nord de cette parcelle.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

## Impacts sur l'agriculture

**Surface agricole prélevée :** 0,37 ha  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, en surfaces herbacées temporaires**

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation est concernée par ce zonage  
*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*  
 Exploitation de 108ha dont 11ha de vigne, 86ha de cultures en rotation, 7,7ha de prairies temporaires, réparties sur 115 parcelles culturales, dont un grand nombre de petites parcelles, principalement situées sur la commune d'Asnières-sur-Nouère.  
 Il s'agit de la même exploitation que celle impactée de 0,94ha en zone 019\_01.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Sols de groies de grès, limono-argileux à cailloux calcaires

### IMPACT

FAIBLE

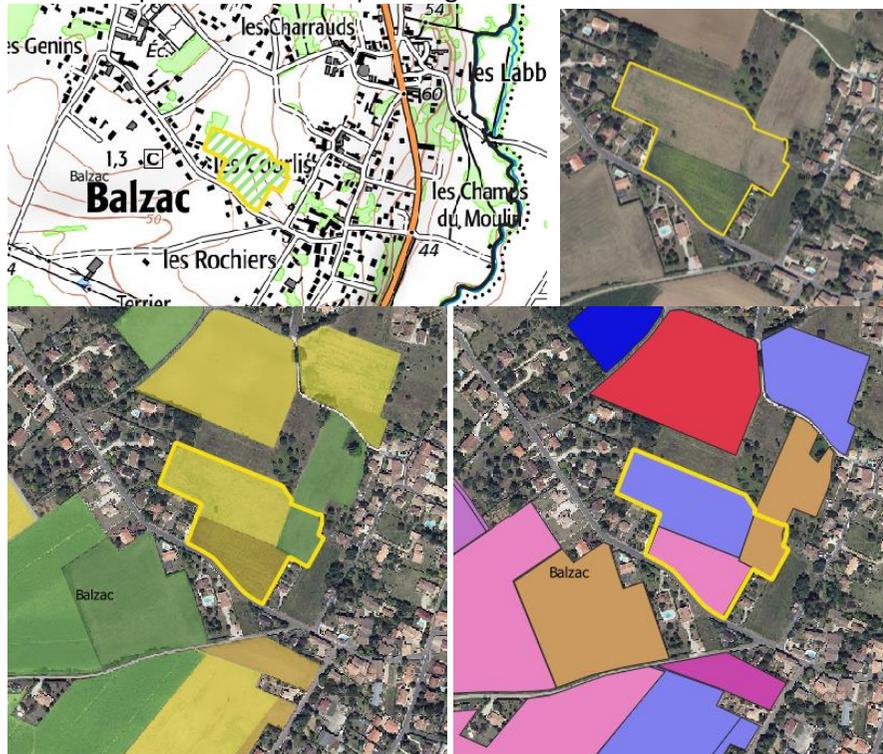
Ce zonage entraîne une diminution de 0,37ha de prairies temporaire sur cette exploitation. Toutefois, il ne s'agit pas d'une exploitation réalisant de l'élevage.

Cette diminution de surface se cumule avec celle de 0,94ha sur la zone 019\_01, soit un impact total de 1,31ha.

L'impact reste toutefois faible pour cette parcelle du fait de sa faible superficie totale et de sa localisation cerclée de constructions.

## COMMUNE de BALZAC- Zone 026\_01

**Description du site - contexte :** ensemble d'environ 2,2ha situé à proximité du Bourg de Balzac, dans un contexte de transition entre espaces urbanisés à dominante pavillonnaire et espaces agricoles.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

## Impacts sur l'agriculture

**Surface agricole prélevée : 2.2 ha**

**dont la totalité est déclarée à la PAC en 2022 :**

- 1.2ha en cultures de céréales (blé), en rotation avec de la luzerne en 2024
- 0.67ha de luzerne
- 0.3 ha en jachère de plus de 6 ans

En 2024, la parcelle la plus au Sud est en jachère.

**Surfaces déclarées en AB :** aucune

**Exploitations impactées :**

La zone de projet impacte 3 exploitations :

- Une exploitation de 55ha, qui réalise principalement des cultures en rotation (céréales, oléagineux, légumineuses à grain), et présente beaucoup de petites parcelles agricoles (45), dont un ensemble de parcelles situé sur la commune de Balzac, autour de ce site (dont une parcelle qui se retrouve cerclée par l'urbanisation, et une autre concernée également par un zonage AUh plus au Sud) ; et un autre ensemble réparti en limite des communes de Linars, Fléac, Angoulême, également dans un contexte de frange urbaine .
- Une exploitation de 56ha dont le parcellaire est situé sur ce secteur (Balzac, Champniers), dont 16ha de grandes cultures, et 19ha de surfaces temporaires en herbe.
- Une exploitation qui ne déclare que 3.09ha de surface à la PAC répartie sur 2 parcelles, en prairie permanente, dont 0.3ha de surface incluse dans ce zonage, l'autre parcelle étant située au Sud de ce zonage.

*Ces exploitations n'ont pas pu être identifiées à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Secteur à sols de groies superficielles : sols limoneux de faible profondeur, sur calcaire dur, avec de nombreux cailloux calcaires

Faible potentiel pour les grandes cultures, faible réserve hydrique.



Google street view : prise de vue mars 2021



### **IMPACT**

Dans ce secteur, la photographie aérienne montre que le développement urbain encercle progressivement les espaces agricoles. Ce secteur de projet vient ainsi clôturer la ceinture urbanisée, conduisant à un enclavement des parcelles agricoles restantes au Nord de ce dernier.

L'impact peut être évalué comme MODERE au regard de l'impact indirect, à terme sur les parcelles agricoles cerclées par l'urbanisation, ainsi que de la situation de chacune des exploitations qui sont de taille modérée et dont le parcellaire est situé en grande partie dans un contexte de frange avec l'urbanisation. Enfin, l'impact de ce secteur se cumule pour la première exploitation avec celui du zonage 026\_04, ainsi que 187\_04 (Linars), pour un impact de 3,8ha au total.

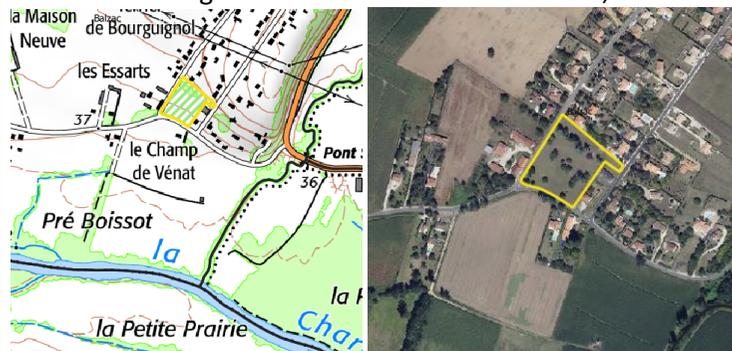
### **COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

Les espaces au Nord totalement contigus aux lotissements récents ont été fléchés dans un premier temps pour les besoins résidentiels mais ils ont dû être maintenus en zone agricole au regard de leur caractérisation en tant que zone humide par l'étude de Charente Eaux.

**COMMUNE de BALZAC- Zone 026\_04****Description du site - contexte :**

Secteur d'un peu plus de 1ha, situé au Sud du bourg de Balzac, sur un secteur de coteau en limite Nord vallée de la Charente. Le site est cerclé par de l'habitat résidentiel.

Il s'agit d'un terrain enherbé, arboré, de type parc d'agrément qui était lié à l'habitation et le bâtiment agricole situés sur ce même terrain, en limite du zonage.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1.04 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC** en 2022, en prairie rotation longue et entretenu par du pâturage ovin.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation impactée (même exploitation que secteur 026\_01). Il s'agit d'une exploitation de 55ha, qui réalise principalement des cultures en rotation (céréales, oléagineux, légumineuses à grain)

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Secteur à sols de groies superficielles : sols limoneux de faible profondeur, sur calcaire dur.

En limite avec l'unité pédologique des Vallées et terrasses alluviales.

**IMPACT**

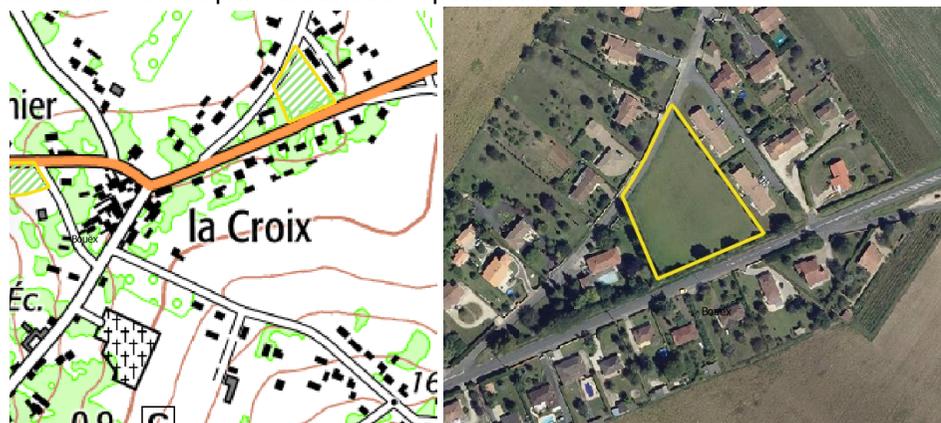
FAIBLE au regard de la nature de la parcelle et de sa localisation sur la commune de Balzac.

Toutefois, l'impact sur l'exploitation agricole se cumule avec les secteurs 026\_01 et 187\_04 (Linars), soit un impact total de 3,8ha sur une exploitation de 55ha.

L'évolution de cette parcelle laisse toutefois penser que cette exploitation agricole a cessé ou (va cesser) son activité.

**COMMUNE de BOUEX- Zone 055\_02**

**Description du site - contexte :** Site d'environ 5000m<sup>2</sup> correspondant à une zone résiduelle cernée par l'urbanisation pavillonnaire.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view – photo mars 2023

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,5ha**  
dont **0,45 ha déclarés à la PAC** en 2022 en prairie rotation longue.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette parcelle. Il s'agit d'un GAEC qui cultive 221ha, dont le siège est situé sur la commune de Bouex et dont l'orientation principale est en Grandes Cultures, en agriculture Bio. Les céréales, oléagineux, protéagineux, représentent 80% des surfaces qu'ils cultivent. Les surfaces en herbe temporaires représentent environ 15ha de leur surface. Ses parcelles sont réparties sur les communes de Bouex, Garat et Soyaux. La parcelle concernée est relativement isolée du reste du parcellaire de l'exploitation.

Cette exploitation est également concernée par une parcelle de 0,6ha (zone 374\_05) sur la commune de Soyaux.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Parcelle appartenant à un secteur à sols argilo-calcaires, profonds, irréguliers, chargés en silex.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la configuration de la parcelle et de sa localisation, de sa faible dimension et des caractéristiques de l'exploitation.

Impact cumulé avec d'autres zones : 1,1ha

**COMMUNE de BRIE- Zone 061\_19****Description du site - contexte :**

parcelle située le long de la route et en extension vers l'ouest de l'urbanisation du bourg de Brie.



Ilots Pacage RPG 2019



Cultures RPG 2023

**Impacts sur l'agriculture****Surface agricole prélevée : 1,65ha**

**dont 1,35 ha déclarés à la PAC 2023**, répartis en cultures de tournesol, de prairie temporaire de moins de 5 ans et de jachère. En 2022, du blé tendre d'hiver était cultivé à la place du tournesol.

**Surfaces déclarées en AB : non****Exploitations impactées :**

3 exploitations concernées

Une première exploitation de 210,08ha répartie principalement sur les communes de Brie et d'Anais en 105 parcelles. L'exploitation serait impactée de 1,4ha de pois oléagineux d'hiver.

Une deuxième exploitation de 240,62ha répartie presque exclusivement sur Brie en 100 parcelles. L'exploitation serait impactée de 0,2ha de tournesol.

Une troisième exploitation de 46,28ha répartie exclusivement sur la commune de Brie en 22 parcelles. L'exploitation serait impactée de 0,05ha.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,8/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux, moyennement profond sur calcaire marneux
- ➔ Retrait-gonflement d'argile : exposition moyenne

**Impact :**

MODERE au regard des surfaces totales des différentes exploitations concernées. Néanmoins, cette parcelle étendrait le tissu urbain du bourg de Brie alors que plusieurs autres parcelles en dent creuse pourraient être mobilisées (à l'est et au nord).

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

C'est l'existence d'une forte rétention foncière de la part d'exploitants agricoles qui possèdent des terrains en plein cœur de bourg qui ont conduit GrandAngoulême à renoncer à la constructibilité de ces espaces en dent creuse. Il a fallu prévoir l'extension de l'enveloppe urbaine pour que la commune puisse rattraper son retard au regard de l'art 55 de la loi SRU.

**COMMUNE de BRIE – Zone 061-02**

**Description du site - contexte :** ensemble de 1.3ha agricole, en situation de frange avec la zone urbanisée Nord du bourg de Brie. L'urbanisation progresse sur le pourtour de cet ilot.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view mai 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1.3 ha**

**dont la totalité est déclarée à la PAC** en 2022, cultivés en rotation de grandes cultures :

- colza 2022 – 0,46ha : partie d'un ilot de 7ha
  - mélange de légumineuses et graminées fourragères – 0,59ha
- le reste correspondant à la bordure de champ déclarée mais non admissible aux aides de la PAC

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par ce zonage. D'après la base de données Chambre d'agriculture, il s'agit d'une exploitation individuelle, dont l'exploitant est âgé de moins de 40 ans.

L'exploitation dont le siège se situe sur la commune d'Anais présente une orientation principale en grandes cultures, et une SAU de 350ha, essentiellement cultivés en céréales –oléagineux protéagineux, ainsi que 26ha en surfaces en herbe temporaires.

Du fait de la proximité de cette extrémité de parcelle au sein des habitations, la partie la plus au Sud a été placée en culture fourragère.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité de groies moyennement profondes des plaines calcaires. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

**IMPACT**

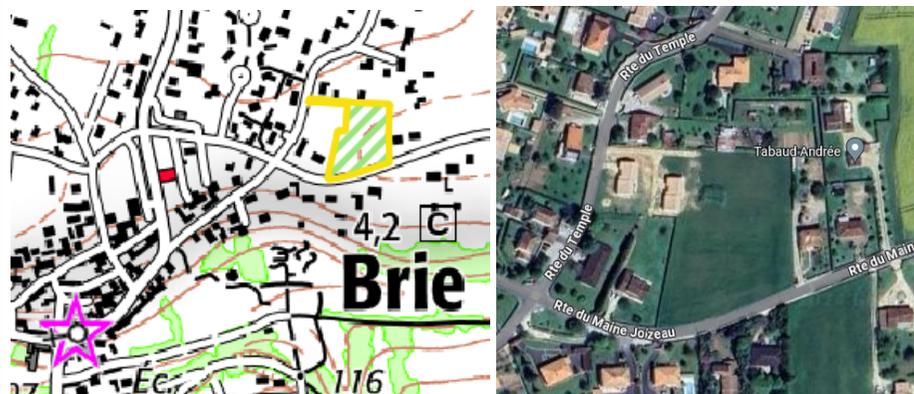
**MODERE**

Au regard des caractéristiques de l'exploitation impactée, le prélèvement de cette surface devrait avoir un impact moindre.

A noter la situation actuelle en frange de l'urbanisation qui génère une bande de non traitement le long de la surface cultivée, bande déclarée en « bordure de champ », non cultivée et non admissible à la PAC. Ce linéaire le long de cette zone représente une surface de 0.18ha. Cette zone AUh va conduire à diminuer le linéaire de bordure de champ. Il s'agira toutefois de veiller à traiter qualitativement la frange entre cette nouvelle zone urbanisée et l'ilot cultivé.

**COMMUNE de BRIE – Zone 061\_12****Description du site - contexte :**

Il s'agit d'une enclave de parcelle agricole résiduelle de moins de 1ha, située en sortie Est du bourg, et délimitée sur 3 de ses côtés par l'urbanisation pavillonnaire, au Sud par la route.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view juillet 2019

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,66 ha**

**dont 0,42 ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en jachère de plus de 5 ans.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage : il s'agit d'une exploitation ayant une orientation principale en grandes cultures et une SAU de 350ha, la même que celle concernée par 0,56ha de céréales en zone 061\_19.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité de groies moyennement profondes des plaines calcaires. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

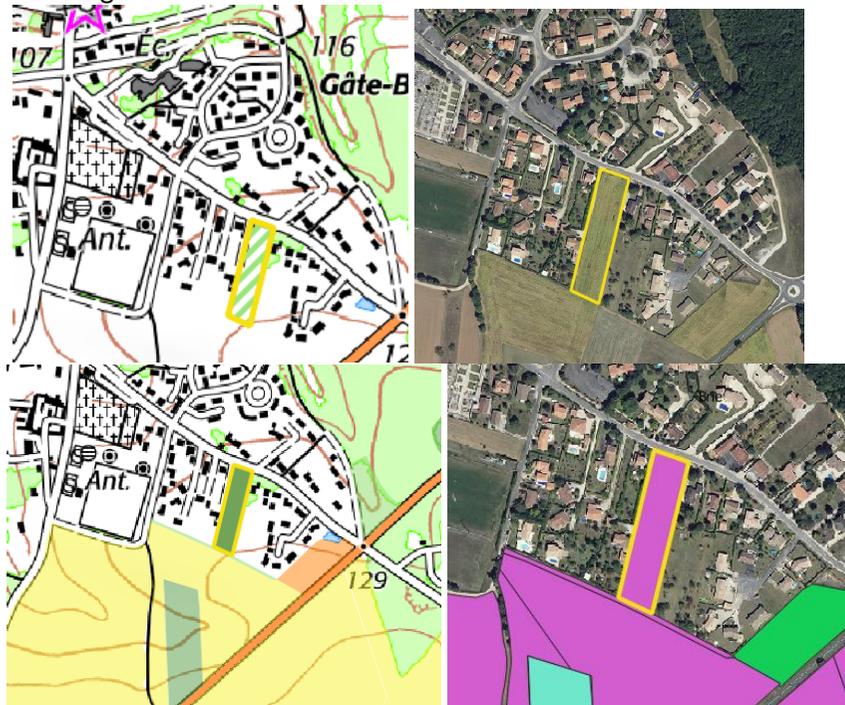
**IMPACT**

FAIBLE au regard de la localisation et des caractéristiques de cette parcelle, cerclée par des habitations, ainsi que des caractéristiques de l'exploitation impactée.

Impacts cumulés : exploitation également concernée par zone 061\_19, soit un prélèvement de surface déclarée à la PAC cumulé de 0,98ha.

**COMMUNE de BRIE – Zone 061\_14****Description du site - contexte :**

Parcelle agricole en dent creuse de l'urbanisation, assez étroite, située en sortie Sud-Est du bourg de Brie.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture****Surface agricole prélevée : 0,54 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022.** Parcelle en rotation de cultures, cultivée en prairie temporaire en 2022.

Du fait de la présence d'habitations de part et d'autre, la parcelle est impactée par des bandes de recul en bord de champ laissées en herbe par l'exploitant.

**Surfaces déclarées en AB : non****Exploitations impactées :**

L'exploitation concernée par cette parcelle est la même que celle exploitant la zone 061\_02, une exploitation individuelle de 350ha en grandes cultures, dont l'exploitant a moins de 40 ans.

L'exploitation a une surface totale de parcelles en prairie temporaire de 26ha, dont fait partie cette parcelle, et présente une partie importante de son parcellaire cultivé sur la commune, autour du bourg notamment.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des terres de groies en plaines calcaires. Sols limono-argileux sur calcaire dure, peu carbonatés, avec cailloux calcaires.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la typologie de la parcelle et de sa localisation en dent creuse de l'urbanisation.

Toutefois, ce secteur s'inscrit en impact cumulé avec celui 061\_02, représentant une surface totale retirée de 1,84ha.

Au regard de l'âge de l'exploitant, ainsi que du nombre important de parcelles cultivées par cette exploitation en périphérie du bourg de la commune, il faudra être vigilant à limiter la dynamique de grignotage progressif de ses surfaces.

**COMMUNE de BRIE – Zone 061\_10****Description du site - contexte :**

Parcelle de 6000m<sup>2</sup> située sur un hameau de la commune, cerclée sur 3 côtés par l'urbanisation et délimité par la route au Sud.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Photo CQA16 – aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,62 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022**, cultivée en rotation de cultures (culture de tournesol en 2022).

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

L'exploitation concernée est une exploitation qui cultive 240ha, dont 234ha de cultures de céréales en rotation, et dont la majorité du parcellaire est regroupé sur ce secteur.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*  
Elle est également concernée par un ilot de 0,2ha en surface en herbe temporaire en zone 061\_19.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité de groies moyennement profondes des plaines calcaires. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

**IMPACT**

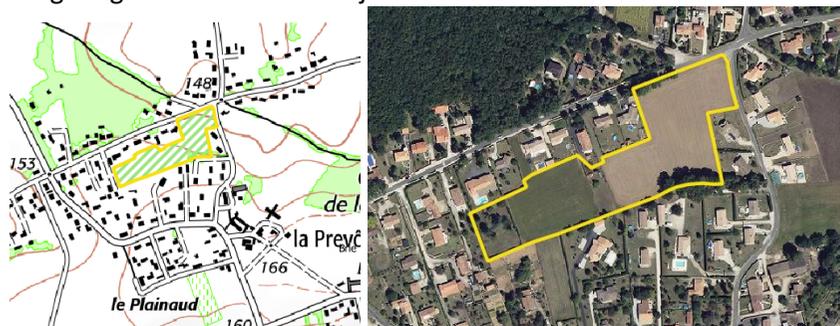
Impact FAIBLE au regard de la taille et la localisation de la parcelle, cerclée par l'urbanisation.

La dimension de l'exploitation concernée laisse penser que cette surface retirée ne lui portera pas préjudice. Toutefois, cet impact se cumule avec celui de la zone 061\_19, soit une surface retirée totale de 0,82ha. Cette exploitation cultive également d'autres parcelles en dent creuse ou au contact de l'urbanisation.

## COMMUNE de BRIE – Zone 061\_06

### Description du site - contexte :

Parcelle majoritairement cultivée de 2,2ha située sur le hameau de la Prévôtterie, complètement encerclée par l'urbanisation pavillonnaire, au cœur du hameau. Elle intègre également 2 fonds de jardins.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Photo CA16 aout 2024

## Impacts sur l'agriculture

### Surface agricole prélevée : 2 ha

dont 2 ha déclarés à la PAC en 2022, cultivés en :

- prairie temporaire de 5 ans ou moins (1,18ha)
- prairie permanente – herbe (0,81ha)

### Surfaces déclarées en AB : non

### Exploitations impactées :

Une exploitation est concernée par cette zone de projet. Il s'agit d'une exploitation ayant une SAU de 152ha en grandes cultures (135ha cultivés en rotation de céréales, oléagineux, légumineuses), et 15ha de surfaces en herbe (prairies permanentes ou temporaires). La majorité de son parcellaire est regroupée sur ce secteur.

### Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :

Unité de groies moyennement profondes des plaines calcaires. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

### IMPACT

FAIBLE au regard de la configuration du site, de son enclavement dans l'urbanisation et des caractéristiques de l'exploitation.

La zone de projet retire 2ha aux 15ha de surfaces déclarées en herbe par cette exploitation.

Cette zone présente un impact cumulé avec la zone 061\_18 qui impacte également cette exploitation, soit une surface prélevée cumulée de 3,38ha.

**COMMUNE de BRIE – Zone 061\_18****Description du site - contexte :**

parcelle en bordure de route en alignement avec deux impasses d'habitations.



Ilots Pacage RPG 2019



Cultures RPG 2023

**Impacts sur l'agriculture****Surface agricole prélevée : 1,75ha**

**dont 0,42 ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de blé tendre d'hiver. Cette partie de parcelle entre dans les rotations culturales de l'exploitation. Par contre la partie ouest (1,33ha) est aujourd'hui en jachère

**Surfaces déclarées en AB : non****Exploitations impactées : 1 exploitation concernée**

Il s'agit d'une exploitation de 139,74ha répartie exclusivement sur la commune de Brie en 71 parcelles. Elle serait impactée de 0,42ha de blé tendre d'hiver.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,8/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux, moyennement profond sur calcaire marneux
- ➔ Retrait-gonflement d'argile : exposition moyenne

**Impact : FAIBLE A MODERE**

Cette parcelle est en jachère dans sa partie ouest (ancien parking débitumé), mais reste en production sur sa bande est. Elle fait partie d'un petit îlot car la parcelle au nord est également exploitée par le même agriculteur.

Son urbanisation entraînerait la fermeture de la tâche urbaine existante du hameau Les Rassats et ne permettrait plus l'accès à cet îlot par le sud.

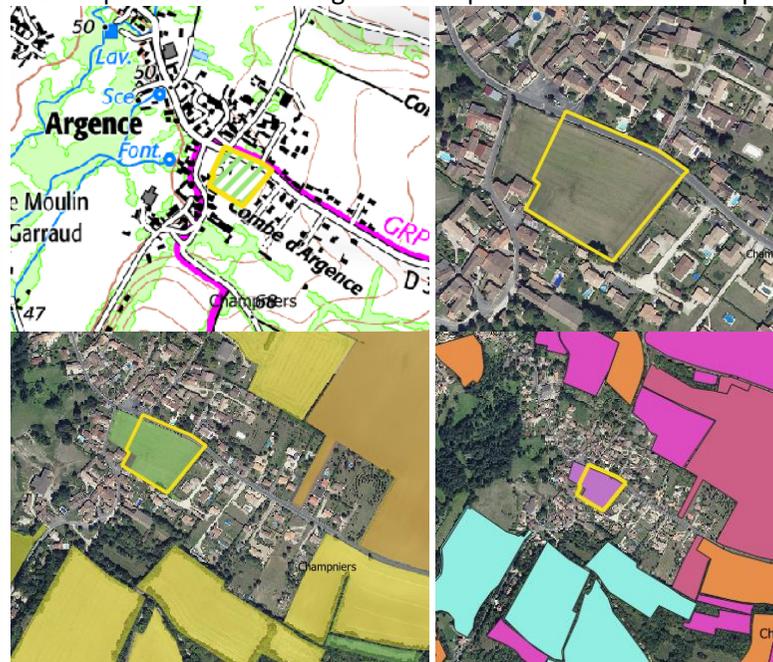
*Préconisation : Il pourrait être envisagé de se limiter à la partie de la parcelle en jachère (hors surface déclarée à la PAC).*

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

La partie centrale des Rassats qui reste exploitée est accessible par le Nord rue du Postillon où les engins agricoles passent aujourd'hui.

**COMMUNE de CHAMPNIERS – Zone 078\_05****Description du site - contexte :**

Située au cœur du village de l'Argence, dans une combe, cette parcelle cultivée d'environ 1ha de superficie est encerclée par l'habitat ancien et plus récent. Elle est clôturée par un mur en pierre ancien le long des rues qui la bordent : rue des plantes et rue du moulin.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view juin 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,95 ha**

**dont 0,94 ha déclarés à la PAC** en, cultivés en jachère de 5 ans ou moins (surface en herbe temporaire).

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par ce projet, cette parcelle étant déclarée à la PAC. Il s'agit d'une exploitation spécialisée en grandes cultures, ayant une SAU de 304ha, dont 213ha de céréales, 74ha d'oléagineux, 14ha en surface herbacée temporaire. Son parcellaire est principalement situé dans ce secteur, réparti sur les communes de Champniers, Balzac et Vars.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

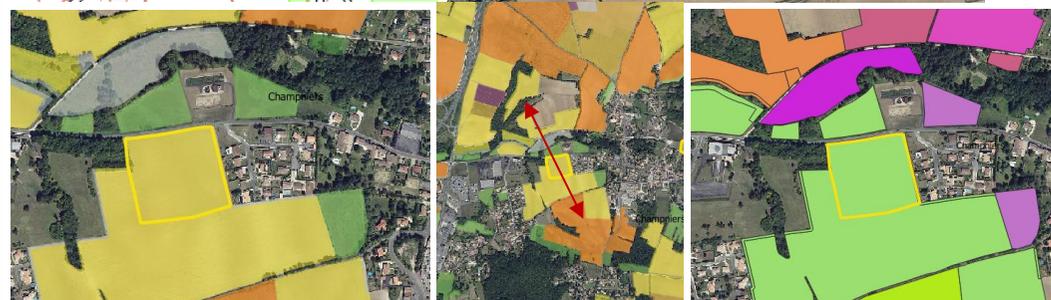
Unité pédologique des plaines calcaires à groies superficielles. Sol caractérisé par une argile limoneuse sur calcaire dur, à nombreux cailloux calcaires.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la localisation de la parcelle, de ses caractéristiques, et des caractéristiques de l'exploitation concernée.

**COMMUNE de CHAMPNIERS – Zone 078\_13****Description du site - contexte :**

Parcelle cultivée de 2,5ha située en sortie Ouest du bourg de Champniers, en extension de l'urbanisation pavillonnaire dont elle est limitrophe à l'Est. Actuellement, cette parcelle constitue une continuité agricole, répondant à celle de l'autre côté de la route.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view prise de vue mars 2023

**Impacts sur l'agriculture****Surface agricole prélevée : 2,52 ha**

**dont la totalité est déclarée à la PAC** en 2022, en culture de céréales en rotation (orge d'hiver en 2022).

Cette zone appartient à un ilot cultural de 13ha.

**Surfaces déclarées en AB : non****Exploitations impactées :**

Une exploitation, cultivant l'ensemble de l'ilot de 13ha, est impactée par cette zone de projet. Il s'agit d'une exploitation à orientation principale de grandes cultures, cultivant 294ha en rotation de céréales, légumineuses, oléagineux, ainsi que 12ha en vigne et 25ha de surface en herbe temporaire. Le parcellaire de cette exploitation se répartit sur 2 secteurs géographiques : un ensemble situé sur la commune de Champniers, et un autre sur les communes de Rivières et Taponnat. *Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des plaines calcaires à groies moyennement profondes. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur. Sols à faible réserve hydrique.

**IMPACT**

MODERE du fait de ses impacts indirects

La mobilisation de cette parcelle à des fins d'urbanisation va générer de nouvelles zones de non traitement sur le restant de l'ilot cultivé et va induire la formation d'un décroché résiduel de parcelle agricole difficile à cultiver de par sa configuration.

Elle fait également disparaître la continuité agricole, ou coupure verte agricole qui existe entre les espaces agricoles au Nord et au Sud du bourg de Champniers.

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

La partie Nord abrite aussi la station d'épuration du bourg

**COMMUNE de CHAMPNIERS – Zone 078\_04****Description du site - contexte :**

Secteur de 1,2ha situé au cœur du bourg de Champniers, à proximité des écoles, en extension de la zone urbanisée. Cette parcelle est en continuité de l'ensemble bâti Logelia récemment construit.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view avril 2022 et Photo CA16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,2ha**

**dont 1,2ha déclarés à la PAC en 2022, cultivés en luzerne.**

Cette parcelle appartient à un ilot cultural de luzerne de 2,17 ha.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce secteur. Elle cultive également la partie Nord de cet ilot, qui serait alors amputée de plus de la moitié de sa superficie.

Elle présente une SAU de 54ha, répartie sur 41 parcelles principalement situées dans le secteur au Sud du bourg. Il s'agit d'une exploitation à orientation principale viticole, qui cultive 21ha de vigne, ainsi que 21ha de légumineuses et 5,6ha temporairement en herbe.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des plaines calcaires à groies moyennement profondes. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur. Sols à faible réserve hydrique.

**IMPACT**

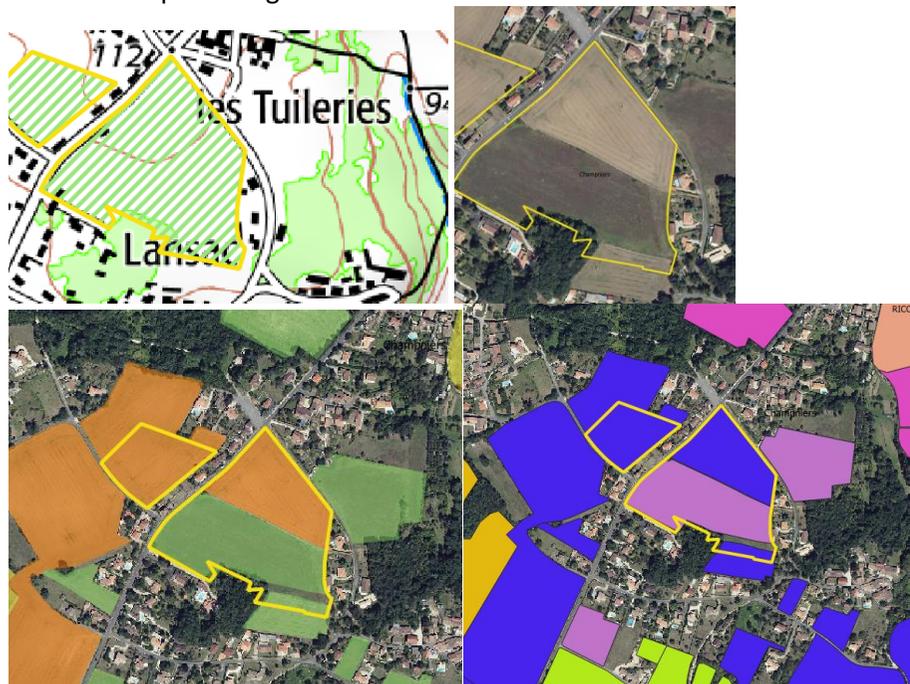
MODERE au regard de la localisation de la parcelle, mais aussi des caractéristiques de l'exploitation agricole et de l'impact indirect sur le reste de l'ilot situé au nord de cette parcelle, qui serait alors condamné d'un point de vue agricole.

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

L'ilot au Nord restera accessible à condition d'un accord avec le propriétaire du terrain à l'Est des parcelles faisant l'objet de l'OAP.

**COMMUNE de CHAMPNIERS – Zone 078\_01****Description du site - contexte :**

Zone de 4,8ha située au sein du hameau des Rossignols, au Sud du bourg de Champniers. Sur ce secteur, où prédomine un habitat pavillonnaire, celui-ci s'est développé avec des formes étalées au sein des espaces agricoles et forestiers, formant des poches agricoles résiduelles.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view mai 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 4,8 ha**

**dont 4,47 ha déclarés à la PAC en 2022, cultivés en :**

- tournesol (1,79ha)
- jachère (2,68 ha)

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

2 exploitations sont impactées par ce zonage :

- une exploitation de 304ha réalisant principalement des grandes cultures en rotation (286ha de céréales et oléagineux), dont le parcellaire est principalement situé sur la commune de Champniers, mais principalement de l'autre côté de la RN10
- une exploitation de 175ha en grandes cultures, qui exploite un grand nombre de parcelles dans ce secteur, dont la parcelle faisant face est concernée par la zone 078\_03.

*Ces exploitations n'ont pas pu être identifiées à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

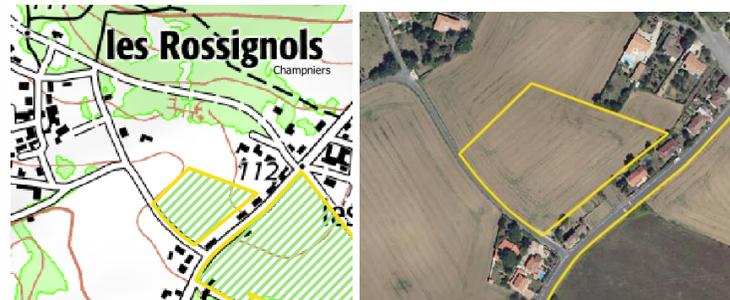
Unité des plaines calcaires à groies moyennement profondes. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur. Sols à faible réserve hydrique.

**IMPACT**

MODERE au regard de la dimension globale de cette zone et des caractéristiques des exploitations concernées et du fait que ce secteur soit divisé en plusieurs ilots agricoles cultivés par des exploitants différents. Toutefois, cet impact agricole se cumule avec le prélèvement d'une autre surface, soit un total de 4ha71 de perte de surface cultivée en tournesol par la seconde exploitation.

**COMMUNE de CHAMPNIERS – Zone 078\_03****Description du site - contexte :**

Zone de 1,3ha située en sortie du hameau des Rossignols, à l'arrière d'un front urbanisé.

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,24 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivés en tournesol.**

Cette zone appartient à un ilot agricole de 2,92ha cultivé en tournesol.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette zone. Il s'agit d'une exploitation de 175ha en grandes cultures, taille moyenne pour une exploitation dans cet OTEX. Elle exploite un grand nombre de parcelles dans ce secteur, dont les parcelles en continuité de celle-ci et une partie de la zone 078\_01.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des plaines calcaires à groies moyennement profondes. Sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur. Sols à faible réserve hydrique.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view mai 2022

### IMPACT

L'impact peut être évalué comme modéré au regard :

- des impacts indirects générés : accroissement de la zone de non traitement avec la partie résiduelle de l'ilot cultivé, enclavement de la partie restante de l'ilot par l'urbanisation, le condamnant à terme et formation d'une petite enclave résiduelle ne pouvant être exploitée;
- des impacts cumulés avec le secteur 078\_01, qui constituent un prélèvement global de 4ha71 de surface cultivée en céréales.

**Préconisation :** Concernant ce zonage, sa délimitation pourrait être retravaillée de manière à se limiter aux espaces les plus insérés dans l'urbanisation, en diminuant sa profondeur.

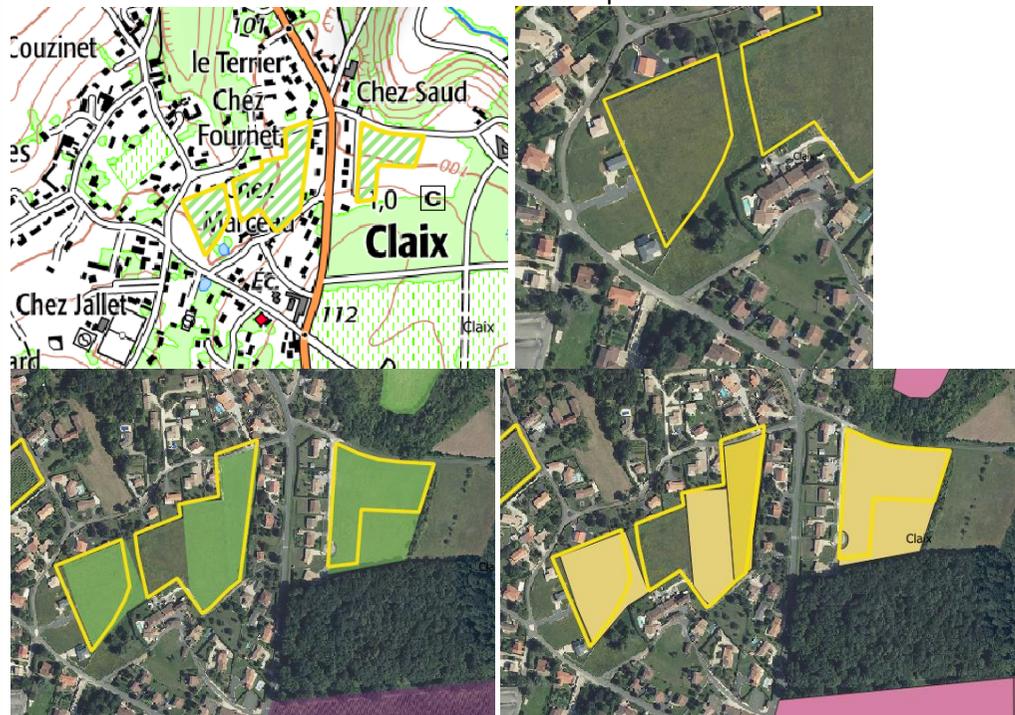
### COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME

Cette zone 1 AU a déjà été limitée à l'Ouest pour maintenir un corridor écologique de déplacement des espèces et la commune a besoin de foncier pour rattraper son retard en matière de logements sociaux.



**COMMUNE de CLAIX – Zone 101\_02****Description du site - contexte :**

Cette zone constitue, avec la zone 101\_03, un ensemble agricole résiduel de 2,5ha situé au cœur du bourg de Claix, que le développement urbain résidentiel a progressivement encerclé. Une mare est située à l'entrée Sud de la parcelle.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,74 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022 en jachères de 6 ans ou plus.**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par cette zone.

Il s'agit d'une exploitation orientée en grandes cultures, cultivant 173ha essentiellement en céréales et oléagineux, complétés par 19ha de surfaces permanentes et temporaires en herbe.

Cette exploitation est également concernée par les zones 101\_03 et 101\_01. Hormis cet ensemble de petites parcelles situées dans le bourg de Claix, le reste de son parcellaire est constitué d'ilots de taille assez importants, regroupés dans ce secteur, sur les communes de Claix et Roulet.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des collines calcaires et petites groies de champagne, caractérisée par des coteaux sur craie dure. Faible réserve hydrique.

Sols de faible potentiel pour des cultures de type céréalières, plus adapté à la culture de la vigne.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la localisation de cette parcelle au sein d'un ensemble urbanisé.

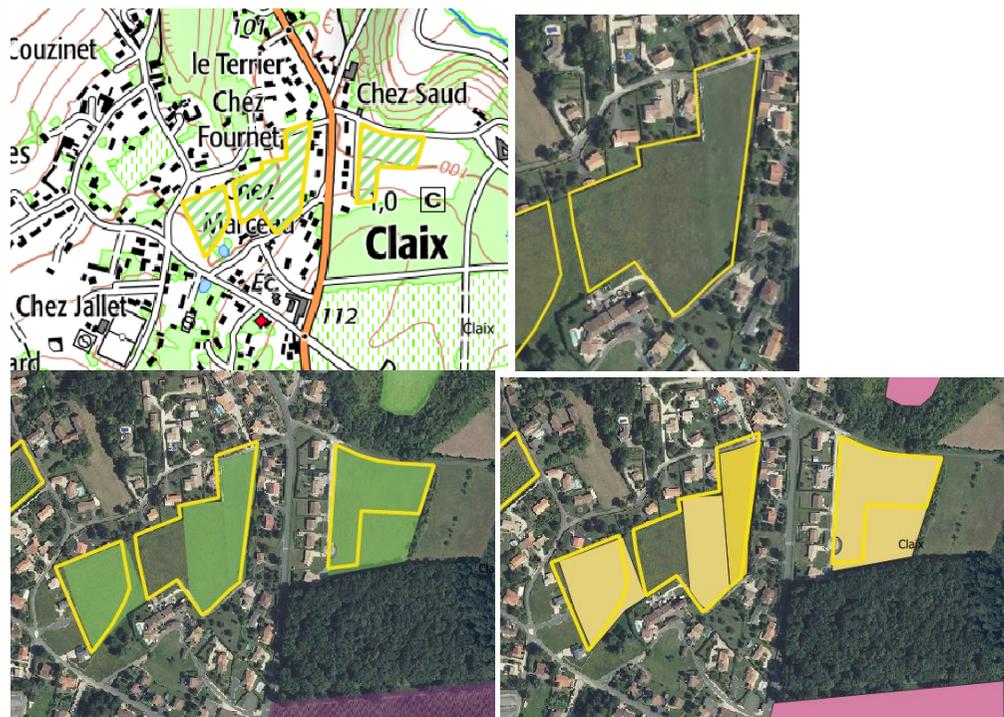
Impact cumulé avec zones 101\_03 et 101\_01, soit un impact total en surface directement prélevée de 2,42ha, toutefois faible au regard du potentiel agricole restreint de ces parcelles du fait de leur taille, leur nature de sol et leur situation au milieu de l'urbanisation.

Malgré tout, ces parcelles contribuent au pourcentage obligatoire de SIE de l'exploitation.

## COMMUNE de CLAIX – Zone 101\_03

### Description du site - contexte :

Cette zone constitue, avec la zone 101\_02, un ensemble agricole résiduel de 2,5ha situé au cœur du bourg de Claix, et que le développement urbain résidentiel a progressivement encerclé.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

## Impacts sur l'agriculture

**Surface agricole prélevée : 1,72 ha**

**dont 1,14 ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en jachère de plus de 6 ans.

**Surfaces déclarées en AB : non**

### Exploitations impactées :

Deux exploitations ont chacune une parcelle en jachère :

- une exploitation orientée en grandes cultures, cultivant 173ha essentiellement en céréales et oléagineux, complétés par 19ha de surfaces permanentes et temporaires en herbe. Il s'agit de l'exploitation également concernée par la zone 101\_02.
- une exploitation de 197ha en grandes cultures, disposant de 8ha en herbe temporaire. La majeure partie de son parcellaire est regroupé au Nord de la commune de Claix.

*Ces exploitations n'ont pas pu être identifiées à l'aide de la BDD CA16*

### Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :

Unité des collines calcaires et petites groies de champagne, caractérisée par des coteaux sur craie dure. Faible réserve hydrique.

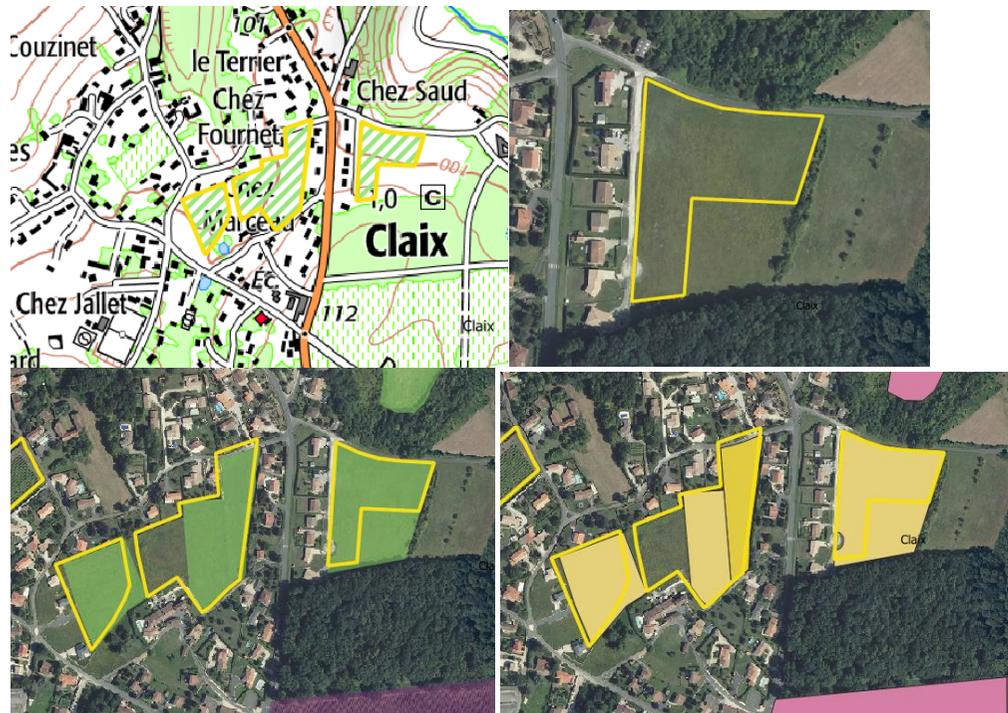
Sols de faible potentiel pour des cultures de type céréalières, plus adapté à la culture de la vigne.

### IMPACT

FAIBLE au regard de la localisation de cette parcelle au sein d'un ensemble urbanisé et du faible potentiel des sols pour l'orientation culturelle des exploitations concernées.

**COMMUNE de CLAIX – Zone 101\_01****Description du site - contexte :**

Parcelle agricole située en extension Est de la zone pavillonnaire du Bourg de Claix. Elle couvre 66% d'un ilot agricole de 1,58ha. Elle est longée par l'urbanisation pavillonnaire à l'Ouest.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo C16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,04 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, en jachère de plus de 6 ans.**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par cette zone.

Il s'agit d'une exploitation orientée en grandes cultures, cultivant 173ha essentiellement en céréales et oléagineux, complétés par 19ha de surfaces permanentes et temporaires en herbe.

Cette exploitation est également concernée par les zones 101\_02 et 101\_03. Hormis cet ensemble de petites parcelles situées dans le bourg de Claix, le reste de son parcellaire est constitué d'ilots de taille assez importants, regroupés dans ce secteur, sur les communes de Claix et Roulet.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des collines calcaires et petites groies de champagne, caractérisée par des coteaux sur craie dure. Faible réserve hydrique.

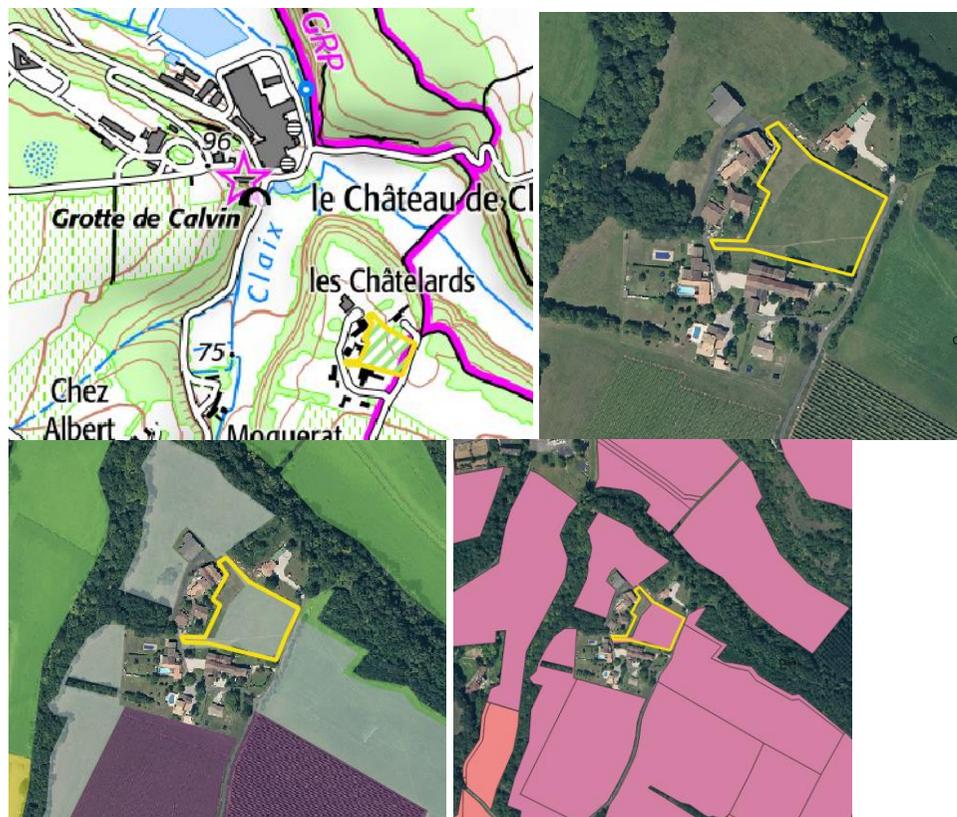
Sols de faible potentiel pour des cultures de type céréalières, plus adapté à la culture de la vigne.

**IMPACT**

MODERE du fait de l'impact cumulé du prélèvement de surfaces en jachères de cette exploitation, mais aussi du fait de la localisation en extension de la parcelle, et de l'impact indirect de son prélèvement qui conduit à l'enclavement du reste de cet ilot, et questionne sur l'avenir de la parcelle agricole restant à l'Est de celle-ci.

**COMMUNE de CLAIX – Zone 101-06****Description du site - contexte :**

Cette zone est située au cœur du hameau des Chatelards. Elle est délimitée à l'Est par la voie, et sur les autres côtés par de l'habitat.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPZ 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPZ 2022 – chaque couleur représente le parcelaire d'une exploitation

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,6 ha**

**dont 0,48 ha déclarés à la PAC en 2022, en prairie rotation longue.**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation de 138ha est concernée par ce zonage. Il s'agit d'une société principalement viticole, dont le parcellaire est regroupé dans cette zone, et exploitant 40ha de vignes essentiellement situées sur ce secteur.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

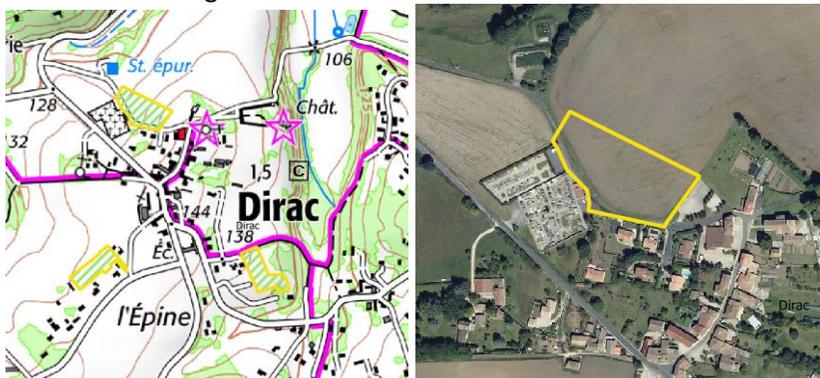
Unité des collines calcaires et petites groies de champagne, caractérisée par des coteaux sur craie dure. Faible réserve hydrique. Sols de faible potentiel pour des cultures de type céréalières, plus adapté à la culture de la vigne.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la localisation de la parcelle, sa nature de culture et les caractéristiques de l'exploitation concernée par cette zone.

**COMMUNE de DIRAC – Zone 120\_02**

**Description du site - contexte :** zone agricole cultivée située en extension de l'urbanisation actuelle, au Nord du bourg, faisant face au cimetière, dans un environnement agricole.

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,73 ha**  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivée en colza d'hiver**  
 (cultures en rotation)

Parcelle constituant une partie d'un îlot de 12ha.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette zone. Il s'agit d'une exploitation qui présente une SAU de 143ha, dont environ 100ha de grandes cultures et environ 40ha de prairies temporaires ou permanentes, et dont le parcellaire, relativement regroupé, est principalement situé autour du bourg de Dirac.

Cette exploitation est également concernée par les 2 autres zones situées autour du bourg de Dirac, les zones 120\_01 et 120\_04.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des groies argilo-calcaires de craie, présentant des sols argileux avec sables, plus ou moins calcaires, et cailloux calcaires



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : photo mai 2022

## COMMUNE de DIRAC – Zone 120\_01

**Description du site - contexte :** zone située au niveau du bourg de Dirac, en 2<sup>ème</sup> rideau d'une urbanisation pavillonnaire existante. Cette parcelle est longée au Nord par un grand ilot cultivé.

### IMPACT

MODERE au regard de la localisation de cette zone en extension sur un bel ilot culturel séparé de la partie urbanisée actuelle par une voirie, ainsi que de l'impact indirect de ce zonage qui va générer une bande de non traitement supplémentaire, retirée à la zone de culture restante. Zone de moins taille mais impact cumulé sur le secteur à hauteur de 1ha73 (+ les bandes de non traitement induites), soit une surface non négligeable.

Du point de vue agricole, ce zonage s'inscrit dans une réelle dynamique de grignotage de l'espace agricole.

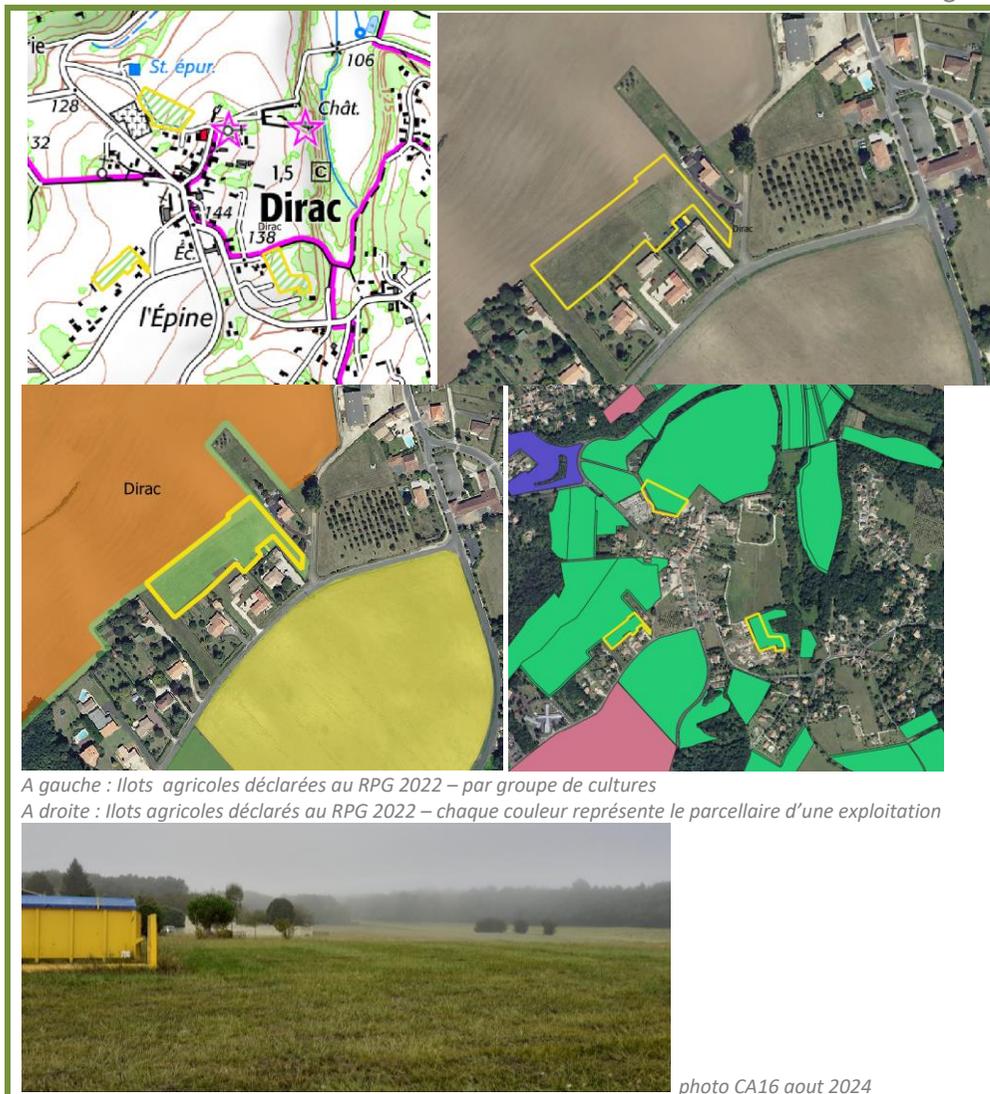
### COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME

Il est important de rappeler que l'intégralité de l'espace cultivé jusqu'à la station d'épuration à l'Ouest est propriété de la commune de Dirac qui a acheté le terrain pour accueillir des résidences. Ce ne sont que 7300 m<sup>2</sup> qui sont prélevés à l'agriculture sur les 2,5ha appartenant à la commune.

### Impacts sur l'agriculture

**Surface agricole prélevée : 0,47 ha**  
dont la totalité déclarée à la PAC en, cultivée en jachère de 6 ans ou plus et déclarée en surface d'intérêt écologique.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette zone. Il s'agit d'une exploitation qui présente une SAU de 143ha, dont environ 100ha de grandes cultures et environ 40ha de prairies temporaires ou permanentes, et dont le parcellaire, relativement regroupé, est principalement situé autour du bourg de Dirac.

Cette exploitation est également concernée par les 2 autres zones situées autour du bourg de Dirac, les zones 120\_02 et 120\_04.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des groies argilo-calcaires de craie, présentant des sols argileux avec sables, plus ou moins calcaire, et cailloux calcaires

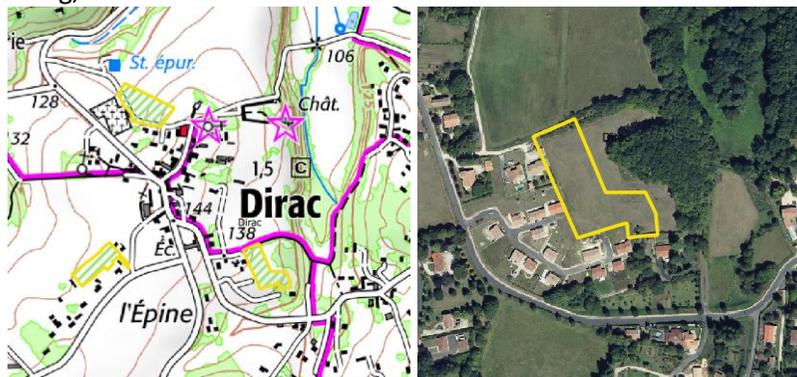
**IMPACT**

FAIBLE du fait de la dimension de cette parcelle, sa nature de culture et sa localisation, ainsi que les caractéristiques de l'exploitation. Toutefois, la déclaration de cet espace en jachère est certainement liée à la proximité des habitations, et utilisée comme zone tampon. Son urbanisation va générer une nouvelle zone de contact entre habitations et zones de cultures, et va donc retirer de la culture des surfaces supplémentaires (zone de non traitement).

Impact cumulé : 1ha73 auxquels s'ajoutent les bandes de non traitement.

**COMMUNE de DIRAC – Zone 120\_04**

**Description du site - contexte :** zone située à l'arrière d'un lotissement, en sortie de Bourg, entourée de bois.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,53 ha**  
**dont 0,53 ha déclarés à la PAC en 2022, en jachère de plus de 6 ans**

Cette parcelle appartient à un ilot d'environ 1ha.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette zone. Il s'agit d'une exploitation qui présente une SAU de 143ha, dont environ 100ha de grandes cultures et environ 40ha de prairies temporaires ou permanentes, et dont le parcellaire, relativement regroupé, est principalement situé autour du bourg de Dirac.

Cette exploitation est également concernée par les 2 autres zones situées autour du bourg de Dirac, les zones 120\_01 et 120\_02.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des groies argilo-calcaires de craie, présentant des sols argileux avec sables, plus ou moins calcaires, et cailloux calcaires.

**IMPACT**

MODERE au regard de la localisation et la nature de culture. Toutefois, cette zone s'ajoute aux deux précédentes, et crée un délaissé agricole non exploitable le long du bois pour 0,47ha.

Impact cumulé : 1ha73 auxquels s'ajoutent les bandes de non traitement des deux autres zones, ainsi que l'impact indirect sur le délaissé agricole créé entre cette zone et le bois, soit 0,47ha de délaissé (impact indirect).

Une meilleure optimisation de cette parcelle pourrait peut-être être envisagée ?

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

La délimitation du terrain en zone 1AU a été réalisée en observant un recul au regard de l'espace boisé à l'Est identifié dans la trame verte et bleue du SCOT afin de préserver largement la lisière de ce boisement.

**COMMUNE de FLEAC – Zone 138\_03**

**Description du site - contexte :** parcelle agricole, rattachée à un ilot agricole de 10ha, mais situé dans un espace de transition entre espace agricole et zone urbanisée pavillonnaire.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,3 ha**  
dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivés en céréales en rotation (orge en 2022, maïs en 2024).

Ilot rattaché à un ensemble parcellaire de 10ha.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation qui présente une SAU de 162ha, dont 9ha de vignes et 140ha de grandes cultures en rotation, sur un parcellaire situé sur les communes de Fléac, Nersac, mais aussi en dehors du périmètre du Grand Angoulême sur le secteur des communes de Douzat, Echallat, Saint Amant de Nouère.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à partir de la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

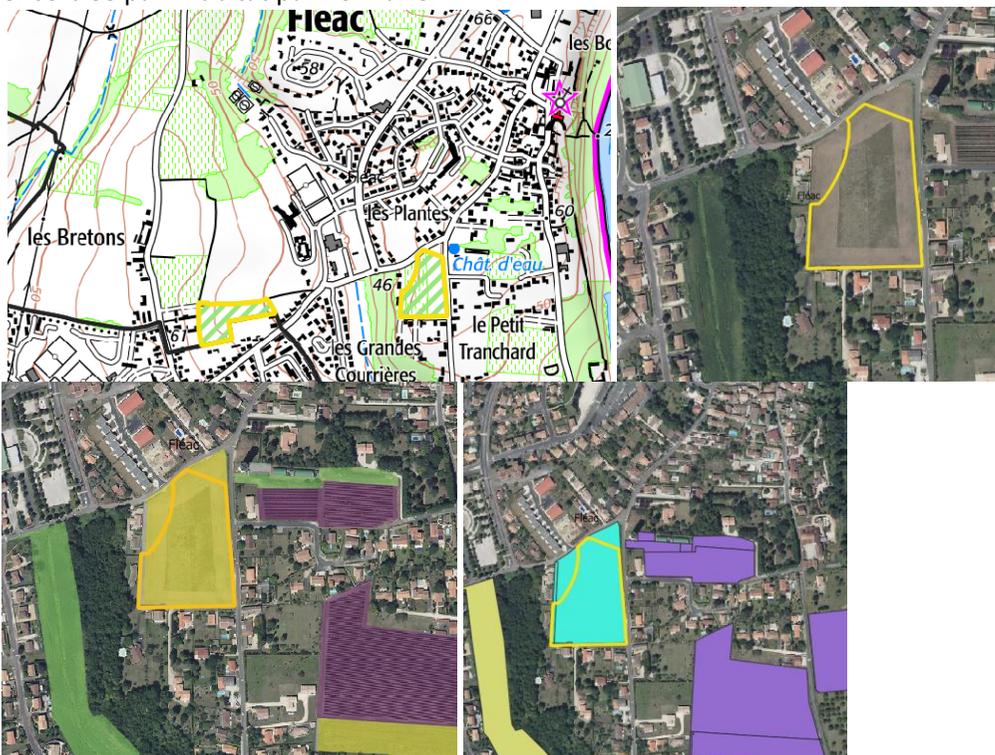
Unité des groies de grès, à sols limono-argileux calcaires à cailloux calcaires.

**IMPACT**

MODERE au regard de la localisation de la parcelle et de la configuration agricole du secteur.

**COMMUNE de FLEAC – Zone 138\_02**

**Description du site - contexte :** parcelle située à proximité du bourg de Fléac et des équipements sportifs. Dans un contexte de frange urbaine, la parcelle est toutefois encerclée par l'habitat pavillonnaire.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image aout 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,6 ha** à l'intérieur du périmètre jaune, mais 2,02ha si on considère l'ilot agricole prélevé dans sa totalité.  
**dont 2,02ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en céréales en rotation (blé en 2022)

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation présentant une SAU de 56ha, dont le parcellaire, morcelé et essentiellement composé de petites parcelles est principalement situé sur les communes de Fléac et Trois-Palis, et dont l'orientation principale est viticole (20ha de vigne). Cette exploitation est également concernée par la zone 388\_02 sur Trois-Palis.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des groies de grès, à sols limono-argileux calcaires à cailloux calcaires.

**IMPACT**

FAIBLE à MODERE du fait de sa localisation et son encerclement dans le tissu urbanisé. Elle ne se prête pas à une culture de vigne (orientation principale de l'exploitation)

Une vigilance est à avoir toutefois du fait qu'elle est rattachée à une exploitation de taille modérée qui est également concernée par une zone sur la commune de Trois-Palis.

**Impact cumulé : 4,2ha**

**COMMUNE de FLEAC – Zone 138\_11**

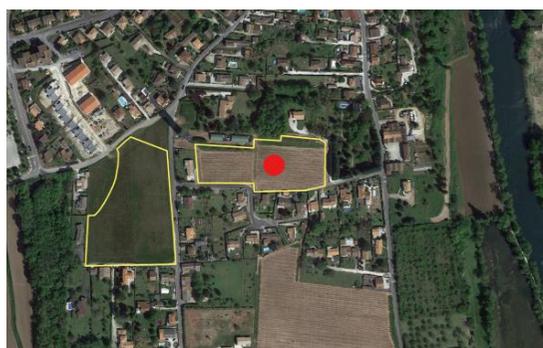
**Description du site – contexte :** parcelle au sein d'un tissu pavillonnaire à proximité du bourg de Fléac



Ilots Pacage RPG 2019



Cultures RPG 2023

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,14ha**

**dont 1,14 ha déclarés à la PAC 2023** comme étant de la vigne et de la jachère de moins de 5 ans

**Surface déclarée en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Il s'agit d'une exploitation de 90,95ha répartie principalement sur les communes de Fléac, Saint-Yrieix et Asnières-sur-Nouere en 69 parcelles. Elle serait impactée de 0,92ha de vigne

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire
- Retrait-gonflement d'argile : exposition forte

**Impact :**

MODERE à FORT compte tenu de la valorisation de la parcelle en vignes, malgré le fait qu'elle soit enclavée dans le tissu urbain.

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

Ce terrain est un second choix après que d'autres possibilités aient été écartées en raison de la détermination de zones humides.

**COMMUNE de GARAT – Zone 146\_06 (Le Tille)**

**Description du site – contexte :** parcelle intégrée dans une continuité d'urbanisation le long de la route, présence d'un ruisseau au nord-est de la parcelle, présence d'une butte au sud-est de la parcelle.



Ilots Pacage RPG 2019



Cultures RPG 2023



Ruisseau



Butte créant un dénivelé pour accéder à la parcelle

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,37 ha**  
**dont 0,37 ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une prairie temporaire de 5 ans ou moins, et ayant été exploitée par le passé en céréales.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée  
 Il s'agit d'une exploitation de 100,63ha répartie principalement sur la commune de Garat en 59 parcelles.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire
- ➔ Retrait-gonflement d'argile : exposition moyenne et forte

**Impact :**

FAIBLE au titre de la faible surface prélevée et du relatif enclavement de la parcelle dans un espace en urbanisation.

**COMMUNE de GARAT – Zone 146\_09**

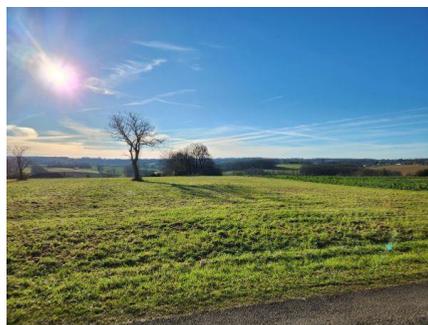
**Description du site - contexte** : parcelle agricole située en extension de l'urbanisation pavillonnaire existante, entre les hameaux de Peu Sec et Chez Grelet.



Ilots Pacage RPG 2019



Cultures RPG 2023

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,53 ha**

**dont 1,53 ha déclarés à la PAC 2023** : une partie en avoine d'hiver succédant à une implantation de luzerne en 2022, et une partie en prairie temporaire.

**Surfaces déclarées en AB** : non

**Exploitations impactées** : 2 exploitations concernées

Une première exploitation de 100,63ha répartie principalement sur la commune de Garat en 59 parcelles. L'exploitation serait impactée de 1,09ha de luzerne.

Une seconde exploitation de 222,96ha répartie principalement sur les communes de Garat et Soyaux en 77 parcelles. L'exploitation serait impactée de 0,44ha de prairie temporaire de 5 ans au moins et autre mélange avec graminées.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol** :

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,8/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux, moyennement profond sur calcaire marneux
- ➔ Retrait-gonflement d'argile : exposition moyenne

**Impact** :

MODERE à FORT compte tenu de l'extension de l'urbanisation dans un secteur à caractère rural.

**COMMUNE DE GARAT - Zone 146\_10**

**Description du site – contexte :** parcelle agricole de faible superficie située au lieu-dit Les Petites Chaumes, secteur d'urbanisation récent et en proximité immédiate avec la route



Ilots Pacage RPG 2019



Cultures RPG 2023



Vue au nord



Vue au sud

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,68 ha**

**dont 0,68 ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une prairie de 6 ans ou plus

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées : 1 exploitation concernée**

Il s'agit d'une exploitation de 142,24ha répartie principalement sur les communes de Garat et Dirac en 72 parcelles. Elle serait impactée de 0,68ha de prairie temporaire de 5 ans au moins et autre mélange de graminées.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire
- ➔ Retrait-gonflement d'argile : exposition moyenne

**Impact : FAIBLE**

Parcelle de petite taille, enclavée dans le tissu urbain.

*Préconisation : Il pourrait être envisagé de privilégier la reprise du reste de la parcelle (au nord-ouest) car le projet n'optimise pas l'usage de l'espace. Cette reprise ainsi que la mobilisation d'autres dents creuses permettrait d'éviter l'urbanisation envisagée sur la parcelle « COMMUNE DE GARAT - Zone 146\_09 (Peusec) » (cf fiche précédente).*

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

*C'est la future gendarmerie et les logements associés qui vont être réalisés au Nord-Ouest.*

**COMMUNE DE GARAT - Zone 146\_11**

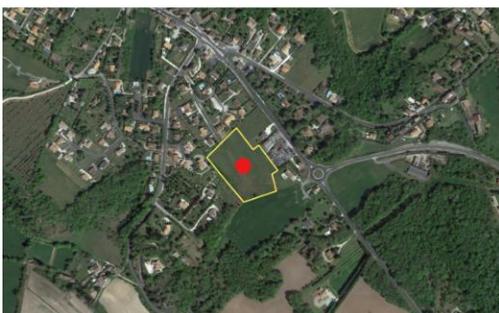
**Description du site – contexte :** parcelle en extension du bourg de Sainte-Catherine



Ilots Pacage RPG 2019



Cultures RPG 2023

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,5 ha**  
dont 1,4 ha déclarés à la PAC 2023 comme étant une prairie de 6 ans et plus

**Surface déclarée en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

L'îlot concerné n'était pas déclaré à la PAC entre 2019 et 2022, mais a été déclaré en prairies en 2023. En ce sens, l'exploitation concernée n'a pas pu être identifiée.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : mixte entre sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire et sol argileux, peu profond, calcaire sur craie dure
- ➔ Retrait-gonflement d'argile : exposition moyenne

**Impact :** FAIBLE

Faible intérêt agricole, parcelle enclavée entre des habitations et un garage automobile. De plus, le tracé de la rue de la Combe Joyeuse semble se dessiner en prolongement pour desservir cette nouvelle parcelle, afin d'éviter d'emprunter la route départementale.

*Préconisation : Il pourrait être envisagé de privilégier la reprise du reste de la parcelle (au nord-est) car le projet n'optimise pas l'usage de l'espace. Cette reprise ainsi que la mobilisation d'autres dents creuses permettrait d'éviter l'urbanisation envisagée sur la parcelle « COMMUNE DE GARAT - Zone 146\_09 (Peusec) ».*

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

La partie Nord-Est de la parcelle est bien mobilisée en zone constructible pour des activités commerciales, au sein de la centralité.

**COMMUNE de GOND PONTouvre – Zone 154-01**

**Description du site - contexte :** Secteur situé à l'extrémité Nord de Gond-Pontouvre, en extension des espaces urbanisés existants. Secteur de transition entre un espace urbanisé relativement dense et un espace agricole ouvert vierge de constructions. Ces 2 zones sont situées de part et d'autre d'un lotissement.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : avril 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,5 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC** en 2022 en jachères de 5 ans ou moins.

Parcelle qui était cultivée en céréales jusqu'en 2017, mise en jachère depuis 2018.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ces deux zones. Il s'agit d'une exploitation individuelle dont le siège est situé sur la commune de Champniers, qui présente une orientation principale en Grandes cultures, une SAU de 197ha majoritairement constituée de surfaces cultivées en céréales, oléagineux, protéagineux, complétés par 30ha de surfaces de prairies/jachères.

Elle exploite sur le secteur un ensemble de parcelles contiguës en grandes cultures et jachères.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Zone située dans l'unité des plaines calcaires à sols de groies superficielles. Sols d'argile limoneuse sur calcaire dur, à nombreux cailloux calcaires.

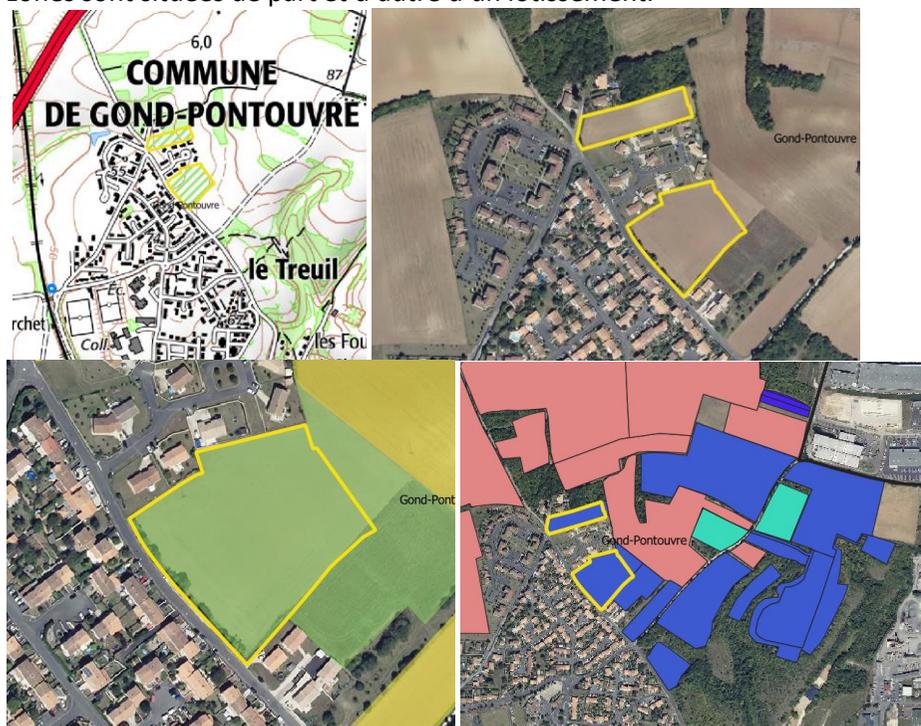
**IMPACT**

MODERE du fait de la taille de cette parcelle et de sa forme en bande, bordée de part et d'autre par des habitations.

Impact cumulé des zones 154-01 et 154-02 : 1,6ha

## COMMUNE de GOND PONTouvre – Zone 154-02

**Description du site - contexte :** Secteur situé à l'extrémité Nord de Gond-Pontouvre, en extension des espaces urbanisés existants. Secteur de transition entre un espace urbanisé relativement dense et un espace agricole ouvert vierge de constructions. Ces 2 zones sont situées de part et d'autre d'un lotissement.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : avril 2022

## Impacts sur l'agriculture

**Surface agricole prélevée : 1,1 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022 en jachère.**

Parcelle qui était cultivée en céréales jusqu'en 2019, mise en jachère depuis 2020.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ces deux zones. Il s'agit d'une exploitation individuelle dont le siège est situé sur la commune de Champniers, qui présente une orientation principale en Grandes cultures, une SAU de 197ha majoritairement constituée de surfaces cultivées en céréales, oléagineux, protéagineux, complétés par 30ha de surfaces de prairies/jachères.

Elle exploite sur le secteur un ensemble de parcelles contiguës en grandes cultures et jachères.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Zone située dans l'unité des plaines calcaires à sols de groies superficielles. Sols d'argile limoneuse sur calcaire dur, à nombreux cailloux calcaires.

**IMPACT**

MODERE à FORT du fait de la taille de cette parcelle et de sa configuration, mais aussi de sa continuité avec l'espace agricole et les autres ilots cultivés par l'exploitation. Ces impacts sont majorés par l'effet cumulé des deux zones.

Impact cumulé des zones 154-01 et 154-02 : 1,6ha

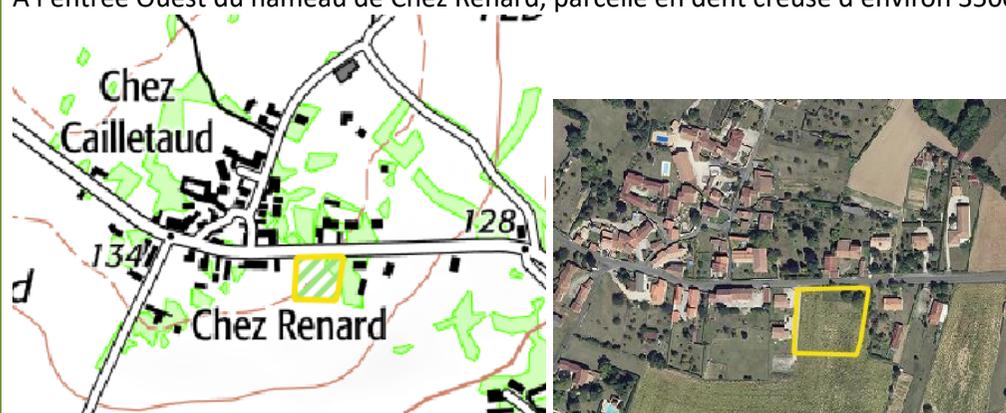
Le développement urbain dans ce secteur en extension vers un ensemble agricole résiduel conduit à leur grignotage progressif et leur encerclement : à l'ouest par le développement urbain, à l'Est par la zone commerciale des Montagnes.

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

La zone d'urbanisation future au PLUi en vigueur a été largement réduite dans l'optique de définir une limite extrême de la tâche urbaine

**COMMUNE de JAULDES – Zone 168\_04****Description du site - contexte :**

A l'entrée Ouest du hameau de Chez Renard, parcelle en dent creuse d'environ 3500m<sup>2</sup>



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Photo CA16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,35 ha**

**dont 0,29 ha déclarés à la PAC en 2002, cultivés en :**

- Jachère de 5 ans ou moins (0,1ha)
- Prairie temporaire (0,19ha)

En usage de pâturage par les chevaux

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Ce secteur impacte 2 exploitations :

- Une exploitation de 187ha ayant pour orientation principale les grandes cultures (170ha cultivés en rotation de céréales, oléagineux, protéagineux), concernée par une surface de 0,1ha de jachère et dont le parcellaire est composé essentiellement d'ilots de grande superficie, situés sur ce secteur
- Une exploitation individuelle de 188ha en grandes cultures dont le siège est situé sur la commune d'Anais, et dont le parcellaire, relativement dispersé, est essentiellement situé sur les communes de Jauldes et Anais. Le chef d'exploitation est un jeune installé en 2023.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des terres de groies des plaines calcaires. Sols limono-argileux peu carbonatés à cailloux calcaires.

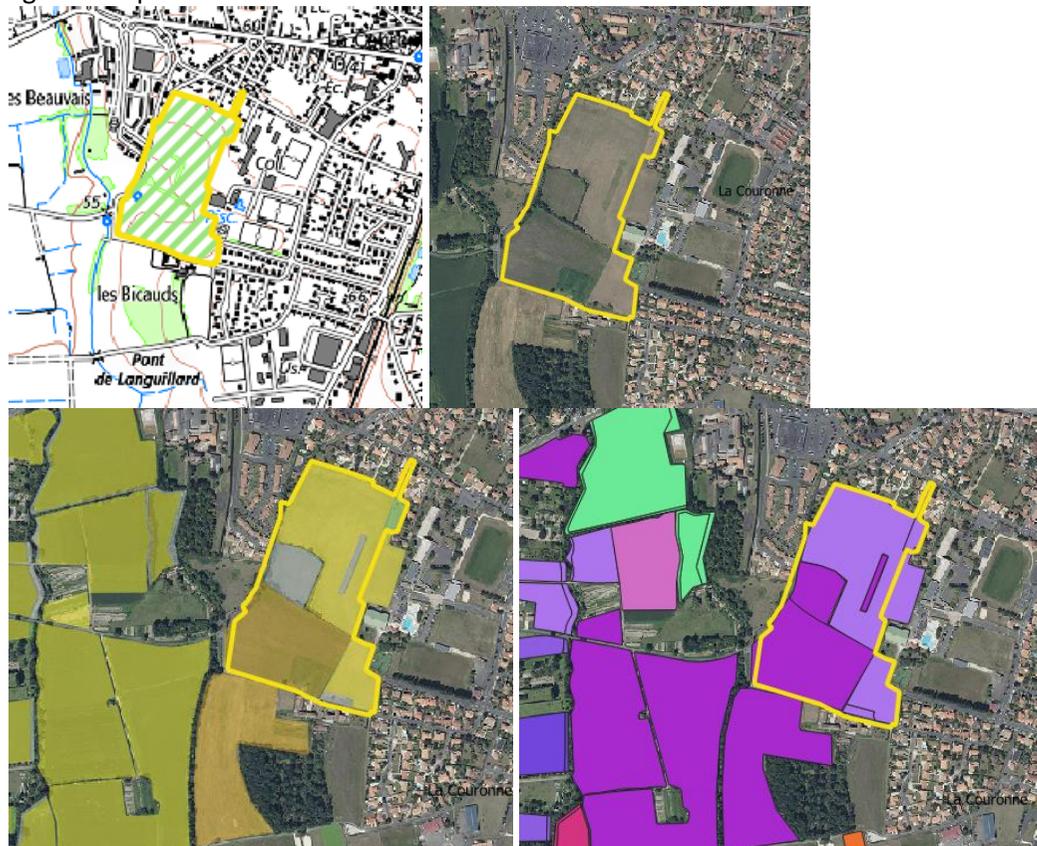
Potentiel agricole assez faible.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la configuration de la zone en dent creuse et des surfaces qui impactent les exploitations.

**COMMUNE de LA COURONNE – Zone 113\_01****Description du site - contexte :**

Ensemble agricole de près de 10ha situé en partie Sud de la partie urbanisée de La Couronne, à proximité des équipements sportifs. Le développement urbain a progressivement enclavé partiellement cet espace, restant toutefois un ensemble agricole exploitable.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

**Impacts sur l'agriculture****Surface agricole prélevée : 9,85 ha**

**dont 9.38 ha déclarés à la PAC en 2022, cultivés en :**

- maïs (4ha90)
- luzerne (3ha17)
- jachère de 5 ans ou moins (0.2ha)
- prairie rotation longue (1ha)

**Surfaces déclarées en AB : non****Exploitations impactées :**

2 exploitations se partagent cet ilot agricole :

- Une exploitation qui cultive 194ha en grandes cultures, dont 25ha en surfaces en herbes, et dont le parcellaire est essentiellement regroupé au Sud de la commune de La Couronne
- Une exploitation qui cultive 173ha en grandes cultures, dont 5ha de surfaces en herbes, et dont le parcellaire est situé sur la commune de La Couronne, essentiellement regroupé dans le fond de vallée, en continuité de ce secteur.

*Ces exploitations n'ont pas pu être identifiées à partir de la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Secteur à cheval sur deux unités pédologiques :

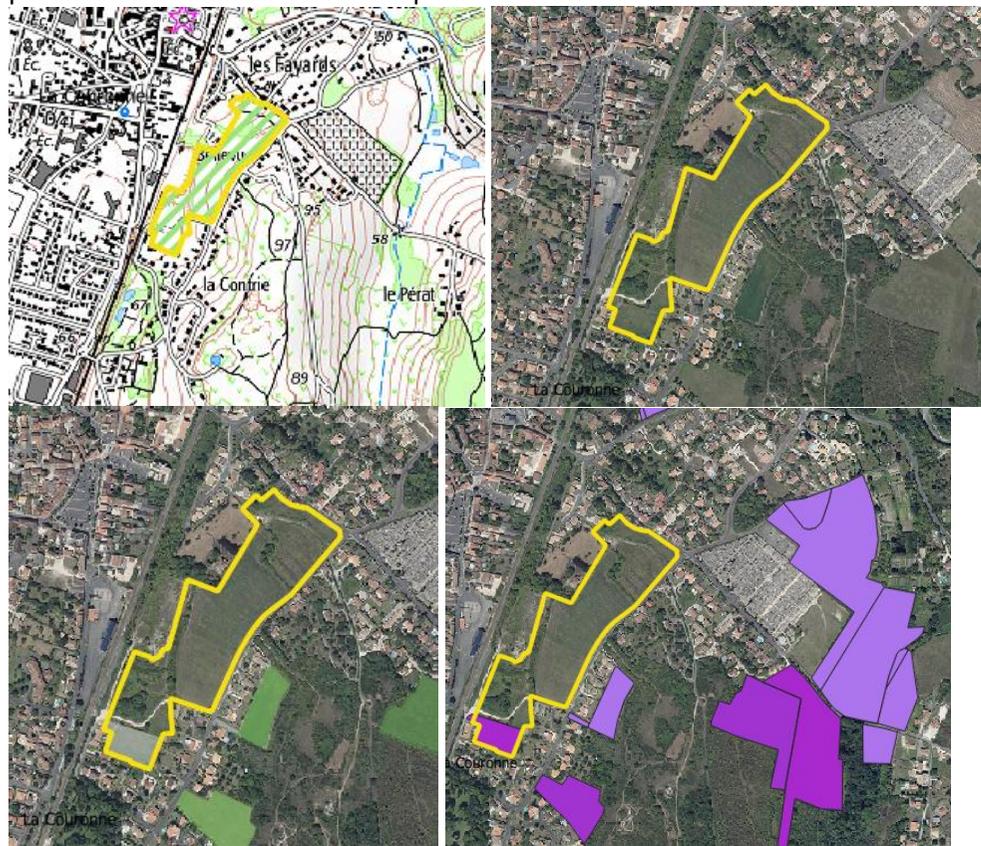
- Les petites groies de champagne, coteaux calcaire sur craie dure, pour la partie la plus à l'Est du site, déjà entouré par l'urbanisation
- Les vallées et terrasses alluviales, aux matériaux de texture variable, avec la présence plus ou moins profonde de la nappe.

**IMPACT**

MODERE au regard de la dimension de cet ilot.

**COMMUNE de LA COURONNE – Zone 113\_02****Description du site - contexte :**

Site de 6,4ha de superficie, s'étendant à l'Est du secteur urbanisé de la commune, sur des espaces majoritairement agricoles, cerclé en grande partie par l'urbanisation pavillonnaire et délimité à l'ouest par la voie ferrée.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 5,4 ha**

**Dont seulement 0,48 ha déclarés à la PAC** en 2022, en surface en herbe (prairie à rotation longue).

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

L'exploitation concernée par cette surface est également concernée par la zone 113\_01. Il s'agit d'une exploitation cultivant 173ha de grandes cultures sur la commune de La Couronne. Ces 0,48ha seront retirés des 5ha de surface en herbe de l'exploitation.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

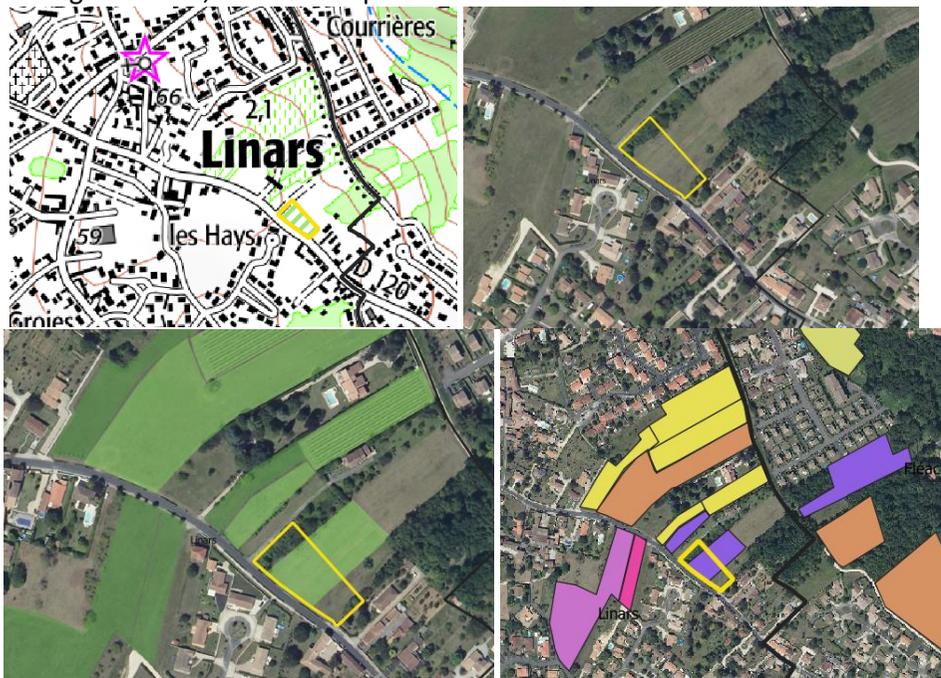
Unité pédologique des petites groies de champagne, coteaux calcaire sur craie dure.

**IMPACT**

FAIBLE malgré la surface du site, au regard du contexte d'encerclement urbain et des caractéristiques de l'exploitation impactée.

**COMMUNE de LINARS – Zone 187\_2**

**Description du site - contexte :** zone de 2600m<sup>2</sup> délimitée en extension de l'urbanisation, le long de la voie, et dont une partie est boisée.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

Google street view : image juin 2012



photo CA16 aout 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,18 ha**  
dont **0,15 ha déclarés à la PAC** en 2022, en jachère de plus de 6 ans.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation de 129ha qui présente un parcellaire assez morcelé, principalement situé sur les communes de Roulet, St Estèphe, Saint Yrieix et Saint Saturnin. Ce parcellaire est composé d'environ 20ha de viticulture, 90ha de céréales-oléagineux-protéagineux et 10ha en herbe.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée par la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Groies de grès, sols argilo-limoneux calcaires, à cailloux calcaires.

**IMPACT**

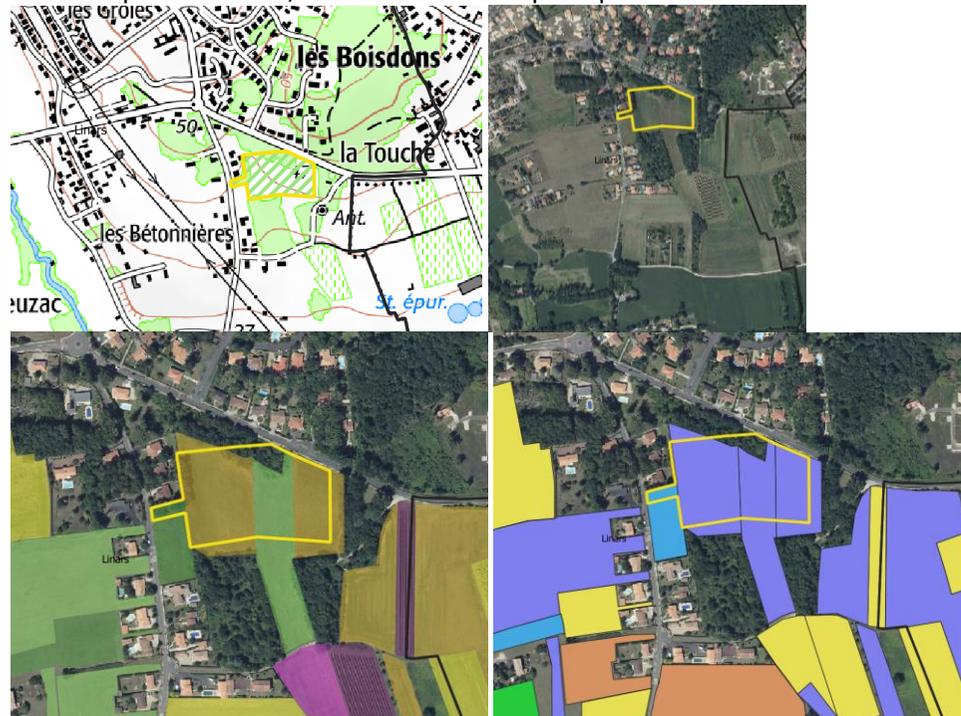
FAIBLE au regard de la dimension et la nature de cette parcelle. Toutefois, la délimitation de l'emprise questionne sur le devenir de la partie arrière de la parcelle, et risque de générer un impact de superficie plus élevée que la zone.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

La partie arrière de la zone, en zone d'urbanisation future au PLUi en vigueur, est sanctuarisée en zone naturelle au regard de sa détermination en tant que zone humide.

**COMMUNE de LINARS- Zone 187\_4**

**Description du site - contexte :** zone située dans une zone de transition entre la zone urbanisée de Linars et l'espace agricole situé le long de la Charente. Située à proximité de zones pavillonnaires, elle est néanmoins principalement entourée de boisements.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image mars 2023

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,5 ha**

**dont 1,5ha déclarés à la PAC en 2022, cultivés en :**

- Luzerne (1,13ha)
- Jachère (0,37ha)
- Herbe (0,06ha)

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par ce zonage. Elle présente une SAU de 55ha essentiellement en cultures de céréales, oléagineux, protéagineux.

Son parcellaire est principalement réparti entre les communes de Linars et de Balzac.

Elle est également concernée par 2 autres zones sur la commune de Balzac.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16, ne permettant pas de connaître son statut ni de présager de son évolution.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Groies de grès, sols argilo-limoneux calcaires, à cailloux calcaires.

**IMPACT**

MODERE à FORT (selon la trajectoire d'évolution de l'exploitation).

Zone située en frange, qui présente très peu de contacts directs avec l'urbanisation et dont la superficie permet la réalisation d'activités agricoles.

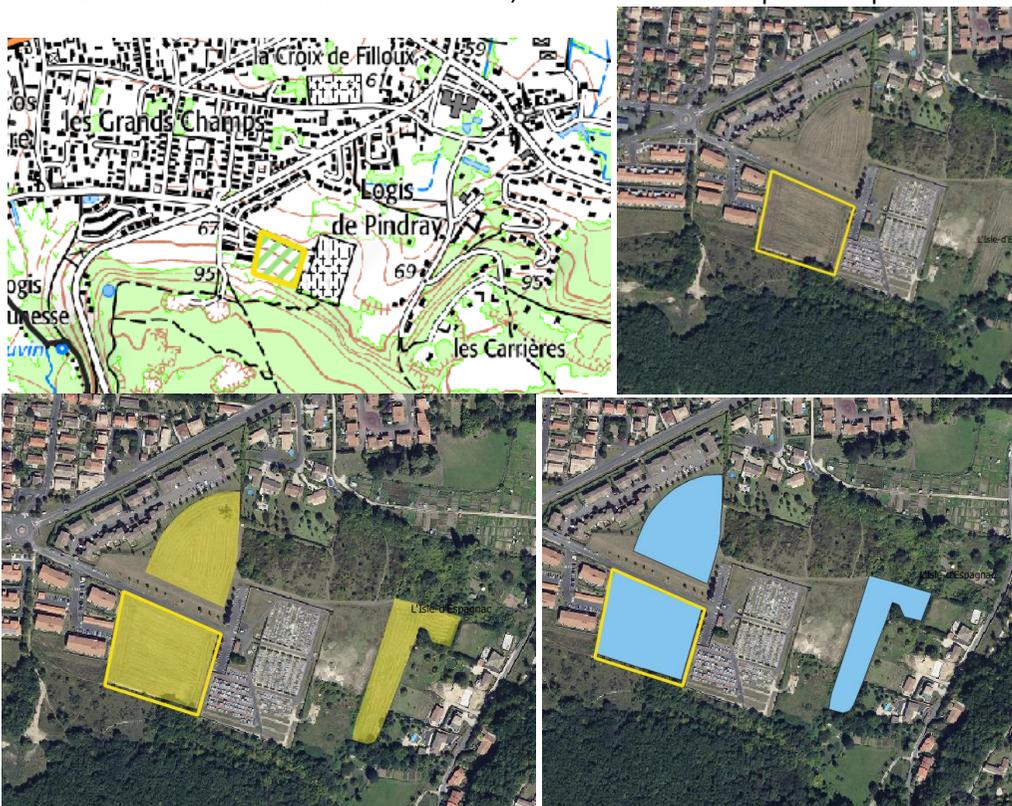
Cette zone se cumule avec 2 autres zones situées sur la commune de Balzac, soit un total de 3,8ha retirés à une exploitation qui en compte 55.

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

Les zones humides sanctuarisées en cœur de bourg ont eu pour conséquence de limiter ses possibilités de confortement d'où la recherche d'autres terrains pour répondre aux besoins en logement.

**COMMUNE de L'ISLE d'ESPAGNAC – Zone 166\_03**

**Description du site - contexte :** parcelle située au sud de l'enveloppe urbaine, entre un ensemble d'habitat collectif et le cimetière, et délimitée au Sud par un espace boisé.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view avril 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0.86 ha**  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivés en blé**

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation de 192ha dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de Ruelle-sur-Touvre. Environ 100ha sont cultivés en céréales et légumineuses, 86ha sont cultivés en herbe. Le parcellaire de l'exploitation est majoritairement situé sur Ruelle-sur-Touvre.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Coteaux sur craie dure de petites groies de champagne.

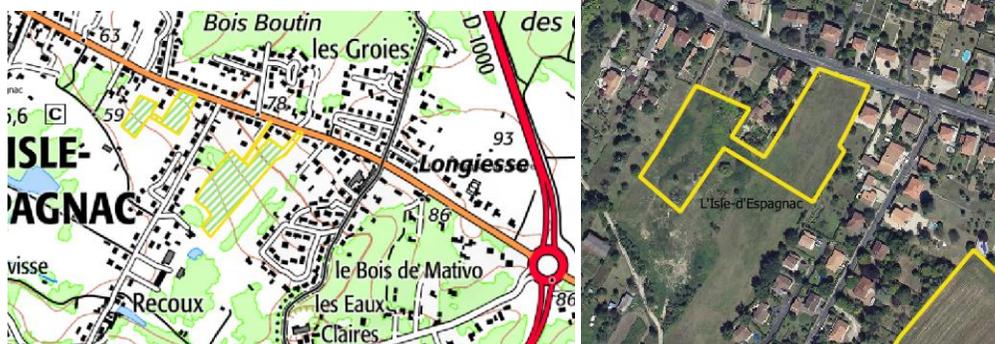
**IMPACT**

FAIBLE au regard de la dimension et la localisation de la parcelle, et de la structure de l'exploitation concernée.

Impact cumulé avec zone 166-01 : surface totale prélevée de 2ha68 de cultures déclarées à la PAC

**COMMUNE de L'ISLE d'ESPAGNAC – Zone 166-02**

**Description du site - contexte :** Située dans un contexte d'urbanisation pavillonnaire, cette zone d'environ 1ha est constituée de 2 entités reliées entre elles par une étroite bande : à l'Ouest un espace partiellement dégradé et enrichi, à l'Est un espace agricole



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view mai 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,44 ha d'espace agricole + 0,6 ha de surface enrichie**  
**dont 0,44 ha déclarés à la PAC en 2022, en jachère de plus de 6 ans**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation qui présente une SAU de plus de 400ha, répartis en 330ha de culture de céréales, oléagineux, protéagineux, et 70 ha en herbe/jachère. Son siège est situé sur la commune de Mornac. Son parcellaire est réparti principalement sur les communes de Magnac-sur-Touvre, Touvre, Ruelle-sur-Touvre, Mornac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des groies moyennement profondes à sols agrilo-limoneux sur calcaire plus ou moins fissuré.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la nature de la parcelle et sa localisation, en dent creuse au sein du tissu urbanisé.

Impacts cumulés avec les zones : 199\_01 (Magnac sur Touvre) ; 385\_02 et 385\_03 (Touvre) pour une surface totale déclarée à la PAC de 1ha39  
 Bien que plusieurs zones d'impact se cumulent, l'enjeu reste faible pour l'exploitation au regard de ses caractéristiques.

**COMMUNE de L'ISLE d'ESPAGNAC – Zone 166-01**

**Description du site - contexte :** secteur agricole résiduel pris en étau par le développement de l'urbanisation à l'Est de l'Isle d'Espagnac. Entité d'une surface de 2ha.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 octobre 20242

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,82 ha**

**dont 1,82ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en céréales (avoine en 2022). Prairie en 2024.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par cette zone : il s'agit de l'exploitation impactée également par la zone 166\_03.

Il s'agit d'une exploitation de 192ha dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de Ruelle-sur-Touvre. Environ 100ha sont cultivés en céréales et légumineuses, 86ha sont cultivés en herbe. Le parcellaire de l'exploitation est majoritairement situé sur Ruelle-sur-Touvre.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Secteur situé sur une transition pédologique entre 2 unités de groies à sols-argilo-limoneux calcaires

**IMPACT**

MOYEN au regard de la surface de l'ilot et de sa culture, mais aussi des impacts indirects générés par la mobilisation de cette parcelle.

La mobilisation de cette zone à des fins d'urbanisation condamne les parcelles en lanière limitrophes. Ces dernières ne sont pas déclarées à la PAC. La question se pose du choix de ne pas les mobiliser également, à la place d'autres secteurs présentant plus d'enjeux agricoles.

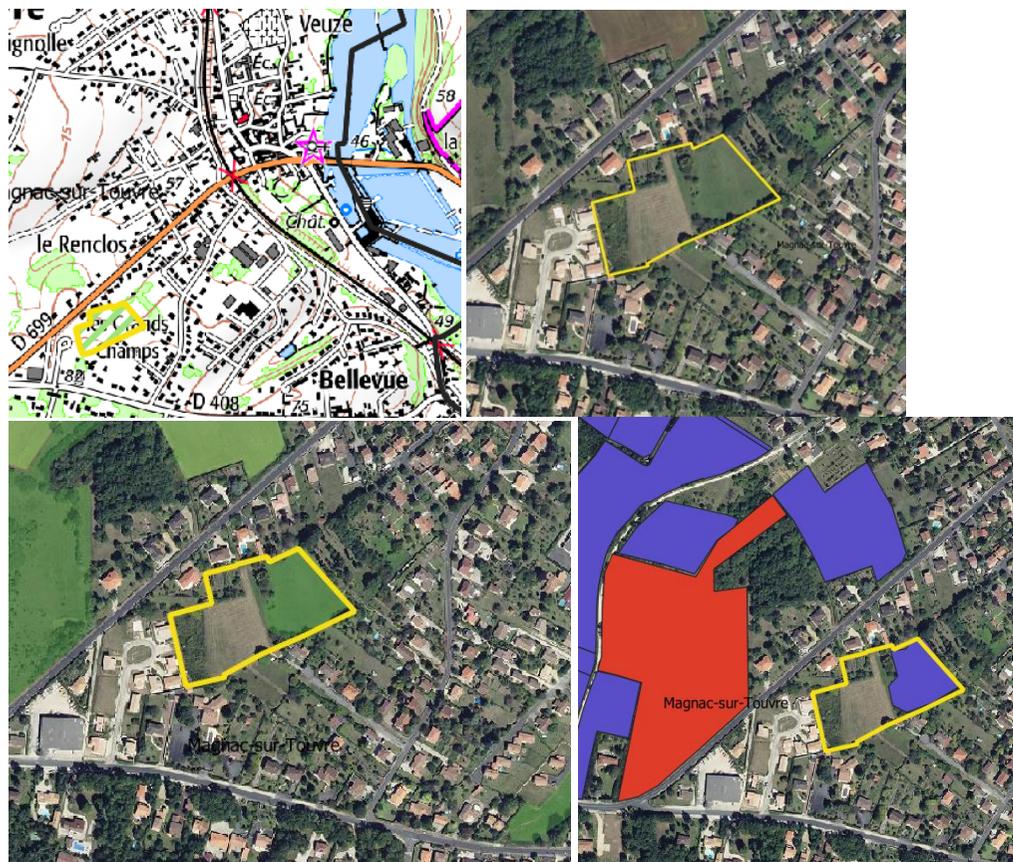
Impact cumulé avec la zone 166\_03 : surface totale prélevée de 2ha68 de cultures déclarées à la PAC

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

Les parcelles en lanière limitrophe classées en zone 1 AU au PLUi en vigueur ont été préservés de l'urbanisation au regard des nombreux sujets arborés qu'elles abritent.

**COMMUNE de MAGNAC-SUR-TOUVRE – Zone 199\_01**

**Description du site - contexte :** zone de 1,3ha située dans un contexte d'urbanisation pavillonnaire à l'entrée Ouest de Magnac-sur-Touvre.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,96ha**

**dont 0,46ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en prairie permanente – herbe

Excepté une bande tampon en cours d'enrichissement, l'autre partie du site semble également entretenue en usage agricole.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Petite parcelle, utilisée par une exploitation en société qui exploite une grande surface sur ce secteur, et a une SAU global de plus de 400ha principalement en grandes cultures. Son siège d'exploitation est situé sur la commune de Mornac.

Cette exploitation est également concernée par les zones 385\_02 et 385\_03 sur la commune de Touvre.

Concernant l'autre partie du site, également entretenue, la Chambre d'agriculture n'est pas en mesure de faire le lien avec une exploitation agricole.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Secteur situé sur une zone de transition entre 2 unités de sol :

- Des groies moyennement profondes à sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré
- Des groies de grès à sols argilo-limoneux calcaires et cailloux calcaires

**IMPACT**

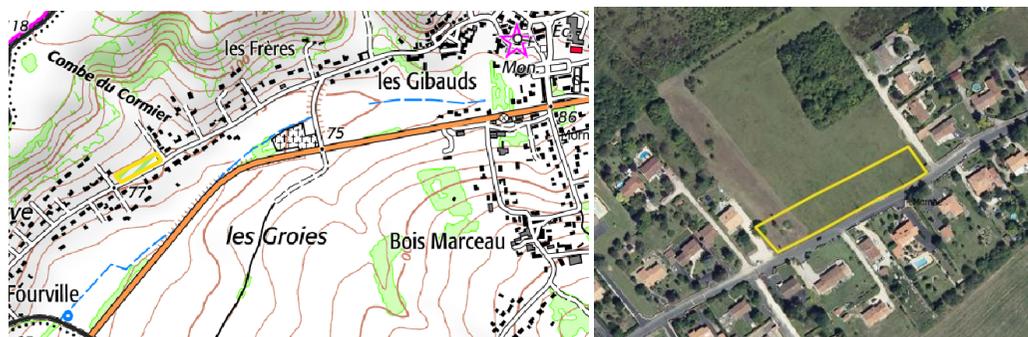
FAIBLE au regard de la situation d'enclavement de cette parcelle dans l'urbanisation et de sa dimension, lui donnant un aspect résiduel.

L'impact de ce changement de destination du foncier reste également de faible impact pour l'exploitation concernée au regard de ses caractéristiques.

A noter toutefois que ce prélèvement présente un impact cumulé avec les zones 166\_02 ; 385\_02 et 385\_03 : prélèvement de surface total de 1,39 ha (surface déclarée à la PAC)

**COMMUNE de MORNAC – Zone 232\_03**

**Description du site - contexte :** zone de 3200m<sup>2</sup>, constituant une bande le long de la voirie, s'inscrivant dans un secteur d'urbanisation linéaire à l'Ouest du Bourg.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : photo mai 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,32 ha**

**dont 0,26 ha déclarés à la PAC** en 2022 en jachère de plus de 6 ans. Parcelle appartenant à un ilot agricole de 1ha15

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Ce zonage impacte un ilot agricole rattaché à une exploitation qui a une orientation principale en grandes cultures et exploite 417ha. La majorité de son parcellaire est regroupé sur la commune de Fouquebrune. Il est complété de quelques ilots situés sur Dirac, Garat, ainsi que ces deux petits ilots sur Mornac, isolés et éloignés du reste de son parcellaire.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à partir de la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Groies moyennement profondes à sols argilo-limoneux sur calcaire dur et fissuré

**IMPACT**

FAIBLE au regard du contexte urbanisé du secteur, de l'usage actuel de la parcelle et des caractéristiques de l'exploitation à laquelle elle est rattachée.

Toutefois, ce zonage linéaire amène à s'interroger sur l'accessibilité de cette parcelle à terme, et obère ses possibilités d'évolution future sur le plan agricole. Quid de son usage ?

Dans une analyse plus large, on peut regretter une forme d'urbanisation qui, à terme n'optimise pas l'usage de l'espace.

**COMMUNE de MORNAC – Zone 232\_02**

**Description du site - contexte :** zone d'environ 8500m<sup>2</sup>, en extension de l'urbanisation actuelle et dans le prolongement d'une zone en cours ou récemment urbanisée. Elle s'inscrit en contexte agricole.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,82 ha**  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022**, cultivée en tournesol (cultures en rotation).

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

L'exploitation concernée par cette parcelle est un GAEC dont le siège est situé sur la commune de Pranzac, et qui a une SAU de 445ha, avec une orientation principale en grandes cultures (plus de 400ha en cultures de céréales et oléagineux).

Une partie de leur parcellaire est situé dans ce secteur, sur les communes de Touvre et Mornac.

Cette exploitation est également concernée par la zone 385\_01 sur la commune de Touvre et la zone 232\_01 sur Mornac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Groies moyennement profondes à sols argilo-limoneux sur calcaire dur et fissuré

**IMPACT**

MODERE

Ouverture à l'urbanisation d'un bloc situé en espace agricole, et séparé de l'urbanisation existante par une haie épaisse.

Franchissement d'une limite naturelle entre zone agricole et zone urbanisée.

Exploitation concernée présentant une surface agricole importante, mais impact cumulé à hauteur de 2ha05.

Impact indirect sur l'ilot existant exploité en cultures qui présente une bonne contenance et une forme de parcelle facile à cultiver.

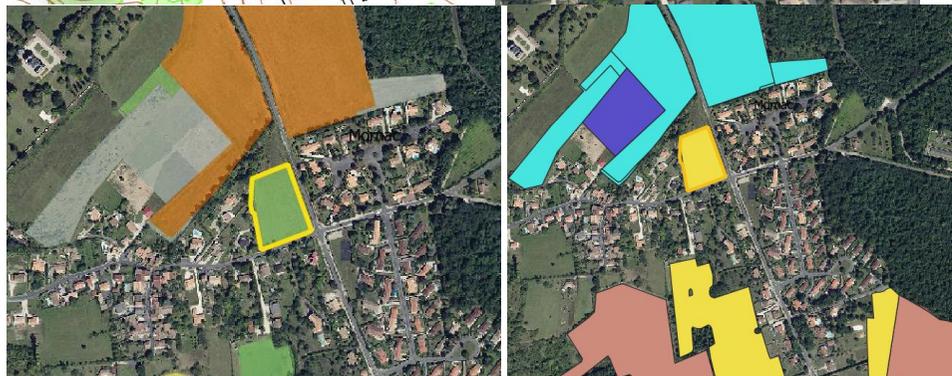
Zonage induisant la mise en place d'une bande de non traitement sur le reste de la parcelle cultivée.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

La commune de Mornac est propriétaire de la parcelle comme de celle qui abrite le lotissement à l'Ouest.

**COMMUNE de MORNAC – Zone 232\_01**

**Description du site - contexte :** parcelle agricole résiduelle d'environ 8000m<sup>2</sup>, aujourd'hui encerclée par l'urbanisation pavillonnaire d'un hameau situé à proximité du bourg.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : photo aout 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,77 ha**  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022 en jachère de plus de 6 ans.**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

L'exploitation concernée par cette parcelle est un GAEC dont le siège est situé sur la commune de Pranzac, et qui a une SAU de 445ha, avec une orientation principale en grandes cultures (plus de 400ha en cultures de céréales et oléagineux).

Une partie de leur parcellaire est situé dans ce secteur, sur les communes de Touvre et Mornac.

Cette exploitation est également concernée par la zone 385\_01 sur la commune de Touvre et la zone 232\_02 sur Mornac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Groies moyennement profondes à sols argilo-limoneux sur calcaire dur et fissuré

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la dimension et l'encerclement actuel de cette parcelle par l'urbanisation.

Exploitation concernée présentant une surface agricole importante, mais impact cumulé à hauteur de 2ha05.

**COMMUNE de PLASSAC-ROUFFIAC – Zone 263\_01**

**Description du site - contexte :** Secteur situé en extension Sud du bourg, se développant au sein de l'espace agricole, sur une partie de plateau plus haute que l'existant.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : juillet 2021

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,8 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC** en 2022, en jachère de plus de 6 ans  
Cette zone appartient à un ilot agricole déclaré à la PAC en jachère de 2,2ha.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation qui présente une SAU de 250ha environ, à dominante de Grandes cultures, mais exploitant également une surface de 70ha de prairies (possiblement en lien avec une activité d'élevage mais cette donnée n'est pas disponible), et quelques hectares de vigne.

La parcelle concernée par ce zonage est une parcelle isolée de l'exploitation. Celle-ci a son parcellaire regroupé sur plusieurs secteurs sur des communes situées plus au Sud du territoire, sur la CDC des 4B.

*Cette exploitation n'a pas été identifiée dans la BDD CA16*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

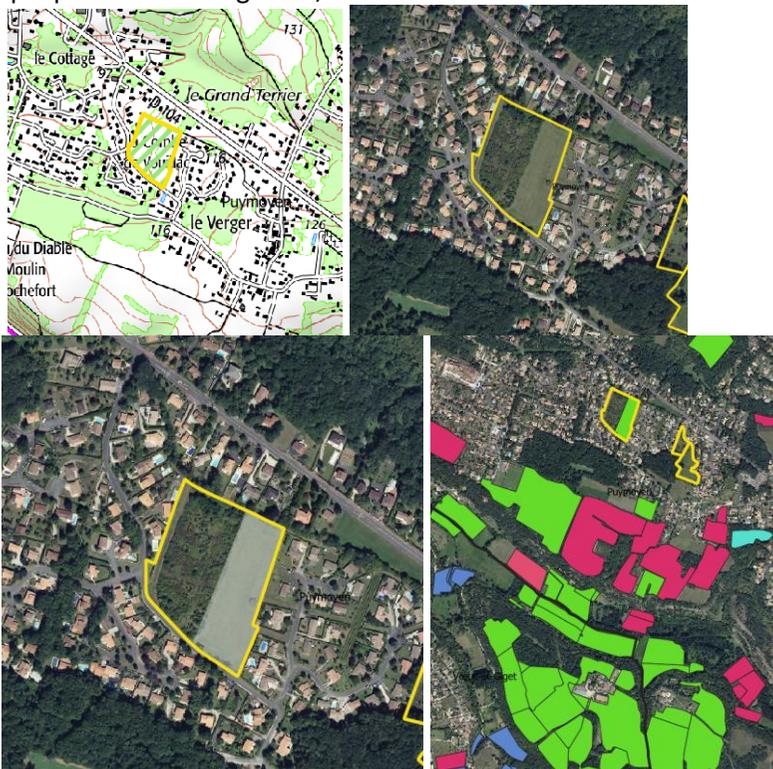
Unité des collines calcaires, nommées champagnes ou aubues. Sols calcaires, argileux en surfaces, sur craie, plus ou moins profonds.

**IMPACT**

MODERE au regard de la nature d'usage de la parcelle, en jachère depuis plus de 6 ans, et de sa situation d'isolement pour l'exploitation. Toutefois, elle présente une interface importante avec l'espace agricole et pourrait générer des contraintes sur les parcelles qui la jouxte. Le traitement de la lisière, en complément des éléments de haie déjà existants, sera important dans ce contexte.

**COMMUNE de PUYMOYEN – Zone 271\_02**

**Description du site - contexte :** espace résiduel cerclé par la nappe d'urbanisation pavillonnaire, situé à proximité de la zone d'activités de Puymoyen. Cette entité n'est que partiellement agricole, l'autre s'étant enfrichée.



A gauche : Ilots agricoles déclarées au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image mai 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,17 ha**  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, en prairie à rotation longue**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation individuelle dont le siège est situé sur la commune de Voel-et-Giget. D'une SAU totale d'environ 100ha, elle présente une activité d'élevage de cervidés, d'équins, et de grandes cultures. Elle dispose également d'un centre équestre.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

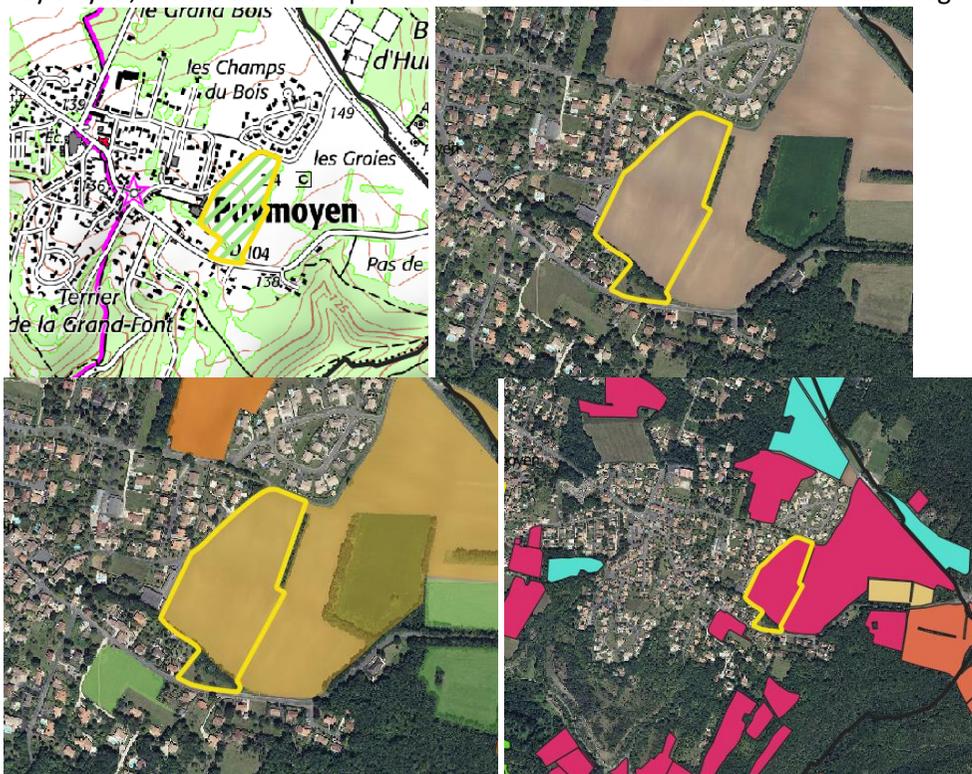
Unité des petites groies de champagne constituées de coteaux sur craie dure.

**IMPACT**

FAIBLE au regard du contexte urbanisé dans lequel la parcelle est située et de sa nature, mais aussi au regard des caractéristiques de l'exploitation.

**COMMUNE de PUYMOYEN – Zone 271\_01**

**Description du site - contexte :** zone de 2,7ha située en extension Est du bourg de Puymoyen, constituant un espace en transition entre zone urbanisée et zone agricole.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image aout 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 3,9 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivée en pois.**

Partie d'un ilot cultural de 17ha.

Secteur présentant des ilots de cultures entrecoupés d'un maillage de haies.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation présentant un grand nombre d'ilots de culture dans ce secteur est concernée par ce zonage. Il s'agit d'une structure en GAEC dont le siège d'exploitation est situé sur la commune de Torsac, qui cultive une SAU de 204ha, dont environ 130ha en céréales – oléagineux-protéagineux, et 70ha en prairie. Son parcellaire, réparti sur 80 ilots, est situé sur les communes de Puymoyen, Voieil et Giget, Torsac, Dirac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Groies argilo-calcaires de craie, sols argileux avec sables et cailloux calcaires.

**IMPACT**

MODERE au regard des caractéristiques de l'exploitation impactée. Toutefois, cette emprise, partiellement délimitée par une haie, va également générer une bande de non traitement sur l'ilot cultural restant.

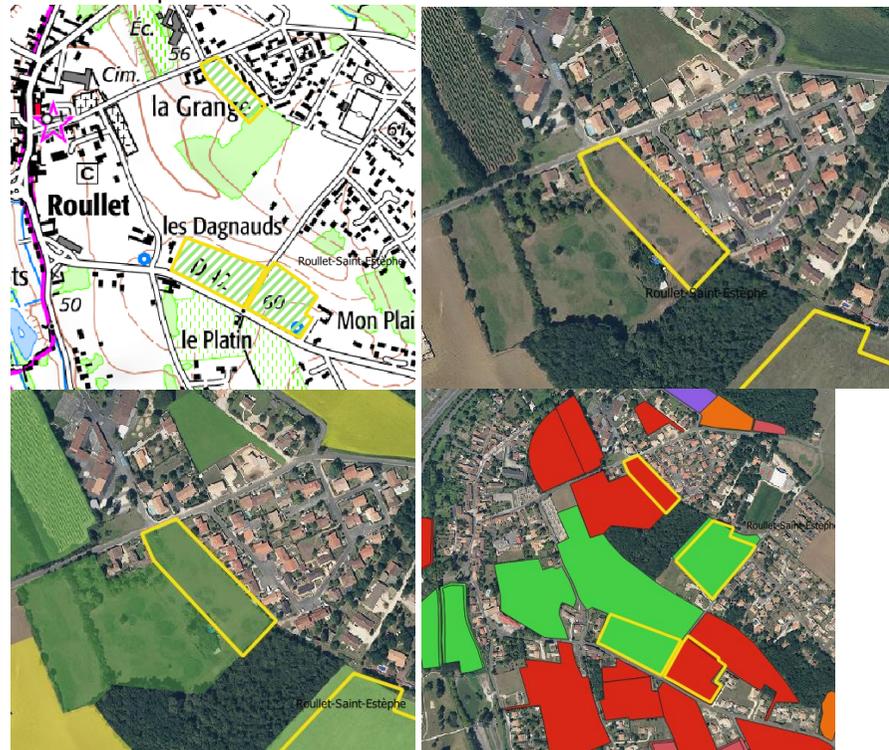
Ce zonage vient ouvrir un nouveau bloc à l'urbanisation, en dépassant les limites constituées par les voiries.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

Le terrain a justement la particularité d'être bordé en partie par une haie qui l'isolera du milieu agricole et l'avantage pour une urbanisation cohérente de pouvoir être desservi par des voies structurantes du centre bourg au Nord comme au Sud pour être inclus dans la centralité.

**COMMUNE de ROULLET-SAINT-ESTEPHE – Zone 287\_04****Description du site - contexte :**

Parcelle agricole de 0,87ha située en extension de l'urbanisation, longeant un lotissement pavillonnaire.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image avril 2023

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,81 ha**

**dont 0,81ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en herbe (prairie permanente), pâturée par des chevaux.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Ce zonage impacte une exploitation agricole individuelle de 37ha, qui comporte 17ha de surfaces en herbe et 20ha de cultures de céréales et légumineuses, localisés dans ce secteur.

On observe que les parcelles de cette exploitation sont plus ou moins toutes au contact voire cerclées par le développement urbain. Toutefois, cette exploitation, avec une orientation en élevage bovin, est en cours de cessation d'activité.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité pédologique des groies de grès en plaines calcaires. Sols limono-argileux, brun rouges, à cailloux calcaires.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la nature et la dimension de la parcelle.

Celle-ci présente un impact cumulé avec la zone 287\_03, soit un impact total de 2,23ha. Si l'exploitation cesse (ou a déjà cessé), cette évolution est sans impact sur cette dernière.

Notons toutefois que l'usage actuel de cette parcelle en pâture pour des équins engendrera un report de cet usage sur d'autres surfaces agricoles.

**COMMUNE de ROULLET-SAINT-ESTEPHE – Zone 287\_03****Description du site - contexte : 3,4ha**

Site composé de 2 entités agricoles se faisant face de part et d'autre de la route et situées en contexte agricole.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Photo CA16 septembre 2024 – parcelle ouest (photo de gauche) et parcelle Est (photo de droite)

**Impacts sur l'agriculture****Surface agricole prélevée : 3,35 ha**

dont **3,35 ha déclarés à la PAC** en 2022, cultivés en :

- Jachère de plus de 6 ans (1,84ha – partie ouest)
- Luzerne et prairie (1,51ha – partie est)

**Surfaces déclarées en AB : non****Exploitations impactées :**

- La partie Ouest impacte une exploitation de 468ha, réalisant principalement des grandes cultures (390ha de céréales et oléagineux), mais qui déclare également 72ha de surfaces en herbe, permanente ou temporaire. Les surfaces exploitées par cette structure sont dispersées sur un grand nombre de communes.  
*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée avec la BDD CA16.*
- La partie Est impacte une exploitation individuelle de 37ha, qui comporte 17ha de surfaces en herbe et 20ha de cultures de céréales et légumineuses, localisés dans ce secteur. Il s'agit de la même exploitation que celle impactée par la zone 287\_04 (exploitation cessant son activité).

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité pédologique des groies de grès en plaines calcaires. Sols limono-argileux, brun rouges, à cailloux calcaires.

**IMPACT****MOYEN**

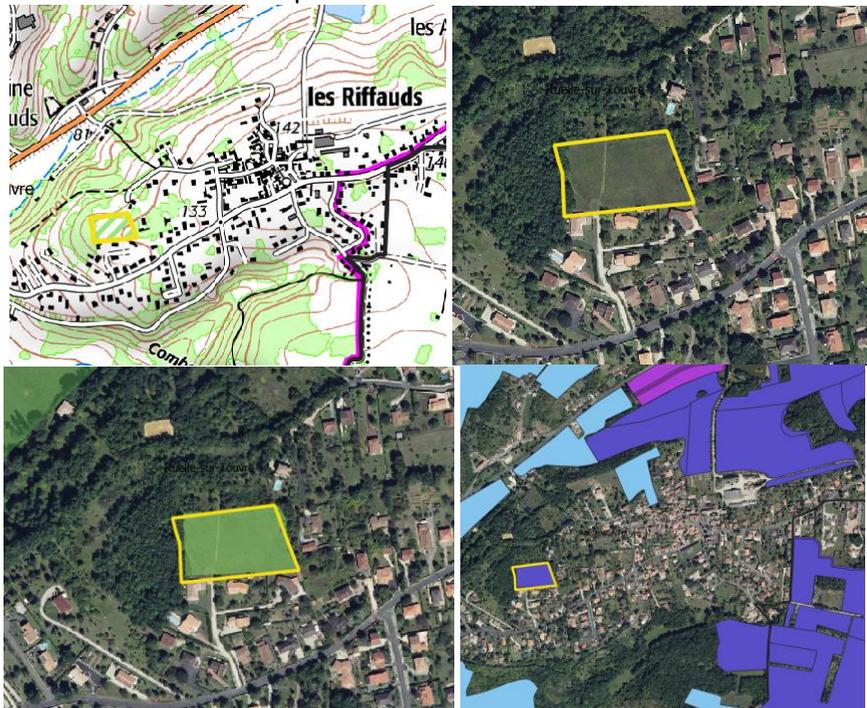
L'impact sur les exploitations apparaît faible au regard de leurs caractéristiques. Toutefois, ces parcelles agricoles s'inscrivent dans un ensemble encore peu cerclé par le développement urbain, contrairement à de nombreuses autres parcelles de la commune. Leur urbanisation générerait une nouvelle discontinuité dans les espaces agricoles, et l'instauration de nouvelles bandes de non traitement sur les parcelles adjacentes. **Elles n'apparaissent donc pas comme une bonne stratégie de développement pour préserver les espaces agricoles.**

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME**

C'est l'existence d'un grand talweg central qui recueille les eaux pluviales qui oblige à s'en écarter pour envisager notamment de répondre au besoin de rattrapage des logements sociaux au regard de la loi SRU avec ces zones à urbaniser.

**COMMUNE de RUELLE-SUR-TOUVRE – Zone 291\_02**

**Description du site - contexte :** parcelle agricole située sur la colline du hameau de Les Riffauds, à l'Est de Ruelle. Parcelle isolée, située en limite de boisement et à l'arrière d'une zone d'habitation pavillonnaire.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 octobre

2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,67 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022 en jachère de plus de 6 ans.**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée : il s'agit d'une SCEA dont le siège d'exploitation est situé sur la commune de Mornac et qui cultive 400ha avec une orientation principale en grandes cultures.

Le parcellaire de cette exploitation est principalement regroupé sur ce secteur de Ruelle-sur-Touvre, ainsi que sur les communes de Touvre et de Mornac. Elle est également impactée par 2 secteurs sur la commune de Touvre.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Sols de groies moyennement profondes. Sols argilo-limoneux sur calcaire.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la dimension de la parcelle, sa localisation à l'arrière d'habitations et sa nature de culture.

Impacts cumulés avec les zones 385\_02 et 03 situées sur la commune de Touvre : 1,17ha

**COMMUNE de SAINT-SATURNIN – Zone 348\_06**

**Description du site - contexte :** site en extension de l'urbanisation, au Nord du bourg de Saint Saturnin, situé dans le prolongement d'un lotissement récent. Situation en contexte agricole viticole.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 – septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,4 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivée en jachère de plus de 6 ans.**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette zone. Il s'agit d'une exploitation de 70ha environ, dont l'orientation technico-économique principale est la viticulture, et dont les surfaces sont réparties entre la vigne (environ 20ha) et des surfaces herbacées temporaires. Les surfaces de l'exploitation sont principalement situées sur la commune de Saint Saturnin.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée avec BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des groies de grès à sols limono-argileux à cailloux calcaires.

**IMPACT**

Bien que représentant a priori un impact relativement faible pour l'exploitation concernée au regard de la superficie de la parcelle, de sa nature, et de la SAU de l'exploitation, l'impact de ce secteur est toutefois évalué de MODERE du fait de la situation en extension de l'urbanisation dans un contexte agricole où la zone à construire va se retrouver limitrophe de 2 parcelles cultivées en vigne, et donc générer un impact supplémentaire en entraînant l'arrachage de rangs de vigne induit par la distance de non traitement avec les riverains.

**COMMUNE de SAINT-SATURNIN – Zone 348\_07**

**Description du site - contexte :** En extension du secteur Nord du bourg de Saint-Saturnin, cette parcelle en lanière limitrophe d'une parcelle en vigne au Nord et d'une habitation nouvelle au Sud s'inscrit dans la poursuite des parcelles urbanisées situées plus au Sud.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,27 ha**  
dont **0,2 ha déclarés à la PAC** en 2022, en jachère de 6 ans ou plus.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce secteur. Il s'agit d'une exploitation de 64ha ayant une orientation principale en viticulture. Son parcellaire, principalement situé sur la commune de Saint Saturnin, se répartit entre des vignes (26ha environ) et des surfaces de prairies temporaires/jachères.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée avec BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des groies de grès à sols limono-argileux à cailloux calcaires.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la dimension et la forme de la parcelle, ainsi que des caractéristiques de l'exploitation. Toutefois, l'emplacement de cette zone va générer un impact indirect sur la parcelle limitrophe au Nord, en instaurant une bande de non traitement ne permettant pas le maintien de la totalité des rangs de vigne, et donc une perte de production indirecte.

**COMMUNE de SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE – Zone 358\_01**

**Description du site – contexte :** dernier ensemble agricole d'une superficie d'environ 11ha situé entre la nappe d'urbanisation de Saint-Yrieix et la nouvelle RN141 qui délimite cette zone au Nord. Elle est délimitée à l'Ouest par un ensemble d'équipements sportifs.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image mars 2023

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 8,37 ha**

**dont 7,31 ha déclarés à la PAC** en 2022, cultivés en céréales en rotation (partie nord), la partie Sud était cultivée en rotation de céréales, oléagineux, protéagineux jusqu'en 2019, et est déclarée en en jachère de 5 ans ou moins depuis (modification pouvant être liée à une évolution du classement d'urbanisme). Les moins de 2ha restant de cette zone sont constitués de boisements plus ou moins spontanés et anciens.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

2 exploitations sont impactées par ce zonage :

- Une exploitation de 71ha qui présente une orientation principale en grandes cultures (50ha cultivés en céréales – oléagineux-protéagineux), complétée d'un peu de vigne. Son parcellaire est très morcelé, essentiellement situé sur la commune de Marsac, mais également sur les communs d'Asnière-sur-Nouère, Vindelle, Saint-Yrieix.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée avec la BDD CA16*

- Une exploitation en EARL dont le siège d'exploitation est situé sur la commune de Fléac et qui présente une activité principale viticole (22ha de vignes), complétée de surfaces cultivées en grandes cultures (50ha) et en prairies temporaires (16ha). Son parcellaire est très morcelé, réparti sur les communs de Fléac, Asnières-sur-Nouère et Saint-Yrieix.

Ces deux exploitations présentent du parcellaire limitrophe de la LGV dont elles ont du subir les impacts fonciers.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

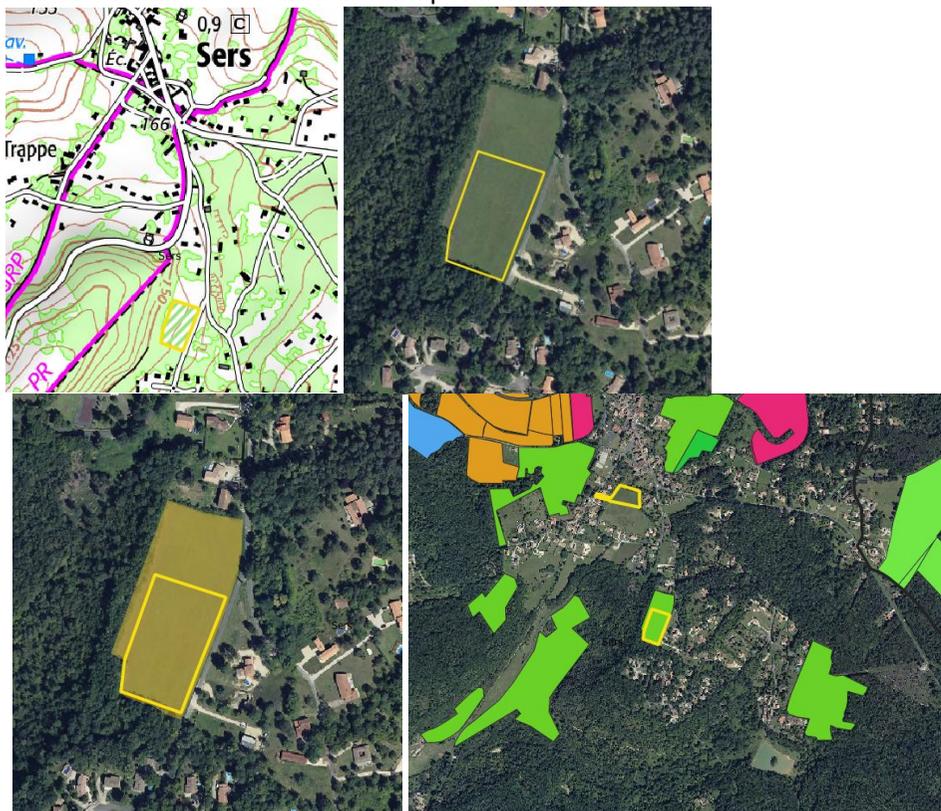
Typologie de sol non spécifiée par l'IGCS

**IMPACT**

MODERE à FORT au regard de la dimension relativement importante de ces surfaces agricoles et les caractéristiques des deux exploitations concernées qui présentent une SAU peu importante et un parcellaire très morcelé, ayant déjà été impacté par la LGV en particulier sur le secteur d'Asnière-sur-Nouère. La localisation des parcelles de cette zone montre également que l'exploitation n°1 a également été impactée par la construction de la nouvelle RN141.

**COMMUNE de SERS – Zone 368\_01**

**Description du site – contexte** : partie d'un ilot agricole de plus de 1,4ha situé en contexte forestier et d'urbanisation pavillonnaire.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,8 ha**

**dont 0,8ha déclarés à la PAC en 2022, cultivés en luzerne, en jachère en 2024**

**Surfaces déclarées en AB : oui**

**Exploitations impactées** : l'exploitation impactée a son siège sur la commune de Dignac, a une SAU de 292ha et une orientation en élevage bovin viande Bio. Elle exploite d'autres parcelles, de taille plus importante, sur ce secteur.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol** :

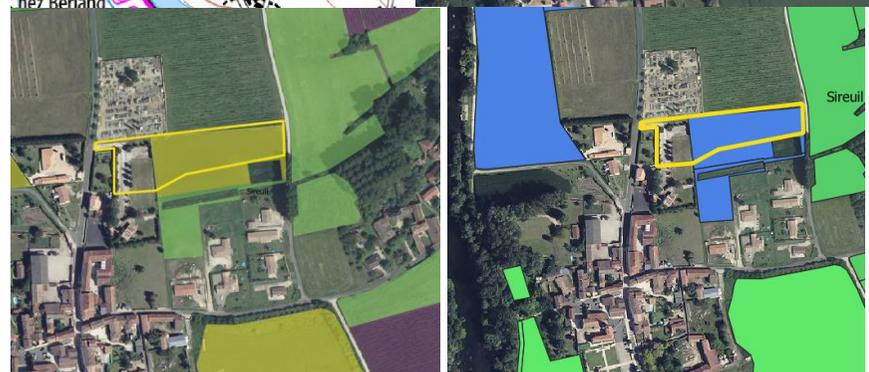
Secteur à groies de grès. Sols limono-argileux calcaires à cailloux calcaires.

**IMPACT**

FAIBLE au regard des caractéristiques de l'exploitation impactée et la localisation de la parcelle. Toutefois, la parcelle mobilisée crée un délaissé agricole relativement conséquent. La délimitation de cette parcelle pourrait être revue pour en optimisant son usage.

**COMMUNE de SIREUIL – Zone 370\_01**

**Description du site – contexte :** zone de 0,79ha située dans le prolongement Nord du bourg de Sireuil, délimitée au Nord par le cimetière. Cette parcelle se situe dans un vallon qui longe un petit cours d'eau. Sa partie ouest est en partie déjà artificialisée (terrain privé à usage de dépôt)



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 septembre2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,52ha**  
dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivée en maïs

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Cette parcelle est cultivée par une exploitation qui présente une SAU de 114ha, dont 29ha de vigne et 70ha de céréales, oléagineux, protéagineux.

Elle exploite d'autres parcelles sur la commune de Sireuil, mais son parcellaire est relativement dispersé, réparti sur les communes de Sireuil, Champmillon, Hiersac, Douzat et Echallat.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée par la BDD de la CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Localisation dans un secteur de transition entre 2 unités de sol :

- L'unité des groies de grès à sols argilo-limoneux et cailloux calcaires,
- L'unité des vallées et terrasses alluviales aux sols de texture variables plus ou moins profonds.

La nature de la culture et la situation en vallon sont toutefois des indicateurs d'un sol à potentiel correct et à bon potentiel hydrique.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la dimension et la localisation de cette parcelle, ainsi que de la structure de l'exploitation.

**COMMUNE de SOYAUX – Zone 374\_02**

**Description du site – contexte :** A la sortie Est de Soyaux, cette zone est située dans la continuité du lycée Grégoire, elle présente une topographie fortement modifiée : la partie en continuité du lycée correspond à un remblai qui s'est enrichi au fil des ans. La partie la plus au Sud est rattachée à un îlot agricole de 25ha.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 2,38 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, en prairie temporaire de 5 ans ou moins**

Entre 2008 et 2017, l'îlot agricole de 25ha n'était plus déclaré à la PAC (expliquant l'enrichissement visible par photo aérienne). Toutefois, à partir de 2018, cet îlot agricole a de nouveau fait l'objet d'une déclaration PAC comme prairie temporaire.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par ce secteur. Il s'agit d'une exploitation déclarant 176ha à la PAC en 2022, dont 78% en prairies temporaires ou permanentes.

Son parcellaire est situé dans ce secteur, sur les communes de Soyaux, Garat, Magnac-sur-Touvre.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée avec la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des petites groies de champagne : coteaux sur craie dure  
Faible valeur agronomique.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la dimension de la parcelle prévue en AUh et de sa qualité : talus abrupte couvert d'une végétation arbustive spontanée. La partie Sud en prairie reste de petite taille.

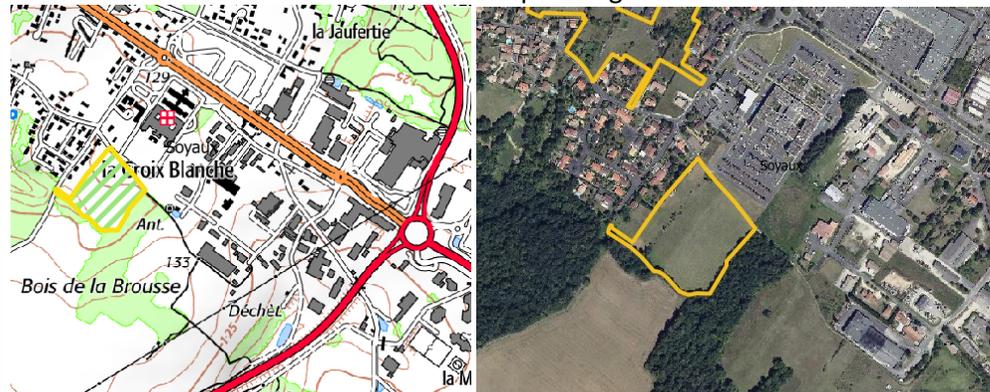
**Cependant, la pertinence de ce secteur interroge sur fait du fort dénivelé présent sur la partie en talus d'une part, et du détachement d'une partie d'une grande parcelle en prairie.**

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

On reste dans un espace situé entre un grand équipement au Nord et un lotissement à l'Ouest donc dans une continuité urbaine qui peut être organisée.

**COMMUNE de SOYAUX – Zone 374\_01****Description du site – contexte :**

Situé dans le prolongement du centre clinique de Soyaux, cette parcelle se situe à l'interface entre la zone urbanisée et les espaces agricoles et forestiers.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : avril 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : environ 3 ha**

**dont 1,94 ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en :

- Maïs : 1ha58
- Herbe – prairie permanente : 0,36ha (petite parcelle de prairie en bande partiellement arborée)

Ce secteur est complété de 2 autres petites parcelles en herbe.

L'ensemble de ces parcelles en prairies est clôturé et à usage de pâturage équin.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Deux exploitations sont concernées par ce zonage :

- La parcelle en prairie est rattachée à une exploitation de 43ha à dominante de cultures de céréales – oléagineux, qui présente des ilots de cultures de céréales dans le prolongement sud de ce secteur
- La parcelle en maïs est rattachée à une exploitation qui cultive également d'autres ilots sur ce secteur, dispose d'une SAU de 115ha dont plus de 100ha en cultures de céréales – protéagineux.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité des petites groies de champagne : coteaux sur craie dure

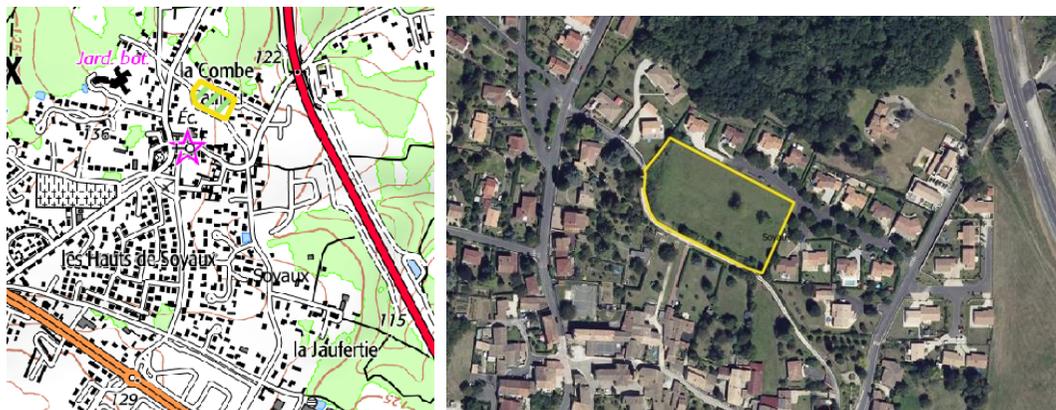
Faible valeur agronomique.

**IMPACT**

FAIBLE au regard de la taille des surfaces impactées et des caractéristiques des exploitations concernées.

**COMMUNE de SOYAUX – Zone 374\_05**

**Description du site – contexte :** Espace non urbanisé résiduel situé sur les Hauts de Soyaux, au cœur d'un espace urbanisé pavillonnaire.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : photo mai 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : environ 0,6 ha**  
**dont 0,54 ha déclarés à la PAC en 2022, en prairie à rotation longue.**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Cette parcelle affecte une exploitation en GAEC qui valorise 221ha de surface agricole, répartis en 180ha de grandes cultures et 15ha de surfaces en herbe, dont un ensemble d'ilots situés dans le secteur, le reste du parcellaire étant situé sur les communes de Garat et Bouëx. Son siège d'exploitation est situé à Bouëx. Cette exploitation est également concernée par une zone de 0,5ha sur la commune de Bouëx.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :****IMPACT**

FAIBLE au regard des caractéristiques de la parcelle et du contexte urbanisé dans lequel elle se trouve, mais aussi au regard de la structure de l'exploitation concernée.

Impact cumulé : 1,1ha

**COMMUNE de TORSAC – Zone 382\_01**

**Description du site – contexte :** zone en extension de l'urbanisation, s'étendant sur des parties d'ilot agricole dont l'usage est hétérogène. Parcellaire clôturé.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Images CA16 septembre 2024 (gauche) et Google street view juin 2013 (droite)

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,7 ha**

**dont 0,52 ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en prairie permanente – herbe et servant également de zone de dépôt de matériel.

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :** Le parcellaire concerné appartient à 3 exploitations différentes :

- Une exploitation de 152ha essentiellement situés sur le secteur, cultivant principalement des céréales et disposant de 40ha environ de surface de prairies
- Une exploitation de 29ha, situés dans le secteur, dont 11ha de surfaces en herbe
- Une exploitation de 2,43ha dont 1ha de prairies, et dont le parcellaire est composé d'un autre ilot, situé un peu plus au Sud. L'ilot concerné par le projet est en pâturage par des vaches laitières.

*Ces exploitations n'ont pas pu être identifiées avec la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Parcelles situées dans une entité à groies argilo-calcaires de craie avec sables et cailloux calcaires.

**IMPACT**

FAIBLE à MODERE

Les surfaces prélevées à chacune des exploitations ne dépassent pas les 2000m<sup>2</sup>, ce qui reste de petites surfaces.

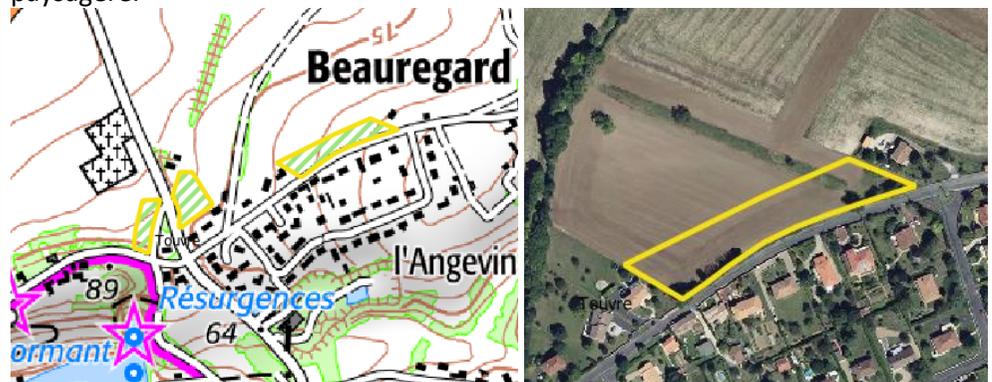
Toutefois, il est difficile d'évaluer l'impact sur la 3<sup>ème</sup> exploitation. Enfin, cette zone s'inscrit en extension vers les espaces agricoles.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

Cette zone 1 AU s'inscrit bien dans le confortement du bourg complètement attenant et au regard de la rétention foncière forte de terrains en densification comme celui qui lui fait face à l'Est.

**COMMUNE de TOUVRE – Zone 385\_01**

**Description du site – contexte :** parcelle linéaire de près de 5000m<sup>2</sup> longeant un axe de circulation et faisant face à un secteur d'habitat pavillonnaire, en sortie du bourg de Touvre, dans un secteur encore à dominante agricole et constituant une fenêtre paysagère.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : mai 2022

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,46 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022**, cultivés en surface en herbe temporaire cette année là  
Il s'agit d'une parcelle en rotation de cultures.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

L'exploitation concernée par cette parcelle est un GAEC dont le siège est situé sur la commune de Pranzac, et qui a une SAU de 445ha, avec une orientation principale en grandes cultures (plus de 400ha en cultures de céréales et oléagineux).

Une partie de leur parcellaire est situé dans ce secteur, sur les communes de Touvre et Mornac. 2 autres ilots de cette exploitation sont concernés par des zonages Au sur la commune de Mornac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité de groies moyennement profondes, à sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

**IMPACT**

**MOYEN**

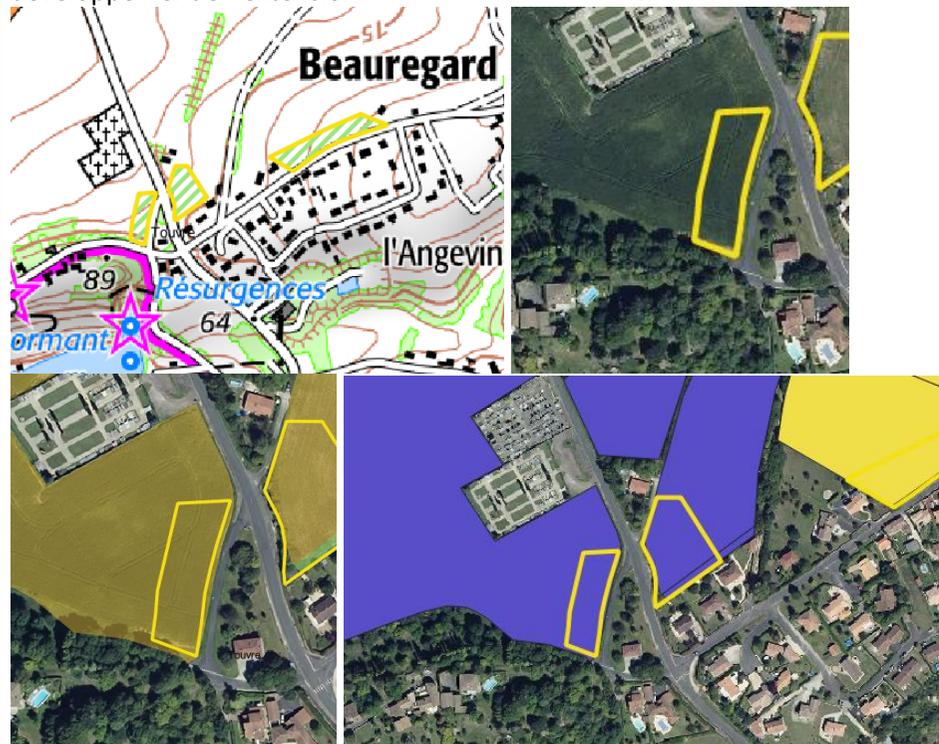
Bien que modéré, ce prélèvement de surface va générer par sa linéarité un impact indirect sur la partie restante de la parcelle, par la mise en place d'une bande de non traitement. Cela n'impacte pas l'ilot agricole l'année où il est en prairie, mais il l'impacte les années de cultures. Au regard de la taille de cet ilot, cet impact pourrait conduire à l'abandon de sa mise en cultures.

Ces effets sont toutefois limités à l'échelle de l'exploitation concernée compte-tenu de sa dimension.

Le cumul des zones concernées rend toutefois l'impact sur cette exploitation moins anodin : 2ha05 de surface directement prélevée (à majorer par les zones de non traitement générées).

**COMMUNE de TOUVRE – Zone 385\_02**

**Description du site – contexte :** secteur d'environ 2000m<sup>2</sup> situé en sortie Nord du bourg, en contexte agricole. Il ouvre un nouveau compartiment à l'urbanisation et favorise un développement en extension.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image juillet 2019

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,2 ha**  
dont la **totalité déclarée à la PAC** en 2022, cultivée en pois fourrager cette année (cultures en rotation).

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Cette partie de parcelle est rattachée à un ilot de 11,5ha cultivé par une exploitation en société qui exploite une grande surface sur ce secteur, et a une SAU globale de plus de 400ha principalement en grandes cultures. Son siège d'exploitation est situé sur la commune de Mornac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité de groies moyennement profondes, à sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

**IMPACT**

MODERE

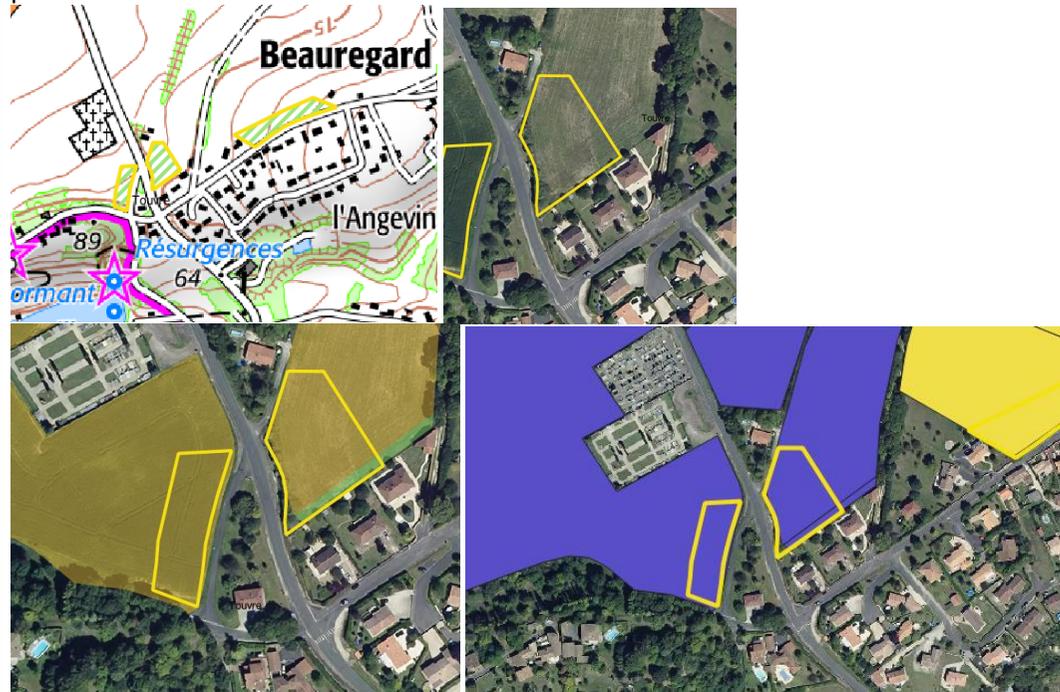
Impact sur l'exploitation relativement faible du fait de la faible surface de la parcelle et de la SAU de l'exploitation concernée.

Impact indirect : ce zonage vient ouvrir un nouveau bloc d'urbanisation et générer une bande de non traitement sur cet ilot de culture.

Impact cumulé avec les zones 199\_01 (Magnac) ; 166\_02 ( L'Isle-d'Espagnac) ; et 385\_03 : 1,39ha

**COMMUNE de TOUVRE – Zone 385\_03**

**Description du site – contexte :** parcelle située en sortie Nord du bourg de Touvre, dans un contexte agricole en extension de l'urbanisation actuelle. Elle est délimitée au Nord par une habitation isolée.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,29 ha**  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, en culture de pois et cultivée en maïs en 2024 (cultures en rotation)**

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

L'exploitation concernée par ce zonage est la même que celle concernée par la zone 385\_02. Elle est rattachée à un ilot de 20ha cultivé par une exploitation en société qui exploite une grande surface sur ce secteur, et a une SAU global de plus de 400ha principalement en grandes cultures. Son siège d'exploitation est situé sur la commune de Mornac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Unité de groies moyennement profondes, à sols argilo-limoneux sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

**IMPACT**

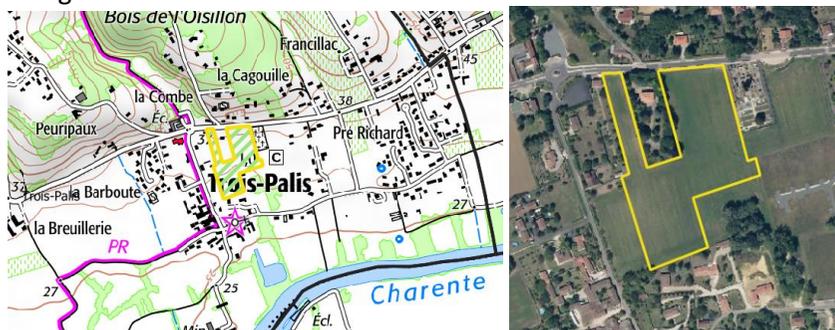
Impact sur l'exploitation relativement FAIBLE du fait de la faible superficie de la partie prélevée, bordée d'habitations de part et d'autre, et de la SAU de l'exploitation concernée.

Impact indirect : zonage générant une bande de non traitement supplémentaire, en frange avec la zone cultivée.

Impact cumulé avec la zone 385\_02 : 0,5ha

**COMMUNE de TROIS-PALIS – Zone 388\_02**

**Description du site – contexte :** Secteur situé au niveau du bourg de Trois-Palis, à proximité des écoles. Cet ensemble de parcelles est aujourd'hui cerclé par l'urbanisation (ancienne et récente). Cet emplacement s'inscrit dans une logique de densification du bourg.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcelaire d'une exploitation



photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 2,3 ha**

**dont 2,28 ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en rotation de céréales (tournesol en 2022, maïs 20224).

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est impactée par ce zonage. Il s'agit d'une exploitation présentant une SAU de 56ha, dont le parcelaire, morcellé et essentiellement composé de petites parcelles est principalement situé sur les communes de Fléac et Trois-Palis, et dont l'orientation principale est viticole (20ha de vigne).

Cette exploitation cultive un grand nombre de parcelles dans ce secteur.

Cette exploitation est également concernée par la zone 138\_02 sur Fléac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

Sols de groies de grès, limono-argileux à cailloux calcaires.

**IMPACT**

MOYEN à FORT en raison de la dimension de cet ilot, des caractéristiques de l'exploitation et de l'impact cumulé sur cette exploitation.

**Impact cumulé : 4,2ha**, soit un impact surfacique non négligeable au regard de la dimension de l'exploitation.

L'exploitation concernée cultive un grand nombre de parcelles situées au cœur du tissu urbanisé, notamment sur la commune de Trois-Palis. Cette répartition foncière doit donc attirer la vigilance de la collectivité pour ne pas impacter la pérennité de la structure agricole.

**COMMUNE de VINDELLE – Zone 415\_01**

**Description du site – contexte :** parcelle agricole située dans la partie Nord urbanisée de Vindelle, dans la continuité des équipements sportifs.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view : image mars 2021

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,8 ha**

**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, cultivée en grandes cultures (colza 2022)**

**Surfaces déclarées en AB : non**

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette parcelle. Il s'agit d'une exploitation qui présente une SAU d'environ 100ha en orientation grandes cultures, dont la quasi-totalité est cultivée en céréales, oléagineux, protéagineux. Son parcellaire est principalement situé sur la commune de Vindelle.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée à l'aide de la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

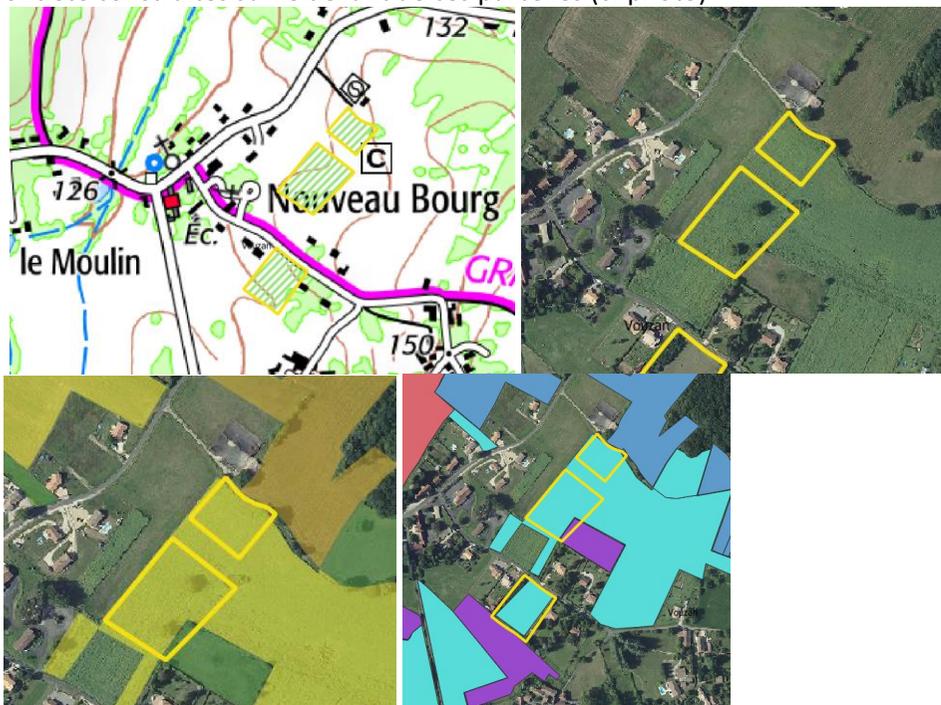
Unité de sol des terrasses calcaires de la Charente. Sols à limons argileux et galets calcaires.

**IMPACT**

MODERE au regard de la qualité de la parcelle et de sa continuité avec la parcelle également cultivée située en limite Sud, qui se retrouve encerclée par l'urbanisation et condamnée à terme. Impact modéré également au regard de sa nature de culture et des caractéristiques de l'exploitation concernée.

**COMMUNE de VOUZAN – Zone 422\_01**

**Description du site – contexte :** zone située en contexte agricole, constituée de 2 entités séparées par une bande de 25m et détachées de la continuité urbaine. Quelques maisons ont été construites sur le devant de ces parcelles (cf photo)



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



Google street view – photo mars 2023 (gauche) et photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1 ha**

**dont 0,95 ha déclarés à la PAC en 2022**, cultivés en céréales en rotation. En 2024, la partie Nord est en luzerne et la partie sud en maïs.

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Une exploitation est concernée par cette zone. Il s'agit d'une exploitation qui cultive 173ha, dont environ 60ha de surface en herbe et 110ha de cultures de céréales – oléagineux, rassemblés que la commune de Vouzan, dans ce secteur.

Cette exploitation est également impactée par un autre changement de destination de zonage sur ce secteur.

*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée avec la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

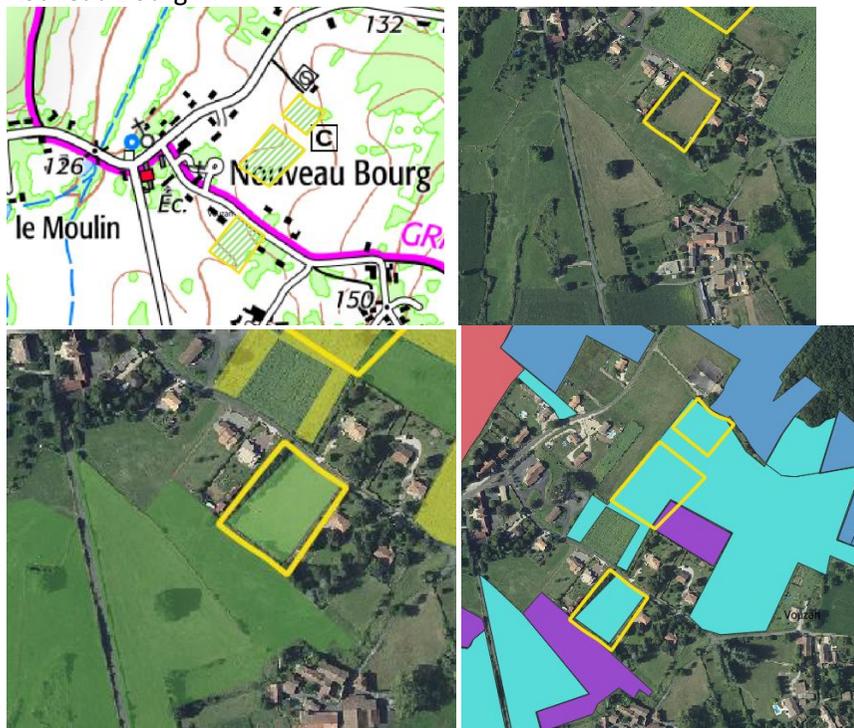
Secteur appartenant à une unité de sols argilo-calcaires relativement profonds, irrégulière, chargée en silex.

**IMPACT**

FAIBLE à MODERE du fait du prélèvement de surfaces en nature de culture, correspondant à l'orientation principale de l'exploitation.

**COMMUNE de VOUZAN – Zone 422\_02**

**Description du site – contexte :** Site d'environ 5500m<sup>2</sup> de superficie, situé dans un espace de dent creuse entre des logements pavillonnaires, dans le prolongement du nouveau Bourg.



A gauche : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – par groupe de cultures

A droite : Ilots agricoles déclarés au RPG 2022 – chaque couleur représente le parcellaire d'une exploitation



photo CA16 septembre 2024

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,4 ha**  
**dont la totalité déclarée à la PAC en 2022, en surface en herbe temporaire.**

**Surfaces déclarées en AB :** non

**Exploitations impactées :**

Il s'agit de la même exploitation que celle concernée par la zone précédente : exploitation qui cultive 173ha, dont environ 60ha de surface en herbe et 110ha de cultures de céréales – oléagineux, rassemblés que la commune de Vouzan, dans ce secteur.  
*Cette exploitation n'a pas pu être identifiée avec la BDD CA16.*

**Potentiel agronomique du secteur et qualité de sol :**

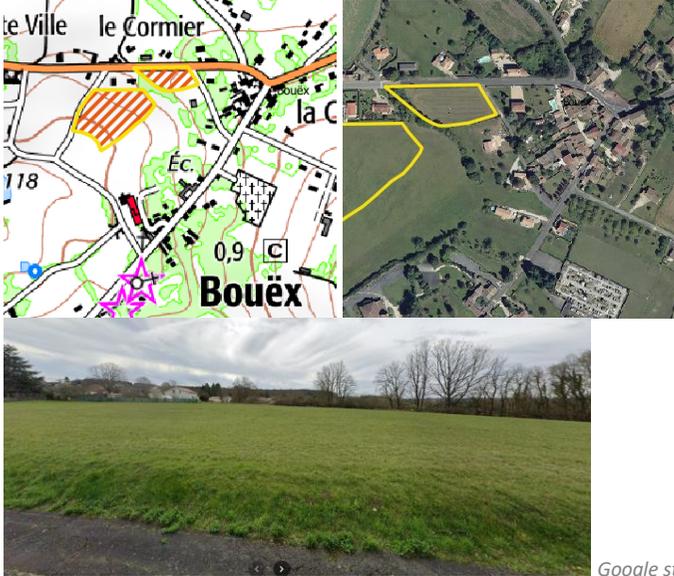
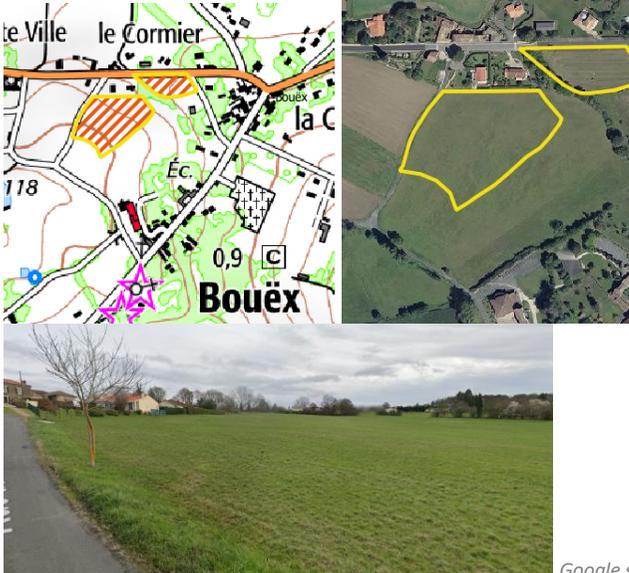
Secteur appartenant à une unité de sols argilo-calcaires relativement profonds, irrégulière, chargée en silex.

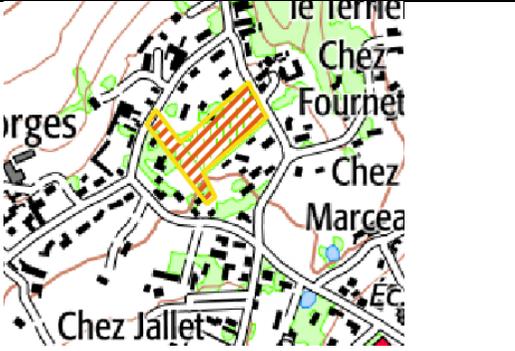
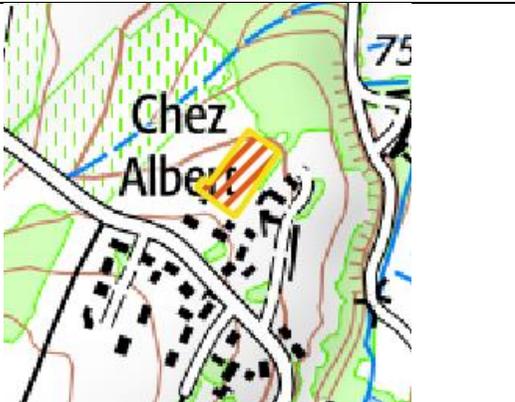
**IMPACT**

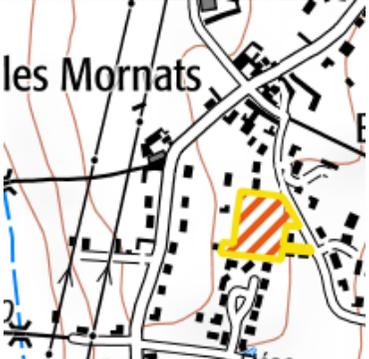
FAIBLE au regard de la dimension et la localisation de la parcelle en dent creuse, de sa nature de culture au regard des caractéristiques de l'exploitation impactée.

## Zones AU établies sur des espaces non déclarés à la PAC : vérification de l'absence d'impact sur l'agriculture

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
ANGOULEME  Vérif terrain à réaliser	015_01		 <p>Source : géoportail – vue 2023</p>  <p>Photo CA16 octobre 2024</p> <p>Ce site est constitué de 2 entités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une entité Nord d'un peu plus de 5000m<sup>2</sup>, non exploitée</li> <li>- une entité Sud d'1,5ha</li> </ul> <p>Il n'est pas déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans. Pour autant, l'ilot Sud correspond à une prairie fauchée et récoltée. L'exploitant qui intervient sur ce site n'a pu être identifié.</p>	MODERE Ce type de terrain, en secteur urbain, est assez recherché par des porteurs de projets agricoles pour des activités nécessitant de petites surfaces.

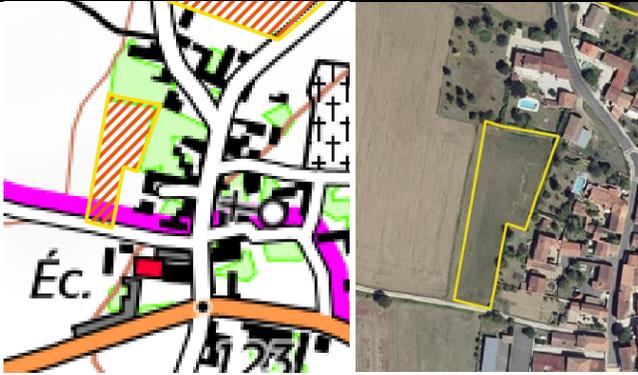
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
BOUËX	055_04	 <p>Google street view mars 2023</p>	<p>Ilot agricole de 4500m<sup>2</sup> situé le long de la D4 traversant le bourg de Bouëx, bordée d'habitat pavillonnaire. Il s'agit d'une parcelle en herbe qui n'est plus déclarée à la PAC depuis 2017. L'exploitant agricole concerné n'a pas pu être identifié.</p>	<p>FAIBLE au regard du contexte de localisation de la parcelle et de sa contenance.</p>
BOUËX	055_02	 <p>Google street view mars 2023</p>	<p>Entité agricole de 1,3ha située à proximité du bourg de Bouëx. Partie d'un ilot agricole de 3,7ha, qui était déclaré à la PAC en 2020 comme prairie rotation longue durée.</p>	<p>MODERE Au regard de la dimension de l'ilot impacté et du fait que la délimitation du zonage projeté entrave fortement la valorisation agricole de la partie restante de la parcelle.</p>

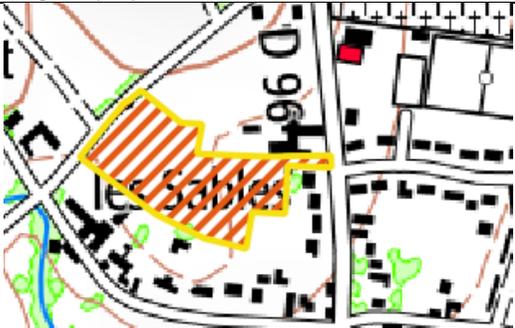
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)		Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
CLAIX	101_04		 <p>Source : géoportail – vue 2023</p> 	<p>Cette zone est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des parcelles 285 et 1303 représentant un peu plus de 5000m<sup>2</sup> de surface agricole. Il faut remonter à 2012 pour retrouver cette parcelle déclarée à la PAC, alors cultivée en vigne.</li> <li>- de la parcelle 1191, environ 200m<sup>2</sup>. Cette parcelle a été déclarée en jachère de 6 ans ou plus jusqu'en 2018, comptant comme Surface d'Intérêt Ecologique</li> </ul> <p>Ces parcelles sont actuellement en herbe, entretenues par broyage.</p>	<p>FAIBLE compte tenu notamment de l'enclavement actuel de la parcelle</p>
CLAIX	101_05		 <p>Géoportail : prise de vue 2023</p>	<p>Il s'agit d'une parcelle d'environ 3300m<sup>2</sup> en état de jachère, non déclarée à la PAC depuis plus de 10 ans. Du fait de la construction récente d'un lotissement à l'ouest, elle présente maintenant un enclavement au sein du tissu urbanisé.</p>	<p>FAIBLE du fait de sa dimension, son usage et sa localisation</p>

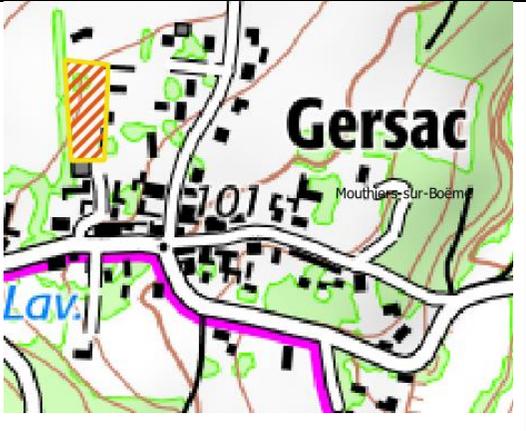
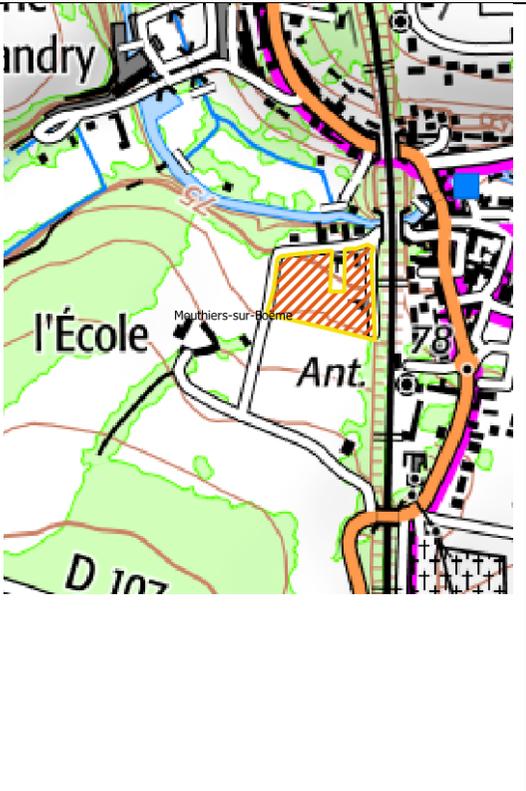
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole	
DIGNAC	119_09		 <p>Photo CA16 spet 2024</p>	<p>Cette parcelle d'environ 8000m<sup>2</sup> située au sein du bourg en état de prairie n'est plus déclarée à la PAC depuis 2018.</p> <p>Elle était déclarée à la PAC en 2016 et 2017 en culture de la catégorie « autre plante à parfum, aromatique et médicinale pérenne » et antérieurement en prairie.</p>	FAIBLE au regard de la typologie du terrain.
FLEAC	138_10			<p>Ensemble de petites parcelles en état de jachère et de près, pour une surface globale de près de 7000m<sup>2</sup>, aujourd'hui enclavées par l'urbanisation, et non déclarées à la PAC depuis plus de 10 ans.</p>	FAIBLE
FLEAC	138_01	 		<p>Partie d'un îlot de prairie de plus de 1,2ha</p> <p>Les abords sont aujourd'hui aménagés (lotissements, zone d'activités), déclaré à la PAC de 2016 à 2019 en jachère de plus de 6 ans comptant comme Surface d'Intérêt Ecologique (SIE).</p> <p>Le passage en zone Auh d'une partie de l'îlot condamnera l'usage de la totalité.</p>	MODERE Du fait de la dimension et la nature de la parcelle, qui pourrait facilement se prêter à du pâturage ovin par exemple

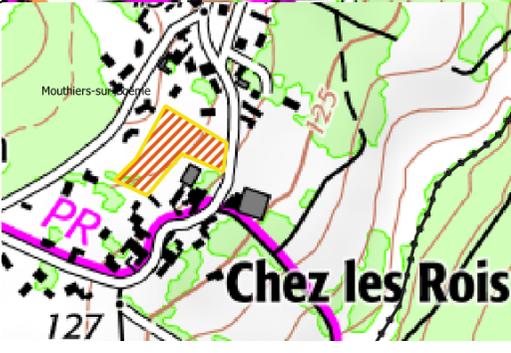
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
FLEAC	138_09	<p>Google maps : prise de vue mars 2023</p>  <p>Google maps : prise de vue aout 2022</p>	<p>Petites parcelles enherbées en bord de route cerclées par des habitations, pour une contenance de 2400m<sup>2</sup> environ. Ces parcelles ne sont pas déclarées à la PAC depuis plus de 10 ans.</p>	FAIBLE
GOND PONTouvre	154_03	<p>Gond-Pontouvre</p>  <p>Pisany</p> <p>Google maps : prise de vue avril 2022</p>	<p>Faisant face à la mairie, cette unité de près de 4000m<sup>2</sup> s'étant sur les parcelles 108 et 109, parcelles enherbées, entretenues par tonte, en partie arborées (arbres d'ornement et verger). Ces parcelles sont clôturées.</p>	FAIBLE du fait de sa dimension, sa situation et son absence d'usage agricole

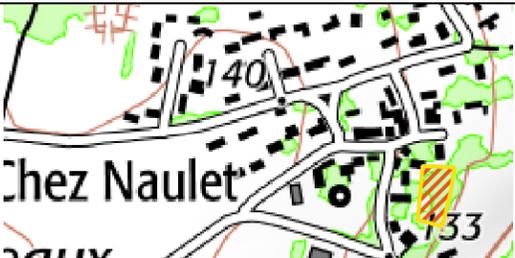
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
GOND PONTouvre	154_04		<p>Ensemble de petites parcelles et fonds de parcelles constituant un espace d'un peu plus de 5000m<sup>2</sup>, arboré, sans aucun usage agricole, situé au sein d'un îlot urbain.</p>	<p>ABSENCE d'impact agricole</p>
JAULDES	168_01	 <p><i>Google maps : prise de vue avril 2021</i></p>	<p>Parcelle en herbe d'environ 4700m<sup>2</sup> située au Nord du bourg de Jauldes, en extension de l'urbanisation existante. Cette parcelle a été déclarée à la PAC en 2012 (culture de tournesol), mais n'est plus déclarée depuis 2016. Cette parcelle est limitrophe au nord du jardin d'une habitation et d'un verger récent.</p>	<p>FAIBLE</p>

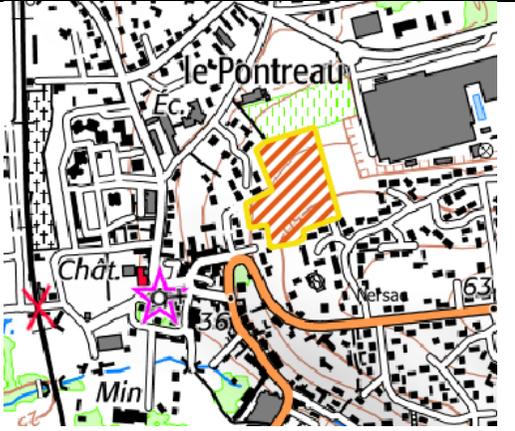
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
JAULDES	168_02		<p>Ilot situé à l'Ouest du bourg de Jauldes, à proximité des écoles. Il s'agit d'une parcelle agricole de près de 4000m<sup>2</sup> qui constitue actuellement la transition entre des parcelles agricoles de grandes cultures situées à l'Ouest, et les fonds de jardin d'habitations à l'Est et au Nord. L'accès à cette nouvelle parcelle d'habitat seront mutualisé avec celui des parcelles agricoles.</p>	<p>MOYEN</p> <p>L'enjeu réside autant dans la nature et la forme de la parcelle que dans sa localisation au contact d'espaces cultivés. Son changement de destination impacterait la parcelle cultivée en générant une zone de non traitement.</p>
JAULDES	168_03		<p>Cette zone Auh est située en parcelle 107, qui correspond à une enclave agricole en jachère boryée d'environ 3000m<sup>2</sup>, cerclée d'habitations individuelles. Cette parcelle n'est pas déclarée à la PAC depuis plus de 10 ans.</p>	<p>FAIBLE</p>

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)		Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
L'ISLE D'ESPAGNAC	166_07	  <p data-bbox="544 707 1059 730"><i>Google maps : prise de vue mai 2022</i></p>		<p data-bbox="1507 212 1888 347">Ilot de près de 9000m<sup>2</sup>, majoritairement boisé qui s'est renaturé spontanément, encerclé par de l'habitat pavillonnaire.</p>	<p data-bbox="1910 212 2132 276">ABSENCE d'impact agricole</p>
MARSAC	210-01			<p data-bbox="1507 738 1888 1090">Ensemble de parcelles pour une surface totale d'environ 1,7ha situées au contact d'une zone pavillonnaire au Sud et de parcelles agricoles au Nord. Parcelles non déclarées à la PAC depuis plus de 10 ans. Une partie de l'ilot présente une plantation d'arbres de type verger. Des activités de maraichage, d'arboriculture sont présentes sur ce secteur de la commune ce qui est un marqueur de terres propices à ces productions.</p>	<p data-bbox="1910 738 2132 1305"><b>MODERE</b> Du fait du potentiel agricole des terrains de ce secteur, et du fait que la mobilisation de cet ilot laisse au Nord une partie agricole résiduelle de petite taille, impactant donc indirectement son potentiel agricole</p>

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
MOUTHIERS-SUR-BOEME	236_06	 	<p>Parcelle de 3700m<sup>2</sup> de contenance, à usage de potager, non déclarée à la PAC depuis plus de 10 ans, partiellement construite en partie Sud.</p> <p>Situation enclavée dans l'habitat pavillonnaire.</p> <p>Délimitation marquée par une haie large avec l'espace agricole cultivé situé en limite Ouest de la parcelle.</p>	FAIBLE du fait de la dimension et la localisation de la parcelle.
MOUTHIERS-SUR-BOEME	236_07	 	<p>Ilot de près d'1ha situé en extension Sud du bourg. Cet ilot reprend en partie Est un ensemble de petites parcelles dont certaines sont déjà construites, les autres étant des jardins. La partie Ouest de cet ilot est très différente : elle appartient à un ensemble agricole plus important. Bien que non déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans pour des motifs inconnus, ce dernier est toutefois exploité en prairies de fauche, comme le montrent certaines photographies aériennes, puis en pâturage par les chevaux plus au sud.</p> <p>Cette zone Auh se développe donc en partie sur en extension sur des espaces agricoles exploités.</p>	MODERE

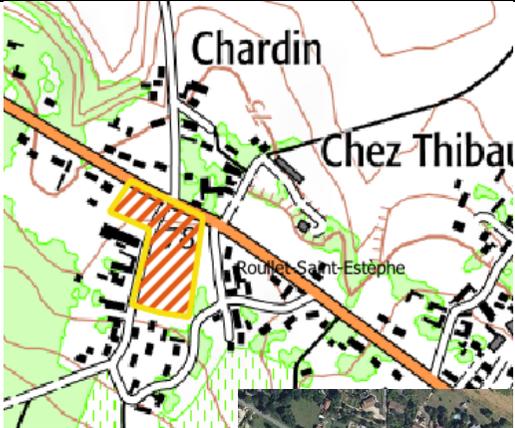
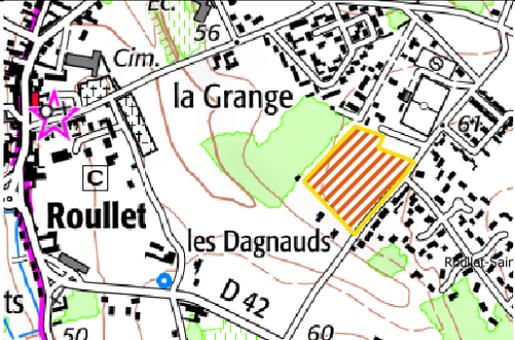
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)		Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
		 <p data-bbox="546 485 770 507">Photo CA16 octobre 2024</p>			
MOUTHIERS-SUR-BOEME	236_01	 		<p>Cet ilot situé au centre-bourg et faisant face à l'école présente une emprise d'environ 6600m<sup>2</sup>, délimitée par des voiries et de l'habitat pavillonnaire. Il constitue une partie de l'actuel jardin d'un pavillon, limitrophe de l'emprise.</p>	ABSENCE d'impact agricole
MOUTHIERS-SUR-BOEME	236_04	 		<p>Cet ilot d'environ 6700m<sup>2</sup> non déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans est aujourd'hui encerclé par de l'habitat pavillonnaire. Présence à proximité d'anciens bâtiments agricoles ne semblant plus dédiés à cet usage (stockage de bois).</p>	FAIBLE

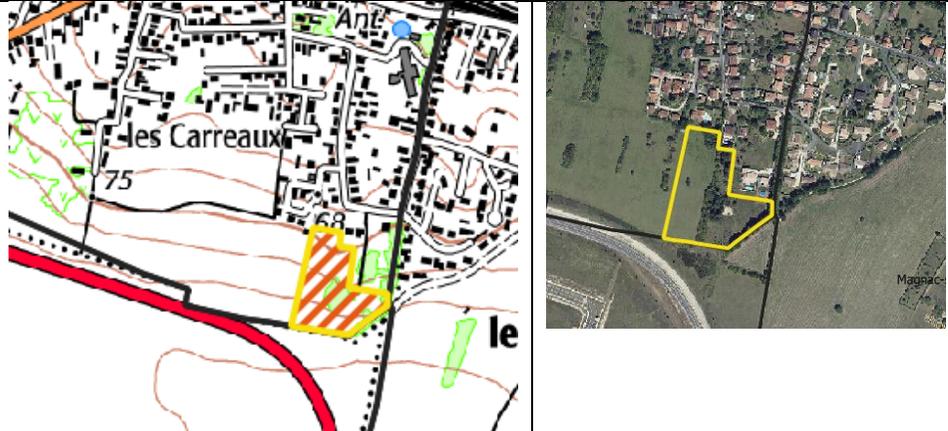
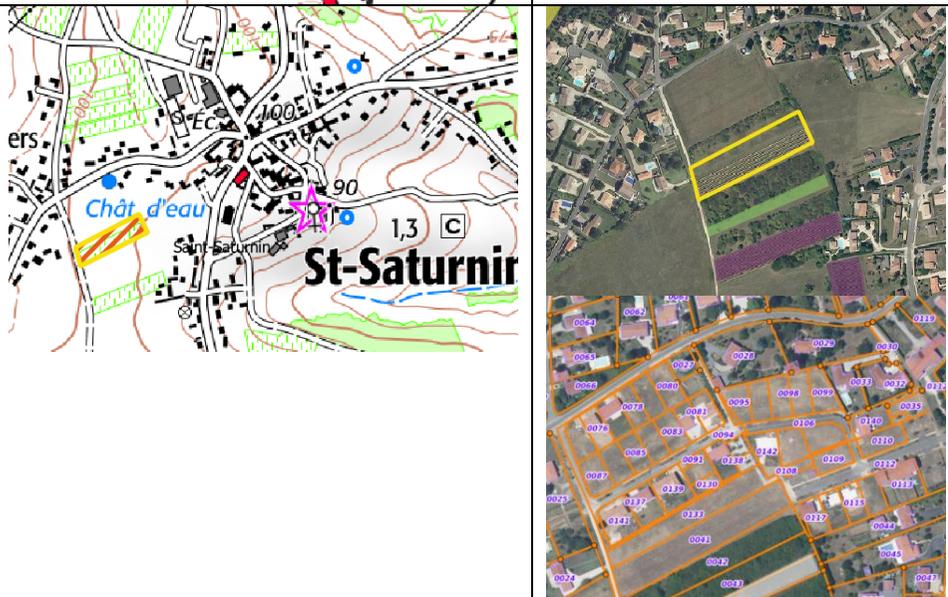
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)		Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
		 <p data-bbox="1081 368 1305 389">Photo CA16 octobre 2024</p>			
MOUTHIERS-SUR-BOEME	236_05	 		<p>Ensemble de parcelles pour une surface totale d'environ 2000m<sup>2</sup> correspondant à des fonds de jardins. Ces parcelles sont limitrophes d'un îlot agricole déclaré à la PAC en prairie permanente.</p>	<p>FAIBLE</p> <p>Bien que limitrophe d'une parcelle agricole, cette dernière étant déclarée en prairie permanente, la constructibilité de ces parcelles ne semble donc pas générer d'impact sur l'usage agricole de la parcelle limitrophe. <b>Un recul des constructions par rapport à cette parcelle agricole (ZL75) est toutefois recommandé, ainsi que la protection de la haie séparant ces deux espaces.</b></p>

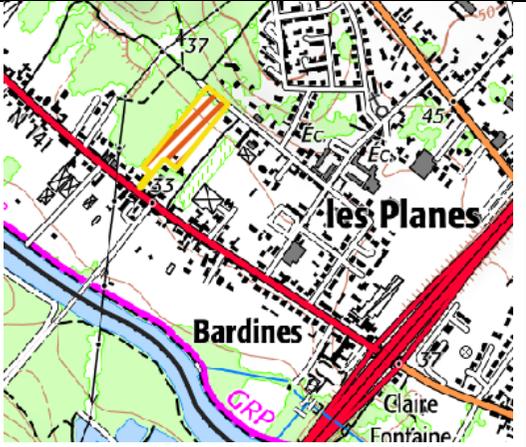
Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
NERSAC	244_02		 <p>Cet îlot d'une surface d'environ 2ha et couvre des surfaces agricoles qui ne sont plus déclarées à la PAC depuis plus de 10 ans. La parcelle la plus au Sud est en jachère. Cet îlot est situé au sein d'une zone urbanisée, et majoritairement cerclé par de l'habitat pavillonnaire. Il est limitrophe au Nord d'une parcelle qui était déclarée en vigne jusqu'en 2021 (toujours en vigne en 2024). La zone envisagée en Auh ne couvre pas la totalité des parcelles agricoles, toutefois la partie résiduelle sera inutilisable sur le plan agricole.</p>	MODERE du fait de la localisation enclavée mais ayant un impact indirect sur les parcelles adjacentes (notamment la parcelle en vigne).
NERSAC	244_04		 <p>Surface résiduelle de près de 4000m<sup>2</sup>, délimitée par de l'habitat pavillonnaire et par la route d'Angoulême (D699) au Sud. Parcelle non déclarée à la PAC depuis plus de 10 ans, mais toutefois entretenue. La photo aérienne montre une activité de fauche avec des balles de foin.</p> <p><i>Google street view : prise de vue mars 2023</i></p>	FAIBLE Du fait de la dimension et la localisation de cet îlot.

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole	
					
PUYMOYEN	271_03 (Nd) Et 271_09 (Sud)			<p>Cet ensemble se décompose en 2 entités programmées en zone Auh.</p> <p>La zone 03 la plus au Nord couvre une surface d'environ 5400m<sup>2</sup> et est constituée de fonds de jardins.</p> <p>La zone 09, d'une surface d'environ 1,1ha, correspond à une surface de prairie située à l'interface entre du bâti pavillonnaire et un boisement. Non déclarée à la PAC depuis plus de 10 ans, elle est néanmoins entretenue et délimitée par de larges haies. Elle forme, avec les parcelles situées plus au Sud, une enclave agricole. Son urbanisation diminuerait par deux la surface de cette ensemble agricole, isolant un peu plus les parcelles plus au Sud et les condamnant à terme.</p> <p><b>Commentaire GrandAngoulême</b> : la zone AU</p>	<p>Zone 03 : ABSENCE d'impact agricole</p> <p>Zone 09 : MOYEN</p>

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
ROULLET-SAINT-ESTEPHE	287_12		 <p>Cette parcelle de près de 1ha se situe en continuité d'un lotissement pavillonnaire, à l'interface entre l'habitat et des espaces agricoles cultivés en céréales à l'Est et au Sud. Elle n'est pas délimitée de haies. Non déclarée à la PAC depuis plus de 10 ans, elle est aujourd'hui à l'état de roncier (friche). Toutefois, son urbanisation impactera les parcelles de cultures limitrophes par des zones de non traitement.</p>	MOYEN Impact indirect sur les parcelles limitrophes sur fait de sa localisation et l'absence de haies.

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
ROULLET-SAINT-ESTEPHE	287_07	  <p><i>Google street view : prise de vue aout 2019 Partie Ouest : Ensemble bâti agricole et pâture équine</i></p>  <p><i>Google street view : prise de vue aout 2019 Partie Est : Près non cloturé</i></p>	<p>Ensemble de parcelles de près de 1,5ha, cerclé par de l'habitat pavillonnaire et délimité par une route au Nord. Non déclaré à la PAC depuis plus de 10 ans. Ces parcelles aujourd'hui isolées étaient rattachées à un ensemble bâti agricole situé en limite de zonage. La partie ouest du site est aujourd'hui une pâture clôturée pour du pâturage. La partie Est, également en prairie, n'est pas clôturée, non a priori non pâturée.</p>	<p><b>FAIBLE</b> Si ces espaces sont situées au cœur d'un hameau, leur mobilisation pour l'urbanisation risque générer un report du pâturage sur d'autres surfaces agricoles. Toutefois, ce report ne concerne a priori qu'une petite partie du site, et donc de faibles surfaces.</p>
ROULLET-SAINT-ESTEPHE	287_02	 	<p>Il s'agit d'une entité de 2,2ha environ, déclarée à la PAC en 2021 comme jachère de 6 ans ou plus. Bordée à l'ouest par un boisement, elle est ailleurs limitrophe d'une urbanisation pavillonnaire. A une échelle élargie, elle se situe dans un contexte mi-urbanisé, mi-agricole, en proximité d'ilots agricoles encore conséquents.</p>	<p><b>MODERE à FORT</b> du fait que son usage agricole récent, de sa dimension et de sa localisation en transition avec l'espace agricole</p>

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
RUELLE-SUR-TOUVRE	291_01		<p>Espace d'environ 1,6ha, en partie enrichi, et aujourd'hui résiduel du fait du développement urbain et des projets en cours sur ce secteur (notamment limite Ouest).</p>	FAIBLE
SAINT SATURNIN	348_01		<p>Secteur de 5800m<sup>2</sup> composé de 2 parcelles en lanière. La parcelle la plus au Sud était déclarée en vignes à la PAC jusqu'en 2018. Les parcelles situées au Nord et à l'Ouest étant aujourd'hui construites, ce secteur se situe dans leur prolongement, en extension. Le boisement situé au Sud pourrait constituer une limite naturelle au nouveau front urbain.</p>	FAIBLE

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE	358_14	  	<p>Espace constitué de prés et grands jardins potagers pour une contenance totale de 1,4ha. Site linéaire, situé à l'arrière d'un front urbanisé, dans un contexte de transition entre espace urbanisé et espace boisé. Non déclaré à la PAC.</p>	<p>FAIBLE</p>
SERS	368_02	 	<p>Surface d'environ 6600m<sup>2</sup>, appartenant à un ensemble agricole plus important (un peu plus de 2ha), cerclé par de l'habitat pavillonnaire. Parcelle en usage de prairie pour du pâturage équin.</p>	<p>MODERE Le changement de destination de cette parcelle condamne à terme l'usage agricole de la parcelle située au Sud</p>

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
SIREUIL	370_04		 <p>Terrain d'environ 2600m<sup>2</sup>, situé dans le tissu urbain, et correspondant à la partie arrière d'un jardin d'agrément (démarche Bimby).</p>	ABSENCE d'enjeu agricole
SOYAUX	374_04		 <p>Ensemble de petites parcelles agricoles pour un total de presque 4ha. Occupation du sol et usages divers : parties colonisées d'arbustes, prairies maillées d'arbres, espaces d'agrément... Espaces résiduels dans un contexte dominé par l'urbanisation résidentielle.</p>	FAIBLE
VOEUIL ET GIGET	418_02		  <p>Zone agricole résiduelle de 1,3ha située en sortie Sud de du Petit Giget, cerclée par l'urbanisation pavillonnaire. Une petite bande est enfrichée à l'Ouest mais la majeure partie de la parcelle était encore cultivée en 2022.</p>	FAIBLE au regard de la localisation

Commune	Identifiant de la zone	Localisation et photographies (état actuel)	Description du site au regard de l'enjeu agricole	Evaluation de l'impact agricole
VOEUIL ET GIGET	418_01	 	Zone agricole résiduelle de 1,5ha située en sortie Sud du Petit Giget, encerclée par l'urbanisation pavillonnaire et limitrophe d'espaces agricoles cultivés à l'Est. Parcelle en jachère en 2022.	FAIBLE au regard de la localisation

**Zones AU établies pour tout ou partie sur des espaces déclarés à la PAC en 2022 :**

**Analyse des impacts sur l'agriculture des parcelles agricoles ouvertes à l'urbanisation**

**à vocation d'activités économiques et d'équipements**

## Rappel de la commande

Il s'agit d'une commande de Grand Angoulême passée à la Chambre d'Agriculture de Charente. En phase finale d'élaboration de leur PLUi, Grand Angoulême souhaite connaître l'impact sur l'agriculture qu'aurait l'urbanisation de parcelles préalablement sélectionnées. Après un premier volet d'analyse réalisé dans le cadre de l'OAP habitat ; ce second volet s'intéresse uniquement aux parcelles concernées dans le cadre des OAP activités et équipements.

Les collectes de données et les visites terrains ont été réalisées de la toute fin février au tout début mars 2025.



## Légende des cartes

- Sur la carte satellite, le contour jaune permet d'identifier la parcelle concernée
- La carte représentée en bleu délimite les îlots PAC 2019
- La dernière carte représentée avec plus de couleurs annonce les cultures PAC 2023

➔ Précision concernant la carte pacage 2019 :

-  - Ilot pacage
-  - Ilot pacage concerné par la parcelle sélectionnée par Grand Angoulême
-  - Parcelle sélectionnée par Grand Angoulême  
Attention, quelque fois la surface jaune est à peine visible puisqu'elle est entièrement intégrée dans un îlot appartenant à une même exploitation déclaré à la PAC

## Sommaire

### OAP Equipements

COMMUNE DE BALZAC – Zone 026_E01 : Les Charbonnauds	103
COMMUNE DE BRIE – Zone 061_E01 : Le Bourg	104
COMMUNE DE FLEAC – Zone 138_E01 : Rue de la Vergne	105
COMMUNE DE LA COURONNE- Zone 113_E03 : Croix du Milieu – Sud	106
COMMUNE DE LA COURONNE – Zone 113_E02 : Croix du Milieu – Nord	107
COMMUNE DE LA COURONNE- Zone 113_E01 : Rue Jean Doucet	108

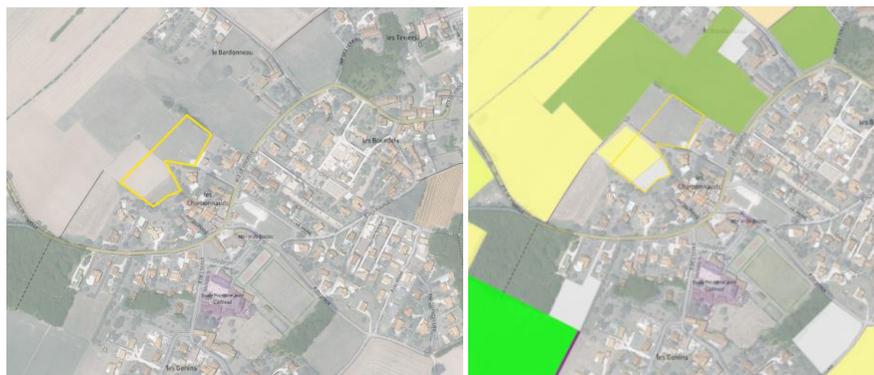
### OAP Activités

COMMUNE DE BALZAC – Zone 026_A01 : Les Fougerouses	109
COMMUNE DE BOUEX- Zone 055_A01 : Champs du Maine – Est	110
COMMUNE DE BOUEX- Zone 055_A02 : Champs du Maine – Ouest	111
COMMUNE DE BRIE- Zone 061_A01 : Quartier de la Loge	112
COMMUNE DE CHAMPNIERS- Zone 078_A01 : Fontanson	113
COMMUNE DE DIGNAC- Zone 119_A01 : Chez Nadaud	114
COMMUNE DE GARAT- Zone 146_A02 : Impasse du Grand Blanc – La Combe Joyeuse	115
COMMUNE DE GARAT- Zone 146_A03 : Route de Mathon – Route de la Médecine	116
COMMUNE DE LA COURONNE- Zone 113_A02 : ZE le Grand Maine – Brousse Marteau Imagiland	117
COMMUNE DE L'ISLE-D'ESPAGNAC – Zone 166_A01 : Impasse Louis Blériot	118
COMMUNE DE ROULLET-SAINT-ESTEPHE – Zone 287_A01 : Le Berguille	119
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX- Zone 358_A01 : Euratlantic	120

**OAP EQUIPEMENTS** – Vocation : commerces, activités de services, médicales, paramédicales, habitat, équipements sportifs et associatifs**COMMUNE DE BALZAC - Zone 026\_E01 : Les Charbonnauds**

**Description du site – contexte** : le site est un terrain en partie agricole, localisé au bout d'une impasse et accessible depuis la Route de Vindelle. Il se situe en extension du bourg de Balzac à proximité de la mairie.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,07ha**

**Dont 0,63ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de blé tendre d'hiver, pour la majorité, et une faible portion de jachère.

**Surface déclarée en AB** : non

**Exploitations impactées** : 2 exploitations concernées

Une exploitation de 69 parcelles pour une superficie totale de 86,18ha principalement répartie sur la commune de Balzac.

Une exploitation de 105 parcelles pour une superficie totale de 305,35ha située surtout à Balzac et Champniers.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,7/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux moyennement profond

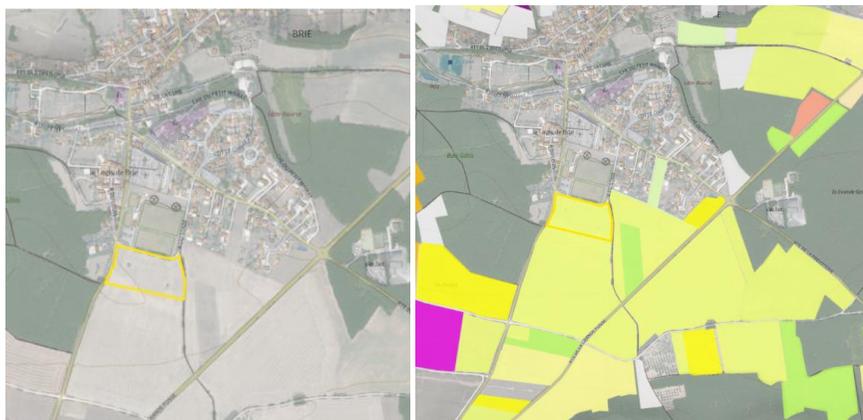
**Impact :**

MODERE au regard des surfaces totales des différentes exploitations concernées. Néanmoins, ces parcelles sont régulièrement valorisées en culture céréalière dans la continuité de l'espace agricole au nord-ouest.

**OAP EQUIPEMENTS** – Vocation : équipements publics sportifs**COMMUNE DE BRIE – Zone 061\_E01 : Le Bourg**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain agricole situé à l'entrée du bourg de Brie, entre la RD91 et la rue du stade, sur lequel sont présents des haies et des arbres isolés.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 2,24ha**

**Dont la totalité est déclaré à la PAC 2023** comme étant une culture de colza d'hiver succédant à de l'orge d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 105 parcelles pour une superficie totale de 210ha répartie surtout sur les communes de Brie et Anais.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,8/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux, moyennement profond sur calcaire marneux

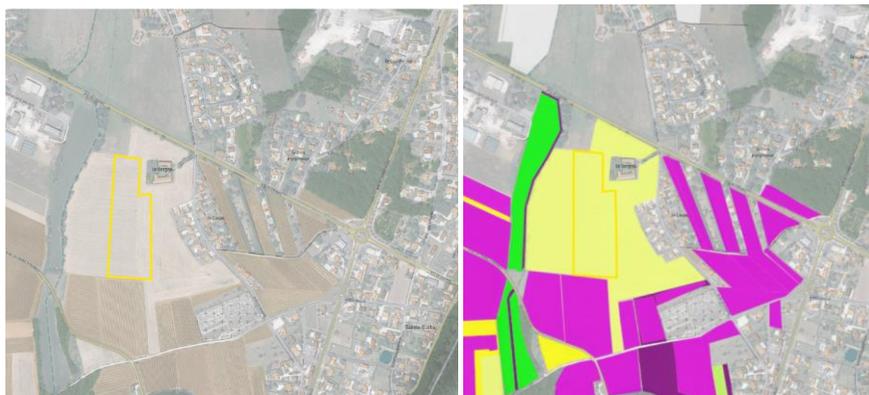
**Impact :**

MODERE au regard des surfaces qui seraient prélevées par rapport à la SAU totale de l'exploitation concernée. La parcelle bénéficie d'un potentiel agronomique satisfaisant et entre dans les rotations culturales de l'exploitation.

### COMMUNE DE FLEAC – Zone 138\_E01 : Rue de la Vergne

**Description du site – contexte :** le site est un terrain cultivé enclavé entre un vallon et une zone résidentielle. Il est situé en deuxième rideau, au croisement de la RD 941 et de la rue de la Vergne.

Cultures RPG 2023



Ilots pacage RPG 2019

### Impacts sur l'agriculture

**Surface agricole prélevée : 2,92ha**

**Dont la totalité est déclarée à la PAC 2023** comme étant une culture d'orge d'hiver, succédant à du blé tendre d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 50 parcelles pour une superficie totale de 210,08ha réparties surtout sur les communes de Genac-Bignac et Saint-Genis-d'Hiersac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire

**Impact :** FORT

L'urbanisation de la parcelle souhaitée conduirait à un mitage en plein centre d'un îlot agricole disposant d'un potentiel agronomique pour le secteur concerné. *Préconisation : compte tenu du mitage déjà existant dans cette zone (parcelles en viticulture à l'est), il apparaît souhaitable de ne pas amplifier le morcellement entre zone agricole et zone urbanisée.*

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

**Il s'agit d'une partie d'une grande réserve foncière propriété de la commune de Fléac. La localisation de la zone 1AUE qui s'écarte du secteur résidentiel au Sud-Est vise à ne pas créer de nuisances pour ses habitations.**

**OAP EQUIPEMENTS** – Vocation : équipement en lien avec l'enseignement supérieur**COMMUNE DE LA COURONNE- Zone 113\_E03 : Croix du Milieu - Sud**

**Description du site – contexte** : le site est un terrain agricole cultivé se trouvant au cœur du campus des Valois, encerclé à l'ouest par le centre hospitalier Camille Claudel et à l'est par un boisement.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,09ha**

**Dont la totalité est déclarée à la PAC 2023** comme étant une culture d'orge d'hiver, succédant à du blé tendre d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB** : non

**Exploitations impactées** : 1 exploitation concernée

Une exploitation de 105 parcelles, d'une superficie totale de 203,65ha principalement répartie sur la commune de La Couronne. Il s'agit de la même que celle présentée dans « commune de La Couronne - Zones 113\_E02 et 113\_E01 ».

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,9/5
- ➔ Type de sol : sols argileux, moyennement profond, calcaire, hydromorphe sur marne ou argile lourde

**Impact :**

FAIBLE à MODERE au regard du positionnement géographique entre une route et une forêt, la taille de la parcelle par rapport à la SAU totale de l'exploitation concernée et la déclivité de celle-ci.

Et FORT du fait que le prélèvement de cette parcelle, se cumulant avec les secteurs 113\_E01 et 113\_E02, entraîne de ce fait un impact total de 5,27ha sur une exploitation de 203,65ha.

**OAP EQUIPEMENTS** – Vocation : équipement en lien avec l'enseignement supérieur**COMMUNE DE LA COURONNE - Zone 113\_E02 : Croix du Milieu - Nord**

**Description du site – contexte** : le site est un terrain agricole cultivé se trouvant dans le prolongement nord du centre hospitalier Camille Claudel.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 2,18ha**

**Dont 1,67ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de de triticale d'hiver, succédant à de la culture d'orge d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB** : non

**Exploitations impactées** : 1 exploitation concernée

Une exploitation de 105 parcelles, d'une superficie totale de 203,65ha principalement répartie sur la commune de La Couronne. Il s'agit de la même que celle présentée dans « commune de La Couronne - Zones 113\_E03 et 113\_E01 ».

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3/5
- ➔ Type de sol : sols argileux, moyennement profond, calcaire, hydromorphe sur marne ou argile lourde

**Impact :**

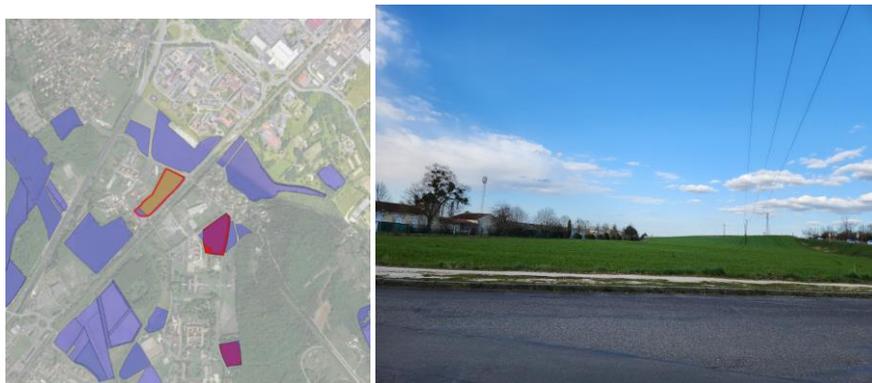
MODERE a FORT au regard de la taille de la parcelle et de son bon potentiel agronomique valorisé en culture céréalière.

Le prélèvement de cette parcelle, se cumulant avec les secteurs 113\_E03 et 113\_E01, entraîne de ce fait un impact total de 5,27ha sur une exploitation de 203,65ha.

**OAP EQUIPEMENTS – Vocation : activités médicales et paramédicales****COMMUNE DE LA COURONNE- Zone 113\_E01 : Rue Jean Doucet**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain agricole cultivé en proximité de l'hôpital Girac et de la zone commerciale de La Couronne. Il est implanté entre la pépinière d'entreprises de Grand Angoulême et le campus universitaire.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 2ha**

**Dont la totalité est déclarée à la PAC 2023** comme étant une culture de sorgho, séparée à l'ouest par une bande tampon. En 2022, de l'orge d'hiver était cultivé.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées : 1 exploitation concernée**

Une exploitation de 105 parcelles, d'une superficie totale de 203,65ha principalement répartie sur la commune de La Couronne. Il s'agit de la même que celle présentée dans « Commune de La Couronne – Zone 113\_E03 et 113\_E02 ».

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol limono-argileux moyennement profond

**Impact :**

MODERE a FORT au regard de la taille de la parcelle et de son bon potentiel agronomique valorisé en culture céréalière. Le prélèvement de cette parcelle, se cumulant avec les secteurs 113\_E03 et 113\_E02, entraîne de ce fait un impact total de 5,27ha sur une exploitation de 203,65ha.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

**Ces terrains sont une réserve foncière du centre hospitalier Camille Claudel**

**OAP ACTIVITES – Vocation : activités artisanales****COMMUNE DE BALZAC – Zone 026\_A01 : Les Fougereuses**

**Description du site – contexte** : le site est réparti entre un terrain agricole et un dépôt de conteneurs se trouvant en continuité d'une zone d'activité artisanale existante.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,58ha**

**Dont 0,44ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de blé tendre d'hiver et de jachère, succédant à du colza d'hiver et de la jachère de plus de 6 ans en 2022.

**Surface déclarée en AB** : non

**Exploitations impactées** : 2 exploitations concernées

Une exploitation de 44 parcelles, pour une superficie totale de 54,68ha, répartie sur six communes, dont principalement Balzac et Fléac.

Une exploitation de 87 parcelles, pour une superficie totale de 147,9ha, répartie sur quatre communes, dont principalement Balzac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,7/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux moyennement profond

**Impact :**

FAIBLE car la parcelle s'insère au sein d'une zone d'activité déjà existante et la majorité de sa surface n'est pas déclarée à la PAC.

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité artisanale****COMMUNE DE BOUEX- Zone 055\_A01 : Champs du Maine - Est**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain cultivé se trouvant en prolongement d'une zone d'activité existante. Il est bordé par deux espaces boisés et il se situe au croisement entre la route du stade et l'impasse du Maine.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,81ha**

**Dont la totalité est déclarée à la PAC 2023** comme étant une culture d'autre luzerne.

**Surface déclarée en AB :** oui

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 95 parcelles, d'une superficie totale de 256,3ha, répartie sur trois communes, dont principalement celle de Bouex.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,2/5
- ➔ Type de sol : sol limono-sableux, moyennement profond, sur argile

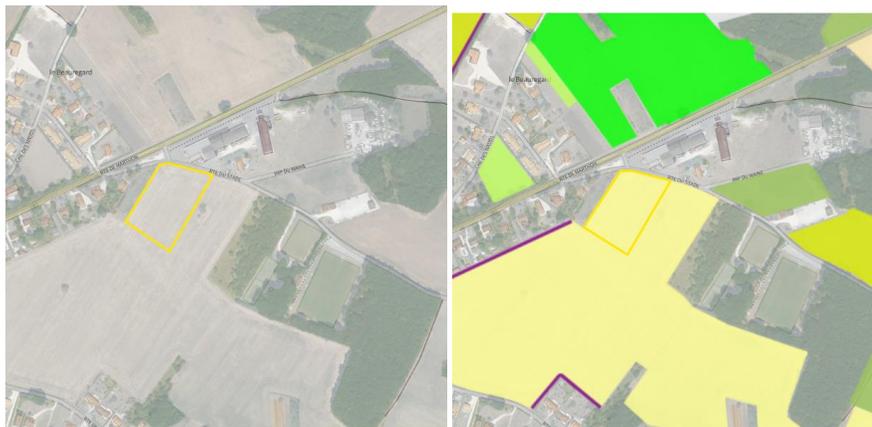
**Impact :**

FAIBLE compte tenu de la surface prélevée au regard de la surface totale de l'exploitation concernée, malgré le fait que cette parcelle dispose d'un potentiel agronomique correct.

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité artisanale****COMMUNE DE BOUEX- Zone 055\_A02 : Champs du Maine - Ouest**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain agricole cultivé, se situant en face de la zone d'activités existante. Il est accessible par la rue du stade.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 1,03ha**

**Dont la totalité est déclarée à la PAC 2023** comme étant une culture de blé tendre d'hiver, succédant à du colza d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 54 parcelles, pour une superficie totale de 186,04ha, répartie sur trois communes dont principalement Bouex et Vouzan.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,2/5
- ➔ Type de sol : sol limono-sableux, moyennement profond, sur argile

**Impact :**

FAIBLE compte tenu de la surface prélevée au regard de la surface totale de l'exploitation concernée, malgré le fait que cette parcelle dispose d'un potentiel agronomique correct.

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité artisanale**

**COMMUNE DE BRIE- Zone 061\_A01 : Quartier de la Loge**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain cultivé en partie boisée, situé au cœur d'une zone d'activité existante et bordé par une zone pavillonnaire.

Cultures RPG 2023



Ilots pacage RPG 2019

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 2,26ha**

**Dont 1,48ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de blé tendre d'hiver et de jachère, succédant à du maïs et de la jachère en 2022.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 72 parcelles, d'une superficie totale de 200,57ha, répartie sur six communes, donc principalement Mornac et Ruelle-sur-Touvre.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,8/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux, moyennement profond sur calcaire marneux

**Impact :**

FAIBLE car la parcelle est enclavée dans un tissu urbanisé et fait partie d'une exploitation de 200ha.

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité industrielle et artisanale****COMMUNE DE CHAMPNIERS– Zone 078\_A01 : Fontanson**

**Description du site – contexte :** le site est une parcelle agricole cultivée, faiblement arborée, enclavée entre la RN 10 à l'ouest et la RD 910 à l'est.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 18,84ha**

**Dont 18,28ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de blé tendre d'hiver et de jachère, succédant à du colza d'hiver et de la jachère en 2022.

**Surface déclarée en AB :** non

**Exploitations impactées :** 2 exploitations concernées

Une exploitation de 128 parcelles, d'une superficie totale de 197,61 ha, répartie sur sept communes, dont principalement Champniers, Gond Pontouvre et Saint-Yrieix.

Une exploitation de 79 parcelles, d'une superficie totale de 315,71 ha, répartie sur cinq communes, dont principalement Champniers.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,8/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux, moyennement profond sur calcaire marneux

**Impact :**

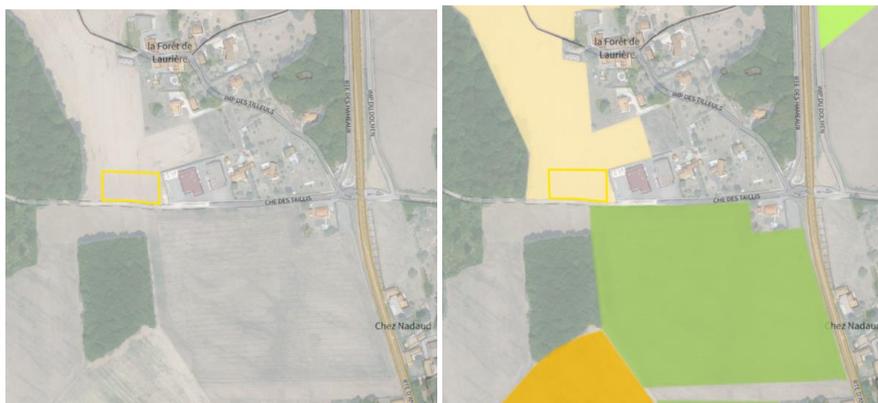
FORT au regard de la superficie de la parcelle, qui entre dans les rotations culturales annuelles des deux exploitations impactées.

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité artisanale**

**COMMUNE DE DIGNAC- Zone 119\_A01 : Chez Nadaud**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain cultivé situé entre deux massifs forestiers considérés comme corridors écologiques au titre de la trame verte.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 0,28ha**

**Dont la totalité est déclarée à la PAC 2023** comme étant une culture de colza d'hiver, succédant à du blé tendre d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 75 parcelles, d'une superficie totale de 250,65ha, répartie sur sept communes, dont principalement Dignac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,1/5
- ➔ Type de sol : sols argileux, moyennement profond, calcaire, hydromorphe sur marne ou argile lourde

**Impact :**

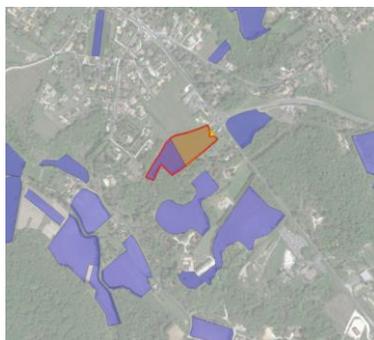
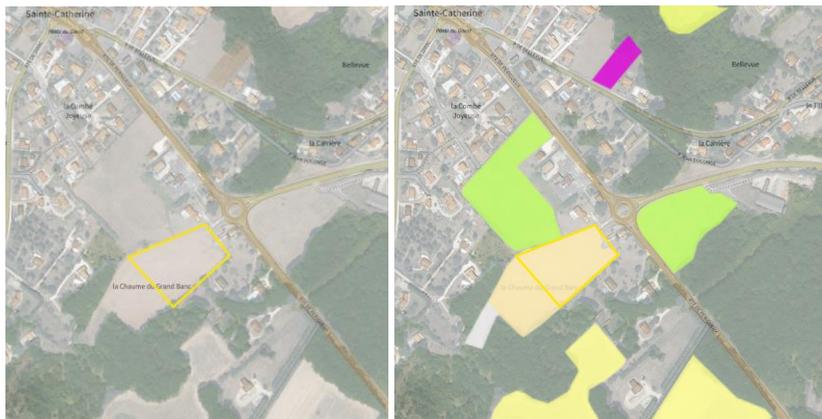
MODERE à FORT, malgré la faible surface envisagée et la taille de l'exploitation concernée, l'urbanisation de cette parcelle contribuerait à augmenter le mitage déjà présent autour de Dignac ; alors qu'un certain nombre de dents creuses au sein du bourg sembleraient plus adaptées à ce type de projet de superficie très modeste.

**COMMENTAIRE DE GRAND ANGOULEME :** Beaucoup des terrains en dent creuse du bourg se sont révélés être des zones humides. Dans ce secteur, juste au Sud du chemin des Taillis, une grande zone à vocation économique a été reversée en zone agricole

### COMMUNE DE GARAT- Zone 146\_A02 : Impasse du Grand Blanc – La Combe Joyeuse

**Description du site – contexte :** le site est un terrain agricole cultivée, ceinturé par une bande boisée au sud et aux alentours résidentiels.

Cultures RPG 2023



Ilots pacage RPG 2019

### Impacts sur l'agriculture

**Surface agricole prélevée : 1,14ha**

**Dont 0,99ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de colza d'hiver, succédant à de l'orge d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées : 1 exploitation concernée**

Une exploitation de 36 parcelles, d'une superficie totale de 73,38ha, répartie sur quatre commune, dont principalement Garat.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol argileux, peu profond, calcaire sur craie dure

**Impact :**

MODERE à FORT, du fait que l'exploitation concernée ne fait que 73ha d'une part, et que la partie sud-ouest de la parcelle ne serait plus accessible d'autre part. A noter que cette parcelle bénéficie d'un bon potentiel agronomique.

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité économique artisanale****COMMUNE DE GARAT- Zone 146\_A03 : Route de Mathon –  
Route de la Médecine**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain agricole cultivée inséré dans un secteur alentour essentiellement résidentiel.



Cultures RPG 2023



Ilots pacage RPG 2019

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 3,11ha**

**Dont 3ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de blé tendre d'hiver, succédant à du maïs en 2022.

**Surface déclarée en AB :** non

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 43 parcelles, d'une superficie totale de 146,1ha, répartie sur quatre communes, dont principalement celle de Garat.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire

**Impact :**

FORT, compte tenu à la fois des surfaces prélevées, de leur valeur agronomique et de l'augmentation d'un mitage déjà très significatif sur la commune de Garat. Il conviendrait de mobiliser, de préférence, des secteurs en dents creuses au sein du bourg.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

**Les dents creuses du bourg se sont révélées être en grande partie des zones humides qui ont même limité les possibilités de créer de nouveaux secteurs à vocation d'habitat**

## OAP ACTIVITES – Vocation : loisir

**COMMUNE DE LA COURONNE- Zone 113\_A02 : ZE le Grand Maine – Brousse Marteau Imagiland**

**Description du site – contexte :** le site est un espace agricole situé sur une ancienne carrière, en prolongement la zone industrielle et présence de point d'eau. Le terrain est enclavé par la route (D215) et une zone arborée dense.



Cultures RPG 2023



Ilots pacage RPG 2019

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 19,34ha**

**Dont 7,18ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de pois chiche, de jachère et de maïs, succédant à du blé tendre d'hiver, du tournesol et du maïs en 2022.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées : 2 exploitations concernées**

Une exploitation de 80 parcelles, d'une superficie totale de 149,11ha, répartie sur cinq communes dont principalement La Couronne et Lupsault.

Une exploitation de 16 parcelles, d'une superficie totale de 42,68ha, répartie sur trois communes dont principalement Nersac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire

**Impact :**

MODERE à FORT, une des deux exploitations concernées dispose d'une faible SAU et les parcelles ont une bonne valeur agronomique. Dans l'hypothèse où ce site serait utilisé pour l'implantation de panneaux solaires, nous recommandons d'étudier des scénarios agrivoltaiques qui permettraient de maintenir l'activité agricole en place.

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité tertiaire, artisanale, industrielle****COMMUNE DE L'ISLE-D'ESPAGNAC – Zone 166\_A01 : Impasse Louis Blériot**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain cultivé, ceinturé en limite ouest et sud par des linéaires boisés à préserver, en prolongement d'une zone d'activité.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 5,44ha**

**Dont la totalité est déclarés à la PAC 2023** comme étant une autre luzerne, succédant à de l'avoine d'hiver en 2022.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées : 1 exploitation concernée**

Une exploitation de 57 parcelles, d'une superficie totale de 192,27ha, répartie sur cinq communes, dont principalement à Ruelle-sur-Touvre.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 2,7/5
- ➔ Type de sol : sol argilo-limoneux, moyennement profond

**Impact :**

MODERE à FORT, compte tenu de la surface prélevée et de la valeur agronomique des sols. Il conviendrait de s'assurer de l'utilisation effective de toutes les parcelles situées au nord (entre l'espace Carat et la MSA) avant de mobiliser de nouvelles surfaces pour de l'activité économique, au détriment de l'espace agricole.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

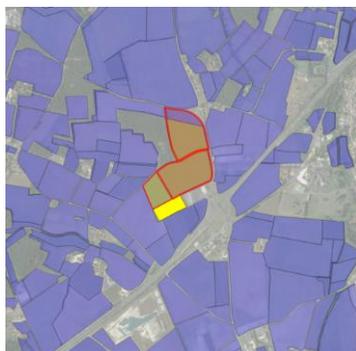
**Le terrain est dans son intégralité une réserve foncière de Noalis. Au Nord dans le parc d'activités de Bel air, l'atelier d'Hermès est en cours de réalisation.**

**GrandAngoulême est dans une démarche de compensation environnementale afin d'utiliser au maximum les lots du parc d'activités.**

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité économique****COMMUNE DE ROULLET-SAINT-ESTEPHE – Zone 287\_A01 :  
Le Berguille**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain agricole cultivé, situé le long de la D7 et bordé d'un petit boisement au nord-ouest.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 20,56ha**

**Dont 16,68ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de tournesol, blé tendre d'hiver et orge du printemps, succédant à du maïs, de l'orge d'hiver et du tournesol en 2022.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées :** 2 exploitations concernées

Une exploitation de 82 parcelles, d'une superficie totale de 380,45ha, répartie sur onze communes, dont principalement Roulet-Saint-Estèphe.

Une exploitation de 100 parcelles, d'une superficie totale de 177,39ha, répartie sur trois communes, dont principalement Roulet-Saint-Estèphe.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire

**Impact :**

FORT, du fait des surfaces envisagées et du caractère très agricole de ce secteur. Ce projet s'inscrirait dans un espace totalement rural et n'apparaît pas souhaitable.

**COMMENTAIRE DE GRANDANGOULEME**

**Ce terrain est proche de la RN 10 et dans un contexte démontré de raréfaction de l'offre en grands tènements permet de répondre à l'objectif de réindustrialisation de l'agglomération.**

**OAP ACTIVITES – Vocation : activité économique (industrielle, artisanale, service)****COMMUNE DE SAINT-YRIEIX- Zone 358\_A01 : Euratlantic**

**Description du site – contexte :** le site est un terrain cultivé se trouvant le long de la D103. Il jouxte au sud une aire des gens du voyage et est bordé à l'est par un espace boisé important.

*Cultures RPG 2023*



*Ilots pacage RPG 2019*

**Impacts sur l'agriculture**

**Surface agricole prélevée : 3,18ha**

**Dont 1,02ha déclarés à la PAC 2023** comme étant une culture de prairie permanente de plus de 6 ans.

**Surface déclarée en AB : non**

**Exploitations impactées :** 1 exploitation concernée

Une exploitation de 41 parcelles, d'une superficie totale de 97,93ha, répartie sur trois communes dont principalement Saint-Yrieix et Fléac.

**Potentiel agronomique du secteur et qualité du sol :**

- ➔ Valeur agronomique des sols : 3,1/5
- ➔ Type de sol : sol limono-argileux, peu ou moyennement profond, calcaire sur gros calcaire

**Impact :**

FAIBLE, car le terrain est en cours de ré-enrichissement et est enclavé entre un espace boisé et une zone économique en développement.